

279LM 010/2
(1941-1948)

Dossier d'agents arrêtés par les autorités Allemandes
pour différents motifs

MAS — MIS

Q. 1873

DR

Masselot, Henri

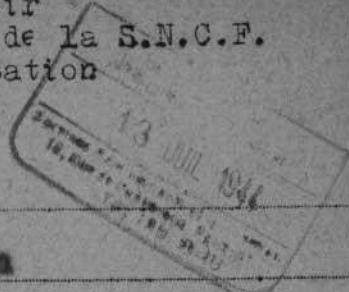
Van Delbarre et Molhant

g
g

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation



NOM

MAISON

Prénoms

Henri, Augustin

Grade à la S.N.C.F.

Auxiliaire manœuvre

Résidence de service

MARY 7, N.

Date d'entrée à la S.N.C.F.

14.7.1943

Date et lieu de naissance

21.2.1924 à CYCING - Nord -

Domicile civil

1, rue de la Pompe - CYCING

Situation de famille

Collégiale

Qualités professionnelles

BON

Service militaires

(grade, campagnes, citations,
blessures)

{

Affiliation politique (s'il y a
lieu)

{

None ne la connaissent pas

Date de l'arrestation

:

5 juillet 1944 à 7 heures à son domicile

Motif de l'arrestation

{

En arret

Condamnation

:

Date, Tribunal, Motif

:

Eléments de toute nature suscep-
tibles de justifier un recours en
grâce

{

Lieu d'internement

:

Prison de L'OEUF

NOM du défenseur

:

Déporté en Allemagne actuellement inconnue

13 JUIL 1944

Le Directeur

Libéré le 10 mai 1945. M. Lemaire

Signé: LEMAIRE

DR/N2/47 - D 1873

42 OCT 1944

Objet Transmis à M. le Chef du Service M.T.

pour enquête, renseignements et,
s'il y a lieu, proposition de secours.

Letter to M. Marcel
from an agent of the
French (Committee for
Refugees)

S. 1873

SKC

Massin, Fernand.

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



Nom : MASSIN
Prénoms : Fernand, Julien.
Grade à la S.N.C.F. : Surveillant principal N.C. S.E.
Résidence de service : Calais
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1^{er} avril 1919
Date et lieu de naissance : 6 janvier 1896 à LINNS (Somme)
Domicile civil : 13, rue Ponsart à Calais (P. du C)
Situation de famille : marié, 1 enfant 21 ans.
Qualités professionnelles : très bonnes.
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) :
Affiliation politique (s'il y a lieu) : aucune à notre connaissance
Date de l'arrestation :
Motifs de l'arrestation : 17 juillet 1944 entre 10 et 11 heures-
condamné par la gestapo dans les locaux de l'U.B.A.
de Calais.
serait inculpé d'espionnage.
Demande faite auprès des autorités allemandes en
vue de connaître le motif exact de l'arrestation.
Condamnation :
Date, tribunal, motif :
Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :
Lieu d'internement :
Nom du défenseur :
Handwritten signatures and dates:
D. 1873 SCP au 87
20 JUIL 1944 Directeur
Signé: LEMAIRE

Copie à Monsieur le Chef des Services administratifs pour le tenir au courant

Paris, le 8 août 1944

à la Sécurité
Générale et du Personnel



Confidentiel

Monsieur ROUSSEL,

VB.N.GP-B/2

Je vous informe qu'il a été décidé d'attribuer à M. MASSIN Fernand surveillant principal S.M. H.C. à Calais, arrêté par les autorités allemandes, le 17 juillet 1944, une allocation mensuelle correspondant aux 3/4 de sa rémunération, et ce, depuis la date de mise en état d'arrestation.

L'imputation est à faire au Chapitre 1er, article 18, paragraphe 3.

Par ailleurs, les dispositions complémentaires ci-après sont à prendre à l'égard de l'intéressé :

- les retenues pour la Caisse des Retraites et la Caisse de Prévoyance devront être opérées, lesquelles seront versées à ces caisses.

En outre, l'allocation versée subira les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

16-4
mmants

à la Sécurité
Générale et du Personnel

Calais le 22.9.1946.

D

Familius l'Inquinus.

Je vous adresse ci-joint une
demande conforme au modèle annexé
à la lettre Pm 3 716 du 15 Mai 1946

de Familius Falalot concernant les agents
français de guerre déportés au travail
non militaire. Il s'agit de
M. MASSIN Fernand déporté politique.

Vous trouverez annexé à cette
demande le certificat de mariage
et extrait du livret de famille

✓ LE Chef de Section Principal

Drey,

× Boulogne, le 25.9.46.

MIN. VACPL
Massin Fernand
Surveteur sec. S.E.S.H.C
déporté

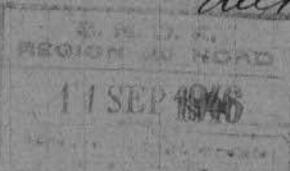
François a-Morèscau Varades
Chef de la Subdivision du Secrétariat et
du Personnel - 6 SEPT 1946

H

pour les suites à donner

✓ *Massin*

V.B.N.9092 Transmis à Monsieur le chef
des services administratifs
comme suite à la note P.M. 3816
du 15 mai 1946 sur ce.



LE GSI de la Subdivision du Secrétariat
et de l'Personne

Pierre

13 SEPT 1948

TRANSMIS à

DR/N2/41 Monsieur le Directeur
--- du Service Central du Personnel.
D. 1873 (Section des Prisonniers et
des Déportés)

Comme suite à sa lettre Pm 3816
du 15 mai 1946.

L'Ingénieur en Chef,

Attaché à la D.G.S.

Signé: ODDOT

Dec. 1873

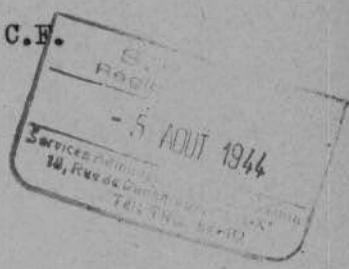
DR

Masson, François

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



Nom : MASSON
Prénoms : François
Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier auxiliaire
Résidence de service : LA BOISSIERE
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 22 mai 1944
Date et lieu de naissance : 29 février 1908 LE DELUGE (Oise)
Domicile civil : LE DELUGE (Oise)
Situation de famille : Marié, 2 enfants : 4 ans et 8 mois
Qualités professionnelles : Bonnes
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : { Inconnus
Affiliation politique (s'il y a lieu) : { Néant à notre connaissance
Date de l'arrestation : 29 juillet 1944 à son domicile par la police allemande
Motifs de l'arrestation : { Inconnus.
Les démarches sont faites auprès des autorités allemandes en vue de connaître le motif de l'arrestation.
Condamnation : {
Date, tribunal, motif : {
Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : {
Lieu d'internement : Inconnu.
Nom du défenseur :
René Lemaire le 25.4.45 | 1873 | SCP au 8.07
S.C. Savoiré par bordereau | 5 AOÛT 1944 | Directeur
Collectif classé dossier 1873 | | Signé : LEMAIRE
Mille Georges. le 5.9.45 | |

D. 1873

See

Masson, Georges

you au mil

See

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
 en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
 par les Autorités d'occupation

Nom

: MASSON

Prénoms

: Georges

Grade à la S.N.C.F.

: Gardien des cités de cheminots d'ARRAS.

Résidence de service

: ARRAS

Date d'entrée ~~à la S.N.C.F.~~ au Conseil d'Administration

: Janvier 1936

Date et lieu de naissance

: 7 Mai 1913 à AGNY (P.de C.)

Domicile civil

: 47, Avenue de Sancy à ACHICOURT.

Situation de famille

: Marié, 1 enfant 3 ans (+1 décédé)

Qualités professionnelles

: Gardien

Services militaires

{ Affecté au 40ème régiment C.A.D. le 19 Octobre 1934
 (grade, campagnes, citations, blessures) { Libéré le 12 Octobre 1935.
 Rappelé le 27 Août 1939 au 66^e groupe D.A.T. soldat
 2^e cl. - Pas de citation.

Affiliation politique (s'il y a lieu)

: Front National.

Date de l'arrestation

: 29 Novembre 1943.

Motifs de l'arrestation

{ Arrestation par l'armée allemande et déportation en
 Allemagne.

Condamnation

: "

Date, tribunal, motif

: "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

: "

Lieu d'internement

: "

Nom du défenseur

: "

Retenu en France le 15 Mai 1945 à Paris le 26/11/45
 au bâtonnier collectif

1873

DR

mathieu, Gilbert.

T. NORIS.

Trade & Industry 1991-1992

Residence and Service..... V

... nous n'en connaissons pas

Inconnue

1990-1991 学年，中国科学院植物研究所

L'ÉGÉEN DE TOUTES PERTES

14. *Leptostomum* (L.)

8 1873

SCP - un Directeur
de Directeur

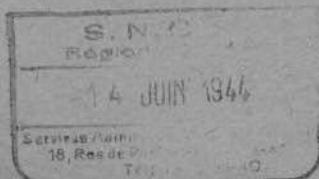
1500000000

Signé : LEMAIRE

Note.

11/6
in water

Nous demandons à l'anonciation Erachy
à Douai de nous faire connaître si
l'E.B.D a été avisé de l'annulation
de ces agents.



S. N. C. F.

RC

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd^{on} du Personnel

LA CHAPELLE, le 27 JUIN 1944

28 JUIN 1944

Rue de Dunkerque, Paris-X^e
Tél. TRU 28-42

A.3 N° 9/13

Monsieur le Chef des Services Administratifs
PARIS

MATHIEU Gilbert, auxiliaire manœuvre à VALENCIENNES-
l'incarcération par les Autorités Allemandes le 28.5.44

Je suis avisé que l'intéressé a été libéré le
12 Juin 1944 ; ses explications écrites vous parviendront ultérieurement.

28 Juin
Mathieu

L'ingénieur Principal

Chef de la Subdivision du Personnel

S.N.C.F.

29 JUIN 1946

le

29 JUIN 1946

Région du Nord

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41

D. N° 1873

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Libération d'un agent
incarcéré par les
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant l'auxiliaire manouevre

Mathieu Gilbert de Valence

que je vous ai adressée le 14 Juin 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 28 Mai 1944

a été libéré le 12 Juin 1944

et a repris son service

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT



REGION NORD

SERVICE M.T.

7 P 1

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

O/W 47906. — 1-43. — Delmas, Ex. — 56352.

Nom, prénom, M. **MATHIEU, Gilbert.**

N° Caisse de Ret.

Grade, Etablissement, Arrondst **AUX MV au dépôt de Valenciennes.**
2^{ème} arrondst de la Traction.

Prière de me fournir vos explications au sujet
de votre arrestation par les Allemands le 28
Mai dernier à 8h30.

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Valenciennes le 8.7.1944.

Le Chef de dépôt ps1,

Date et signature du Chef d'Établissement

En partant pour aller en Belgique
je suis retenu chez un ami à
Léning pour lui dire Bonjour et la
meilleure chose que les allemands
soient et je fus arrêté comme
l'inspecteur ayant avoir passé à
l'interrogation 2 fois. Il n'a compris
que j'étais innocent et qui je ne
étais pas parti d'un mouvement
de résistance et je fus ~~arrêté~~
sûre.

Mathieu

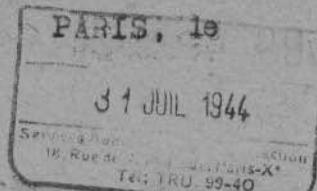
Valenciennes 10-7-44

Date et signature de l'agent

RÉPONSE DE L'AGENT

A/M
S. N. C. F.
Région du NORD
Matériel et Traction
Subd^{1er} du Personnel

A.3 N° 9911



Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS



MAHIEU Gilbert, auxiliaire manœuvre
à Valenciennes (Ton) - Incarcéré par
les autorités allemandes du 28 Mai au
12 Juin 1944 -

Suite à ma lettre A.3 9613 du
27 Juin dernier relative à la remise
en liberté de cet agent.

Je vous adresse ci-jointes ses
explications écrites à toutes fins
utiles.

D
L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

10.8.44

Recus pour les yeux
de M. Oudot.

affaire à classer.

Recus

CL
7. 11

D 1873

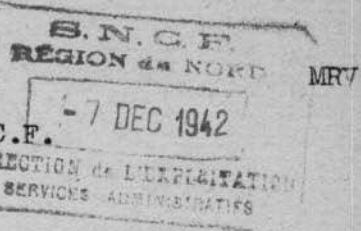
DR₂

MATTE Emile.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



NOM : MATTE

Pré noms : Emile, Alfred

Grade à la S.N.C.F. : Capitaine

Résidence de service : CALAIS

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 19 Novembre 1925

Date et lieu de naissance : 9 Mars 1901 à GUINES-le-NEUF (Pas-de-Calais)

Domicile civil : CALAIS, 70 rue Marceau

Situation de famille : Marié 2 enfants : 11 ans et 8 ans : (deux) 4 beaux enfants : 26, 21, 18 et 15 ans. (maries)

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : (du 8 Avril 1921 au 25 Avril 1923 - 2^e classe à la 1^{re} Section de G.D.A.)

Affiliation politique (s'il y a lieu) : néant

Date de l'arrestation : 26 Novembre 1942 dans la soirée

Motifs de l'arrestation : (Détention d'une carabine - Dans une lettre adressée à son Chef de District, l'intéressé déclare qu'il a été dénoncé par sa femme.)

Condamnation : (Mme Matte le nie : notre agent n'a pas déclaré à son chef de district qu'il a été dénoncé par sa femme.)

Date, tribunal, motif : (")

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : (")

Lieu d'internement : Gendarmerie de CALAIS

Nom du défenseur : (transféré à Arras en attente de jugement (6 mois à 2 ans de prison))

D 1873. (SCP fils Duvivier)
- 7 DEC 1942 (Procureur)

Signé : CAMBOURNAC () EXH 1 de V.B. d.
73-1-63
a)

Calais, le 29 Janvier 1943

Monsieur l'Ingénieur Principal

J'ai eu ce jour la visite de Madame MATTE, femme d'un Cantonnier de CALAIS, qui m'a exposé la pénible situation dans laquelle elle se trouvait.

Je vous ai signalé en son temps que son mari avait été arrêté par les A.A. et qu'il était incarcéré à la prison de LOOS.

Notre agent qui avait, en dehors du service, une conduite déplorable, a laissé sa famille sans aucune ressources.

(c'est ainsi qu'ayant touché sa paie le 27/II, il n'en donna absolument rien à sa femme, et il fut arrêté le 29/II.)

Cette famille se compose, en plus de la mère, d'une fille très malade de 18 ans, d'un fils de 15ans 1/2, et de deux autres enfants de 12 et 8 ans.

La seule ressource de cette famille est actuellement ce que gagne le fils de 15ans 1/2 - 225 francs par semaine dans une brasserie.

Madame MATTE, depuis fin Novembre, a vendu tout ce qu'elle pouvait de son mobilier pour subvenir aux besoins de ses enfants; maintenant elle n'a plus rien, et c'est la misère.

Je vous ai adressé le 2 Décembre une demande de secours en sa faveur, je vais vous en présenter une nouvelle, mais il faudrait qu'une aide immédiate soit apportée à cette famille.

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir pour qu'une suite rapide et favorable soit donnée à la première demande de secours.

Le Chef de Section Principal,

BOUCHER

ft le
15-1-43
A.F. + 3/4 rémunération

M. le Directeur.

Le motif de l'arrestation est uniquement:
détention d'armes.

Conformément au barème Fatalot,
l'allocation mensuelle à verser est bien
celle indiquée par V. B.:

A. F. + 3/4 rémunération.

Il s'agit d'un cas bien net que
V. B. m'avait bien à vous soumettre;
par lettre du 20-11-62 versé lui aussi
l'usage de venir de l'ordre de rémission.

Mr Virey

Est-ce fini d'abord?

✓

5/11/62-1/12/62
15

43

COMMISSION LOCALE D'ENQUÊTE Calais, le 1er Février 1945.
POUR L'ÉPURATION
CALAIS

La Commission Locale d'Enquête
pour l'Épuration CALAIS

à Monsieur le Président de la
Commission d'Épuration à
la S.N.C.F. PARIS

Monsieur le Président,

Il est porté à notre connaissance que Mme MATTE
réfugiée dans la Nièvre et auparavant demeurant
rue Marceau à CALAIS, touche le salaire de son mari
employé à la S.N.C.F. Cette femme, qui a dénoncé
son mari à la Gestapo a refusé à un calaisien de
retour de LOOS, le nécessaire pour faire un colis
à son mari, Emile MATTE.

Nous vous serions obligés de nous faire con-
naître si votre Commission d'Épuration a eu écho
de cette affaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Prési-
dent, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Commission d'Enquête
Le Président
(s)...

CLASSEMENT

D.R.N. 2741 8 1873/4600

OBJET DE L'AFFAIRE

A (Demande d'enquête sur les agissements du M. Haltz
et décision prise à son égard

Origine : *Chanc. d'esp. de Paris* Destinataire :

Répondu le :

Date : . . . 16.2.41

Référence : C.E. 660

Suite à donner : Pour A

Délai :

Transmissions à : FEV 1943

Date des rappels :

M. *Guillaum.* Date *Signé : DUDOT* Le . . . / . . . / . . .

M. Date : Le . . . / . . . / . . .

M. Date : Le . . . / . . . / . . .

Suite donnée

S.N.C.F.

Paris, le

16 FEV 1945

Région du Nord

Commission d'Epuration

C.E. 660

Monsieur le Directeur de la
Région N O R D,~~CONFIDENTIEL~~

16/2/7

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'une lettre qui m'a été transmise par la Commission locale d'enquête pour l'épuration à CALAIS, me signalant les agissements de Mme MATE réfugiée dans la Nièvre et femme d'un employé de la S.N.C.F.

Etant donné la gravité des faits reprochés à l'intéressée, je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire effectuer une enquête à son sujet et me tenir au courant de la décision que vous aurez cru devoir prendre.

DR/N2/16. 1873
communié à
M. Guillaumé

16/2/7
Pour A
Le Directeur
Avant

Avec mes remerciements, je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

16/2/7
Le Président de la Commission,
M. Marmontel
M. Parrot
M. Denoix X

B2

Guillaumé

SOCIETE NATIONALE
des CHEMINS de FER FRANCAIS

Région NORD
Service de la Voie
et des Bâtiments

19 MARS 1945

Monsieur le Directeur,

VB/N gp B²

Correspondance ci-jointe concernant Mme MATTE Emile, femme d'un cantonnier de Calais, qui aurait dénoncé son mari à la gestapo.

Le 4 Décembre 1942, je vous ai adressé les fiches de renseignements concernant notre agent qui a été arrêté par les Allemands le 28/11/1942 pour détention d'une carabine et qui, dans une lettre adressée au chef de district, le 30 Novembre, informait celui-ci qu'il avait été dénoncé par sa femme.

Le 28 Décembre 1942, le Chef d'Arrondissement nous adressait une proposition de secours sur formule P.XVIII¹ en faveur de Mme MATTE et écrivait ce qui suit:

"Cette famille qui comprend encore 2 jeunes enfants et du fait de cette arrestation se trouve dans une situation difficile.
"Le cantonnier MATTE déclare avoir été arrêté sur dénonciation de sa femme, celle-ci dans ses explications au chef de district affirme y être étrangère.
"En présence de ces affirmations contradictoires, le Service local a revu l'intéressé qui était interné à la gendarmerie de Calais; celui-ci, malgré sa prévention contre sa femme, et étant donné qu'elle assure toujours la garde de ses enfants, a consenti, après une longue hésitation, à ce que le secours qui pourrait éventuellement lui être accordé soit versé à sa femme."

Cette proposition de secours, vous a été adressée le 13 Janvier 1943 et vous me l'avez retornée le 15 Janvier en me demandant de faire payer à la famille une allocation mensuelle égale aux trois quarts de la rémunération, augmentée des allocations familiales.

Vous trouverez, par ailleurs, la copie d'une note du 29/1/1943 du chef de section principal de Calais exposant la situation de Mme MATTE.

Je demande à mon collègue de la Région Sud-Est de faire effectuer une enquête auprès de l'intéressée qui habite à Ville-Langy par Anlesay (Nièvre) aux fins de connaître:

.....

- ce qu'elle a fait pour son mari depuis son incarcération;
 - s'il est exact qu'elle a refusé de lui envoyer un colis;
 - sa réputation dans sa résidence de repli.

J^e vous transmettrai ces renseignements dès qu'ils me parviendront.

Monitors of Disasters

*Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments*

AB\m\B\B

Le 29 Decembre 1945, je Cest q'Alouettes me donne le plaisir de faire la
sécession du volume LXXIII, au profit de Mme MATT de faire la
sécession de son titre:

20 - 3 - 45

M. Drouot

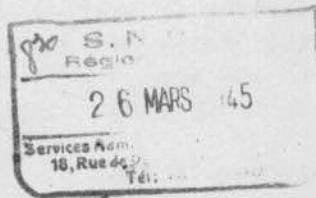
Désirez-vous :

- faire une réponse d'attente
à M. Menier?

- ou bien attendre les renseignements (B)
demandés par M. Guillaume au Sud-Est?
Il ne nous parviendront vraisemblablement
pas avant un mois.

M. Drouot

Il faut nous faire
une réponse d'attente
à M. Menier?
10/3 11



1 signature

Qu'est devenue le maire?

Le
viii

26/3

67

(toujours incarcéré)

(Reçu en 1943)

26 MARS 1945

DR/N2/41
D 1873



aff. Mme MATTE

Monsieur MEUNIEZ,
Président de la Commission
VR. C.E. 660 d'Epuration de la Région Nord.
du 16.2.45

Le 28 Novembre 1942, le cantonnier MATTE Emile, de CALAIS, a été arrêté par les Allemands pour détention d'une carabine; dans une lettre adressée à son Chef de district, le 30 Novembre, il a informé celui-ci qu'il avait été dénoncé par sa femme.

7 Par contre, dans ses explications au Chef de district, Mme MATTE a affirmé qu'elle était étrangère à cette dénonciation.

En présence des affirmations contradictoires, notre service local a revu notre cantonnier qui était interné à la gendarmerie de CALAIS. M. MATTE, malgré sa prévention contre sa femme, et étant donné qu'elle assure toujours la garde de ses enfants (17, 13 et 10 ans), a consenti, après une longue hésitation, à ce que l'allocation mensuelle qui lui était accordée par la Région fût versée à sa femme.

Mme MATTE, qui avait vendu tout ce qu'elle pouvait de son mobilier pour subvenir aux besoins de ses enfants, se serait trouvée dans la misère la plus complète si

cette allocation n'avait pas été versée.

Etant donné que Mme MATTE habite à VILLE-LANGY par ANLESY (Nièvre), j'ai demandé à mon collègue de la Région Sud-Est :

- ce que celle-ci a fait pour son mari depuis son incarcération;
- s'il est exact qu'elle ait refusé de lui envoyer un colis;
- sa réputation dans sa résidence de repli.

Ces renseignements seront portés à votre connaissance dès qu'ils me parviendront.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

V.B.N. v.a.4/P

LILLE, le 16 Avril 1945.

Personnel

M. MATTE Emile.

Confidential.

Monsieur PARADIS

Chef de la Subdivision du Personnel

à PARIS.

Suite à votre annotation sur la copie de votre note
VBN.GP.B2 du 17.3.1945 à M. le Directeur concernant Mme
MATTE Emile, femme d'un cantonnier de CALAIS qui aurait
dénoncé son mari à la Gestapo.

La rue Marceau à CALAIS, où demeurent M. et Mme
MATTE est complètement détruite et tous ses habitants sont
dispersés; il n'a donc pas été possible d'enquêter sur les
agissements de Mme MATTE avant son évacuation.

Cependant, il a toujours été de notoriété publique que
le ménage vivait en désaccord, aux torts respectifs des 2
époux, et que c'est à l'issue d'une scène que la femme s'est
rendue à la Kommandantur faire la dénonciation qu'on lui re-
proche.

Nous n'avons plus de nouvelles de Mme MATTE depuis son
départ de CALAIS.

En cas d'irrégularité
mey

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
RÉGION DU SUD-EST

Never, le 18 Avril 1945

Monsieur l'Ingénieur
Chef du II Arrondissement
de la Voie NEVERS

Comme suite à votre lettre du 22/3/45
nous avons visité Mme Matté à Ville-Langy.

Madame Matté est réfugiée à Ville Langy
depuis 1943, elle y est arrivée avec ~~ses~~ ses filles
mariée et ses deux derniers enfants Emile 18 ans
et Nelly 14 ans et Jacques 11 ans.

Madame MATTE nie avoir eu la visite ou
une lettre d'un ex-compagnon de captivité de son mari
lui demandant d'envoyer un colis à ce dernier. Avant
de quitter Calais elle a dit au Chef de District qu'elle
l'communiquerait l'adresse de son mari dès qu'elle
l'aurait afin que ses camarades lui adressent un colis.
Elle ajoute que malgré les difficultés de ravitaillement
elle n'aurait pas refusé de lui en adresser un

Cependant Mme Matté n'a fait aucune dé-
marche à la Croix Rouge ni auprès d'aucun organisme
pour avoir des nouvelles de son mari avant le 6/9/43,
c'est-à-dire 10 mois 1/2 après son arrestation. A cette
date elle écrit au gardien chef de la prison de Loos
(Nord) qui lui répond (7/11/43) que son mari a été
transféré le 27/12/42 en direction de la Belgique et
ensuite probablement de l'Allemagne. Depuis Mme Matté
n'a refait aucune démarche pour obtenir quelques ren-
seignements.

Mme Matté reproche à son mari sa conduite
mais elle ajoute que si il revenait elle le recevrait
quand même.

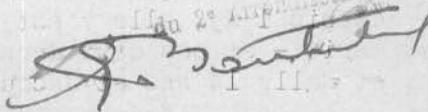
Dans le pays Mme Matté étant réfugiée n'
est pas très connue, on sait seulement qu'elle ne s'en-

tendait pas avec son mari et qu'elle n'en a aucune nouvelle. En l'absence de Mr le Maire et de Mr le Curé nous avons vu le secrétaire de Mairie qui a donné de très mauvais renseignements. Mme MATTE se serait vantée d'avoir fait arrêter son mari pour s'en débarrasser en faisant écrire par un de ses gendres une lettre de dénonciation l'accusant de détention d'arme. Elle aurait ajouté qu'elle espérait bien qu'il ne reviendrait pas et qu'elle pourrait vivre tranquillement avec sa pension. Elle touche la solde de son mari c'est-à-dire 4.500 frs, l'allocation de réfugié (1900) réduite à 750 depuis le 1/4/45 et son fils qui travaille dans une ferme où il est nourri gagne 1.000 frs, ce qui fait 6.250 frs.

Madame MATTE nous donne l'impression d'être très gênée lorsqu'on lui parle d'un retour probable de son mari et surtout de l'enquête qu'il fera faire pour connaître les accusateurs.

L'acte de mariage

Le 2^e mariage



Région NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

VB/N gp B2

LETTER REPLY



Paris, le

24 Mai 1945

Monsieur le Directeur,

Suite à ma note du 17 Mars 1945 concernant Mme Matte Emile, femme d'un cantonnier de Calais déporté en Allemagne et qui a fait l'objet d'une plainte à la Commission d'Epuration de la Région du Nord.

Vous trouverez ci-joint .

- 1°) Une note du 16 avril 1945 de M. Adine, Chef du 4ème Arrondissement V.B. à Lille faisant ressortir que le ménage Matte vivait en désaccord aux torts respectifs des 2 époux.
- 2°) Une lettre de l'Assistante Sociale de Nevers qui a fait une enquête sur Mme Matte dans sa résidence de repli.

Les renseignements sont nettement défavorables et il apparaît que Mme Matte ne serait pas étrangère à l'arrestation de son mari, dont elle ne souhaiterait pas le retour.

En conséquence, je suis d'avis de supprimer dès à présent le paiement de l'allocation mensuelle qui sera mise en réserve pour être versée à l'agent dès son retour.

Par contre les allocations familiales pourraient continuer à être versées à Mme Matte qui a à sa charge 2 enfants de 8 et 11 ans.

- 6 JUIN 1945

1873
M. le Chef du Service V.B.

A. Je suis d'accord.

Le Directeur

Signé : HÉBERT

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Opma

Région du NORD

D.R/N.2/41

D.1873

Monsieur MEUNIEZ,

Affaire Mme MATTE

Président de la Commission d'Epuration
de la Région NORD.

Suite à ma lettre du 26 mars 1945.

Veuillez trouver ci-joint copie :

- d'une note de M. le Chef d'arrondissement de la
Voie à LILLE,

- d'une lettre de l'assistante sociale de NEVERS,
relatives aux agissements de Mme MATTE à l'égard
de son mari, le cantonnier MATTE Emile, de CALAIS,
déporté en Allemagne.

Les renseignements sont nettement défavorables
et il apparaît que Mme MATTE ne serait pas étrangère
à l'arrestation de son mari, dont elle ne souhaite-
rait pas le retour.

Le Directeur,

Mme MATTE n'a pas
été en cause l'assistante
sociale - mais peut-être
travailler pour l'ennemi

20
a M. Meuniez, dans la note
essentiels donnée par l'A.S., sans
en indiquer la source.

6/6/45

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région NORD

DR/N.2/41 D.1873
Aff. Mme MATTE

R
Monsieur MEUNIEZ
Président de la Commission
d'Epuration.

Suite à ma lettre du 26 Mars 1945.

Veuillez trouver ci-joint copie d'une note de M. le Chef d'Arrondissement de la Voie à Lille relative aux agissements de Mme MATTE à l'égard de son mari, le cantonnier MATTE, Emile, de CALAIS déporté en Allemagne.

D'après des renseignements fournis à
~~J'ai pu obtenir, d'autre part, quelques renseignements sur l'intéressée qui réside actuellement avec ses enfants à VILLE-LANGY dans la Nièvre. On elle n'aide actuellement aucun autre~~
Mme MATTE

L'intéressée se serait vantée d'avoir fait arrêter son mari pour s'en débarrasser en faisant écrire par un de ses gendres une lettre de dénonciation l'accusant de détention d'arme. Elle aurait ajouté qu'elle espérait bien qu'il ne reviendrait pas et qu'elle pourrait vivre tranquillement avec sa pension.

utatis
Mme MATTE reproche à son mari sa conduite mais elle déclare que s'il revenait elle le recevrait quand-même; elle laisse cependant l'impression d'être très gênée lorsqu'on lui parle d'un retour probable de son mari et surtout de l'enquête qu'il fera faire pour connaître les accusateurs.

En ce qui concerne l'envoi d'un colis à son mari qui lui aurait été demandé par un compagnon de captivité de ce dernier, Mme MATTE nie avoir eu la visite ou une lettre de ce déporté et ajoute que malgré les difficultés de ravitaillement, elle n'aurait pas refusé de lui en adresser un.

*Le suis de la me suspen à
tut regretté de l'attribution
numéro 13/486 (communiqué) dont bénéficiant*
Le Directeur,

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

EXPLOITATION

N°

*M" matre qui continue cependant
à recevoir les alloc. familiales.*

7

S. I. C.	Region du Nord
14 JUIN 1945	
Services Administratifs de la Direction 18, Rue de Dunkerque, Paris-X ^e Tél: TRU 89-40	

14 JUIN 1945

Le 14 Juin 1945, Monsieur MEUNIEZ, Président de la Commission d'épuration, a été informé que Mme MATTE, résidant à VILLE-LANGY, Nièvre, avait été arrêtée le 12 Juin 1945, à son domicile, pour détenir des armes. Monsieur MEUNIEZ a alors demandé à Mme MATTE de se présenter au Bureau de la Commission d'épuration, à Paris, le 15 Juin 1945, pour être interrogée. Mme MATTE a été interrogée le 15 Juin 1945, et a déclaré qu'elle n'avait pas détenue d'armes. Elle a également déclaré qu'elle n'avait pas été arrêtée pour détenir des armes, mais pour détenir un passeport allemand. Elle a également déclaré qu'elle n'avait pas été arrêtée pour détenir des armes, mais pour détenir un passeport allemand. Elle a également déclaré qu'elle n'avait pas été arrêtée pour détenir des armes, mais pour détenir un passeport allemand.

DR/N2/41-D.1873
Aff. Mme MATTE

Suite à ma lettre du 26 mars
1945, je vous envoie ci-joint

Veuillez trouver ci-joint
copie d'une note de M. le Chef
d'arrondissement de la Voie à LILLE
relative aux agissements de Mme
MATTE à l'égard de son mari, le
cantonnier MATTE, Emile, de CALAIS
déporté en Allemagne.

D'après des renseignements
recueillis à VILLE-LANGY dans la
Nièvre où elle réside actuellement
avec ses enfants, Mme MATTE se
serait vantée d'avoir fait arrêter
son mari pour s'en débarrasser en
faisant écrire par un de ses gendres
une lettre de dénonciation l'accu-
sant de détention d'armes. Elle au-
rait ajouté qu'elle espérait bien
qu'il ne reviendrait pas et qu'elle
pourrait vivre tranquillement avec
sa pension.

Mme MATTE reproche à son mari

sa conduite mais elle déclare que s'il revenait elle le recevrait quand même; elle laisse cependant l'impression d'être très gênée lorsqu'on lui parle d'un retour probable de son mari et surtout de l'enquête qu'il fera faire pour connaître les accusateurs.

En ce qui concerne l'envoi d'un colis à son mari qui lui aurait été déma-
dé par un compagnon de captivité de ce dernier, Mme MATTE nie avoir eu la visite ou une lettre de ce déporté et ajoute que malgré les difficultés de ravitaillement, elle n'aurait pas refusé de lui en adresser un.

Le Service de la Voie suspend tout versement de l'allocation mensuelle (3/4 de la rémunération) dont bénéficiera Mme MATTE qui continuera cependant à recevoir les allocations familiales.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

COPIE pour M. le Directeur, pour le tenir au courant.

S.N.C.F. (Copie transmise à M. le Directeur du Service Central le 27/6/45)
Région du Nord (à la Commission d'Epuration)

Paris, le 21 JUN 1945

Commission
d'Epuration

C.E. 660

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le dossier de Mme MATTE, femme d'un cantonnier de Calais, arrêté par les allemands le 28 novembre 1942 et déporté ensuite en Allemagne d'où il ne serait pas encore rentré.

Des renseignements que nous avons pu obtenir tant auprès de la Commission d'Epuration locale de Calais qu'auprès des services de la S.N.C.F., il ressort que Mme MATTE qui vivait en mauvaise intelligence avec son mari, avait fait arrêter ce dernier par les allemands dans le but de s'en débarrasser. A cet effet, elle aurait fait écrire par un de ses gendres une lettre dans laquelle elle accusait son mari de détention d'armes.

MATTE n'ignorait d'ailleurs pas les agissements de sa femme puisque par lettre du 30 novembre 1942 adressée à son chef de district, il l'accusait formellement d'être à l'origine de son arrestation.

La Commission regrette infiniment que le cas de Mme MATTE ne soit pas de sa compétence, attendu qu'elle n'appartient pas au personnel de la S.N.C.F.. Néanmoins, elle estime que cette affaire doit avoir une suite sur le plan judiciaire et, à cet effet, vous prie instamment de vouloir bien intervenir dans ce sens auprès de M. le Ministre de la Justice.

D'ores et déjà le service de la Voie de la S.N.C.F. a suspendu tout versement de l'allocation mensuelle dont bénéficiait Mme MATTE, ce qui prouve que les accusations portées contre l'intéressé ne sont pas sans fondement, la S.N.C.F. n'ayant pas pour habitude de prendre des mesures de l'espèce sans s'entourer de garanties.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le Président de la Commission,

Monsieur le Ministre
des Travaux publics et des Transports.

S. I. C. P.	le 16
Region du Nord	août 1945
17 AOUT 1945	
Services Administratifs de la Direction	
DR/N2/42	

le 16 août 1945

VB.N. sp. B/1

Monsieur le Chef des Services
Administratifs,

LETTRE-REPONSE

Par note DR/N2/41 D 1873 du 6 juin 1945, M. le Directeur a donné accord à M. le Chef du Service V.B. pour supprimer le paiement de l'allocation mensuelle et continuer le paiement des allocations familiales à Mme MATTE, femme d'un cantonnier de Calais déporté en Allemagne.

Cette mesure a été prise à la suite de renseignements nettement défavorables recueillis sur Mme MATTE, laquelle ne serait pas étrangère à l'arrestation de son mari dont elle ne souhaiterait pas le retour.

Par ailleurs, d'après les déclarations du service local, il était de notoriété publique que le ménage vivait en désaccord aux torts respectifs des deux époux.

Etant donné ces renseignements, je vous prie de vouloir bien me faire connaître si, pour le paiement des allocations familiales les époux MATTE sont à considérer comme un ménage ordinaire ou comme époux séparés.

Dans ce dernier cas, conformément aux dispositions de l'article 213 du fascicule II du Règlement du Personnel, seules les allocations familiales proprement dites seraient dues à Mme MATTE, à l'exclusion de l'allocation de salaire unique et de l'allocation familiale supplémentaire part A et B

Le Chef de la Subdivision

du Secrétariat et du Personnel V.B.

25.D.
DR/N2/42

23 AOUT 1945

Q. de la S. D.

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Secrétariat et du Personnel V.B.

Je suis d'accord sur A.

Signé : BÉHAR

S.M.C.F.

Paris, le 4 avril 1946

Service central 5, rue de Londres (9ème)
du Personnel1^e DivisionSection des Résonniers
et des déportés civilsMonsieur le Directeur
de la Région du NORD.

Tél. TRI.91-73

Réf.Pm n° 3595/

41.237 - 42.345

A la suite de démarches

42.356 - 44.668

que nous avons effectuées en vue

41.608 - 42.254

d'obtenir des renseignements sur

42.839 - 40.408

nos agents déportés dont nous

sommes sans nouvelles, la Fédération nationale des Déportés et

Internés Patriotes vient de nous

remettre les huit lettres ci-

Jointes.

S.P.J.

J'ai l'honneur de vous prier de bien
veuoir faire parvenir ces lettres aux familles
de :

MM. DEGAUX André, Contrôleur technique à la Div.

Etudes EX. Paris-Nord

DESCHAMPS Gaston, ouvrier à Moulin-Neuf

DUPONT Léon, Chef de train à Longueau

GOMBRY Marcel, Auxiliaire à Creil V.B.

LABOURDETTE Gabriel, Homme d'équipe à Aulnoye

LAMBLIN Gabriel, Chef de train au Bourget

LEROY Henri, auxiliaire manœuvre à Tourcoing

MATTE Emile, esquinier à Calais.

Seuls, les décès de MM. DEGAUX, DESCHAMPS,
DUPONT, LABOURDETTE, LAMBLIN, MATTE, sont,
jusqu'à ce jour, confirmés par le ministère
des Anciens Combattants et Victimes de la
Guerre.

Le Chef de Section,

S.

T.S.V.P.

DR/NB/41
D 1873

13. 4. 46.

COPIE pour Monsieur le Chef du Service
EX - M.T. - V.B.

en le priant de faire remettre ces
lettres aux familles par un agent
qualifié.

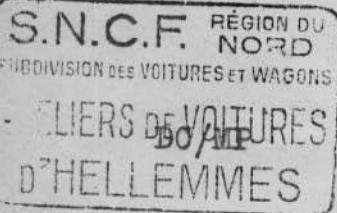
P. Le Directeur,
Sifou'ndot.

D.1873 MATTE, Emile

Cantonnier à Calais

Suivant note du 25 Mars 1946 de
la Fédération Nationale des Déportés
et Internés Patriotes, cet agent serait décédé
le 18 Février 1945 à Gross. Rosen

10/11/1946



P. N°1397

HELLEMES, le 12 Avril 1946



Monsieur LEROUX
Ingénieur, Chef de
l'Arrt. du Matériel

LILLE
-:-:-

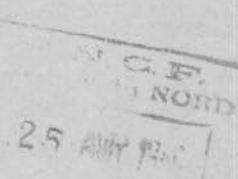
- MOLHANT Maurice - Déporté -

Suite à ma lettre P. N°3394 du 16.II.45 et à une démarche faite récemment chez Madame MOLHANT, cette personne a fait savoir qu'elle s'était rendue chez M. VALLET garagiste Grand'Route à Pont à Marcq et chez Monsieur Jean VANDENHERKOUCH, Bureau de Postes à Chéreng, tous deux anciens déportés en Allemagne, qui ont certifié à Mme MOLHANT qu'ils avaient reconnu M. MOLHANT comme étant des leurs à Chassen Haussen, à 40 K de Berlin, jusqu'en Février 1945, contrairement à la communication de la Section des Prisonniers et Déportés Civils Réf. PM 2236/43076 du 22.IO.45 du 8 de la rue de Londres - Paris (9e).

Ceci à toutes fins utiles.

Le Chef des Ateliers Ppal

Pispan



Transmis à monsieur le Chef des Services Administratifs à Paris.

Suite à la transm. DR/N°41 DR 1873 du 30.10.45
de la Lettre Em. n° 2336/43.076 du S.C.P (avis officiel de déces)
à la Chapelle le 24 AVR 1946
L'ingénieur principal
Chef de la Subdivision du Personnel

Transmis à Monsieur le chef du service
du Matériel et de la traction
Subdivision du Personnel
à la Chapelle
Lille le 17 Avril 1946.
Suite à la transm. DR/N°41 DR 1873 du 30.10.45
de la Lettre Em. n° 2336/43.076 du S.C.P (avis officiel de déces)
à la Chapelle le 24 AVR 1946
L'ingénieur principal
Chef de l'Arrondissement
du Personnel

VBN/9PA2

Paris, le 23/4/46

Monsieur le chef des Services Administratifs.

Suite à la note du 4 Avril 1946
du service central P (Section des
Prisonniers et Déportés) dont vous
me avez adressé copie le 13 Avril et
me demandant de faire remettre aux
familles des lettres envoyées par la
Fédération Nationale des Déportés et
Internés.

Je vous prie de vouloir bien me
faire connaître la conduite à tenir et
l'état de une matre qui vient d'être
accusée ^{de} l'inculpation d'avoir
délivré son mari (ma note
du 29 Mars vous demandant votre
accord pour délivrer un permis pour
le retour de certains matres qui se
trouvaient encore dans le département
de la Nièvre).

Le Bureau a été fait
le 29/3/46 par la 8^e
Bureau d'ordre humanitaire
"d'accord à faire".
Signé: Béhal

Le chef de la Section des Prisonniers
et des Personnels au service de la Voie



Monsieur le Directeur
du Service central du Personnel.

DR/N2/41
D.1873

Avis de décès
d'un déporté.

--
VR.:PM 3893
du 4/4/46.

Parmi les lettres d'avis de décès que vous m'avez demandé de faire remettre aux familles d'agents déportés en Allemagne de la part de la Fédération nationale des déportés et internés patriotes, il en est une destinée à Mme MATTE Emile, femme d'un cantonnier à CALAIS.

Or, cette femme, qui vivait en mauvaise intelligence avec son mari, avait fait arrêter ce dernier par les allemands pour s'en débarrasser et par lettre C.H.660 du 21 juin 1945, dont copie vous a été adressée le 30 juin 1945, M. le Président de la Commission d'épuration de la Région du Nord avait demandé à M. le Ministre des travaux publics et des transports d'intervenir auprès de M. le Ministre de la Justice pour placer cette affaire sur le plan judiciaire.

J'apprends que Mme MATTE

vient d'être incarcérée à la prison de St-OMER; je vous prierai de me faire connaître si vous estimez opportun de lui faire remettre la lettre qui lui était destinée.

Le Directeur,

Signé: OUDOT

27 APR 1946
Copie pour Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel et du Secrétariat V.B.
Pour le tenir au courant. Suite à sa lettre V.B.N. gp A2 du 23/4/46.
L'Ingénieur en chef,

Signé: OUDOT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL

Paris, le 27 mai 1946

I — DIVISION
Section des Prisonniers
et des Déportés Civils

31 MAI 1946

8, rue de Londres (9ème)

Tél. TRI.91-73

Réf. PmN° 3872/40.488

Monsieur le Directeur
de la Région du NORD.Avis de décès
d'un déporté.

Par lettre DR/N2/41 D.1873 du 27 avril dernier, vous avez bien voulu me faire savoir que Mme. MATTE Emile, femme d'un cantonnier à Calais, était actuellement internée étant accusée d'avoir dénoncé son mari aux Allemands, et vous nous demandiez si nous estimions opportun de lui faire remettre la lettre de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Patriotes qui lui était destinée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cet organisme, consulté à ce sujet, nous a demandé de bien vouloir faire parvenir la lettre au parent le plus proche de M. MATTE.

Le Chef de Section,

K.

S.N.C.F.

Paris, le 27 mai 1946

8 rue de Londres (9ème)

Service central
du Personnel

1° Division

Section des Prisonniers
et des déportés civils

Tél. TRI. 91-73

Monsieur le Directeur
de la Région du NORD.

Réf. Pm n° 3872/40.488

OBJET

Avis de décès
d'un déporté.

Par lettre DR/N2/41 D.1873 du
27 avril dernier, vous avez bien
voulu me faire savoir que Mme MATTE,
Emile, femme d'un cantonnier à Calais,
était actuellement internée étant
accusée d'avoir dénoncé son mari aux
allemands, et vous nous demandiez si
nous estimions opportun de lui faire
remettre la lettre de la Fédération
Nationale des Déportés et Internés
Patriotes qui lui était destinée.

J'ai l'honneur de vous faire con-
naître que cet Organisme, consulté à ce
sujet, nous a demandé de bien vouloir
faire parvenir la lettre au parent le
plus proche de M. MATTE.

Le Chef de Section,
signé : GITTON.

DR/N2/41

D 1873.

- 5 JUIN 1946

COPIE pour Monsieur le Chef du
Service V.B.

Pour exécution.
(Suite à lettre VB.N.gp.A2 du 23/4/46)
L'Ingénieur en chef,

Signé: OUDOT

Oct. 1873

DR

Matti, Fernand.

Région d'u NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM : MATE

Prénoms : Fernand, Emile

Grade à la S.N.C.F. : Commis de 2^e Classe

Résidence de service : MONTDIDIER

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 15 Février 1919

Date et lieu de naissance : 19 Juin 1894 à GUILLEMONT (Somme)

Domicile civil : 17, rue de PARIS à MONTDIDIER

Situation de famille : Marié: 8 enfants âgés de 22, 21, 19, 16, 15,
11, 2 et 2 ans.

Qualités professionnelles : Bon agent.

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) : 120^e et 409^e Régiments d'Infanterie
Médaille Militaire (Décret du 30/12/20)

Affiliation politique
(s'il y a lieu). : inconnue

Date de l'arrestation : 11 Novembre 1943.

Motifs de l'arrestation : Est accusé d'avoir déposé sur le bureau des agents du Service allemand de la gare de MONTDIDIER, un tract rédigé en français, considéré comme une "insolente provocation". Nous prions le chef d'Arrondissement de tenter de connaître la teneur de ce tract et demandons des précisions à l'E.D.P. PAIS-NORD.

Date, tribunal, motif :

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Transféré le 13/11/1943 à AIXIERS
Prison de la route d'ALBERT.

Nom du défenseur : *de 1873* *cl. au Directeur* *29/11/43*
Directeur

Signé: CAMBOURNAC

55. COPIE pour Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction,

M.M.-K.-G.-P.-4 4/1

D. 30.516

Arrestation par les autorités allemandes

brown

onsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.I.,

Le Commissaire de 2^e Classe MATE, Fernand, de la gare de MONTDIDIER, est absent de son service depuis le 11 Novembre 1942 du fait de son arrestation par les autorités allemandes.

Prêtre de lui supprimer ses appoin-
tements à compter du 11 novembre 1949
mais de faire verser à sa femme domici-
liée 17, rue de Paris à ~~WIDIDIL~~
(Somme) le montant de la solde à la
quelle il a droit pour la période du
1er au 10 novembre 1949 inclus.

Je vous indiquerai ultérieurement de quelle manière l'intéressé sera traité au point de vue solde pendant son absence.

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

Comme suite aux fiches de renseignements que je lui
ai adressées le 26 Novembre 1943... le tiers répondu par
M. cette sur le bureau du Service d'Information de la Gare de
MONTDIDIER avait trait aux manifestations du 21 Novembre
et ne présentait aucun caractère communiste.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

3 DEG 1943

EX-N-E-P-4 4/1
D. 56.516

Dro 11/1
P.10 1625 du 19.11.1943

Arrestation par les
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de l'Arrondissement
de l' Exploitation d' ANTOINS,

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant le Commis de 2ème classe MATTE, Fernand, de la gare de MONTDIDIER, qui est absent de son service depuis le 11 Novembre 1943 du fait de son arrestation par les Autorités allemandes.

J'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour la suppression des appointements de MATTE, à compter du 11 Novembre 1943, mais à partir de cette date et pendant toute la durée de son incarcération, cet agent recevra une allocation égale à la moitié de sa rémunération augmentée s'il y a lieu des allocations familiales.

Sur cette allocation, qui sera payée à Mme MATTE domiciliée 17 rue de Paris à MONTDIDIER (Somme) devront être opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. L'allocation subira également les retenues fiscales et sera déclarée au Fisc.

D'autre part, cette absence n'aura aucune répercussion sur l'avancement en grade et en échelon, sur

le congé annuel et la prime de fin d'année, mais celle-ci sera mise en réserve et non payée aux ayants-droit si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement des primes de fin d'année.

Enfin, je vous précise que pendant l'absence de MATTE, sa famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures d'économat et à l'approvisionnement en combustibles.

Signé: DELANNOY

18 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction.

En lui précisant que MATTE a été libéré le 11 Décembre 1943.

4. Le Général de la Subdivision du Personnel

Blanch

EX-N-G-P-6 4/1

D. 36.516

Arrestation par les 22 DEC 1943
autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

Suite à ma lettre même référence du 11 Décembre 1945 concernant le Commissaire de 2ème classe HAPPE, Fernand, de la gare de MONTDIDIER dont l'arrestation a été opérée par les autorités allemandes le 11 Novembre 1945.

L'intéressé ayant repris son service le 12 Décembre 1945 après libération, je vous prie de lui faire rétablir ses appointements à compter de cette date.

سیاه

University

24 DEC 1943

le _____

S.N.C.F.
Région du Nord

Le DIRECTEUR 24 DEC 1943

D.Y.N. 2/41

D. N° 1873

Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur
du Service Central P.

:-

Suite à la fiche de renseignements

concernant le commissaire Paul Matte

Resident de Montdidier

que je vous ai adressée le 9 Novembre 1943.

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 11 Novembre 1943
a été libéré le 11 Decembre 1943
et a repris son service le 12 Decembre 1943

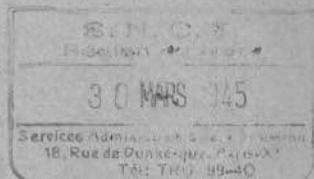
B

LE DIRECTEUR,

Signé: OUDOT

Copie pour:
Monsieur le Chef des Services Administratifs de la
6 Direction
Le Chef de la Subdivision du Personnel

Drury



29 MARS 1945

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.,

EX. N.g.p.4 A/1

D. 36.516

— *Ja* —
Arrestation par
les Allemands

Compte tenu du motif pour lequel le
commis de 2ème classe MATTE Fernand, de
Montdidier, a été arrêté par les Allemands
et absent de son service du 11 Novembre
1943 au 11 Décembre 1943 inclus, il a été
décidé, en application des instructions
du Service Central du Personnel, de faire
bénéficier l'intéressé d'une allocation
égale aux 3/4 de sa rémunération pendant
la dite période.

—
L'intéressé ayant déjà reçu une alloca-
tion égale à la moitié de son traitement
(ma lettre même référence du 11 Décembre
1943), je vous serais obligé de lui faire
verser le complément.

Ci-joint fiche reprenant la rémuné-
ration de l'intéressé à l'époque de son
incarcération.

Signé: DELANNOY

Oct. 1873

DR

Matz, Maurice

att

1er Arrondissement

Paris, le 28 Juillet 1944.

P. 4056/1

Monsieur le Chef de l'U.A.B.
à Paris-Nord

Tl 28/7/44

Un membre de l'armée d'occupation a été blessé ce jour dans le chantier de cabine 11 dans les circonstances suivantes :

Vers 9h25, lors du débranchement du train S2 2412 troupes en provenance d'HARGICOURT-PIERREPONT, le transport 190127, composé de 5 véhicules à destination de LAIGLE, fut lâché sur la voie 26 après avoir été avertis aux en-rayeurs par le chef de manœuvres principal MATZ. Par suite de la rupture du fusible du sabot électrique de la zone 26 arrière, l'enrayage fut nul sur ce parcours.

Un sabot à main posé en pleine voie ne ralentit pas suffisamment cette rame qui vint accoster des wagons en stationnement sur cette voie.

A l'accostage, le s/officier WALTER PIETZ, âgé de 33 ans, fut blessé au coude gauche et à la figure. Il fut transporté à l'infirmerie du BOURGET par les soins du service allemand.

Après interrogatoire par M. RAPPELS, chef de gare allemand, de MM. BERDEAUX s/chef de gare, MATZ, chef de manœuvres principal, HEMET, brigadier de manœuvres, ce fonctionnaire alerta la Feldgendarmerie de St-Denis à l'effet de mettre en état d'arrestation MATZ et HEMET qu'il considérait comme responsables de cet accident. Ces agents ont été emmenés à 12h00 sous l'inculpation de sabotage.

Il s'agit de 2 bons agents et l'inculpation de sabotage est tout à fait exagérée à leur égard. Il y a probablement eu une faute professionnelle qui sera déterminée après interrogatoire des agents et dont les conséquences ont été malheureuses en raison du raté survenu en cabine au même moment.

Une telle faute ne doit pas entraîner normalement l'intervention de la Feldgendarmerie.

Je vous demande donc d'intervenir auprès de la Kommandantur de St-Denis pour la mise en liberté de ces deux agents dont l'arrestation dans de telles circonstances a désagréablement surpris l'ensemble du personnel de la gare du BOURGET.

Le Chef du 1er arrondissement EX.

Transmis à Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel à Paris

pour le tenir au courant. Ci-joint fiches de renseignements.

Le 2/8/44

Le Chef du 1er Arrondissement de
l'Exploitation
(s) MARTHELOT.

2 COPIE pour :
-Monsieur le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de PARIS-Nord
Pour avis. Suite à sa lettre D.4056/1 du 28/7/44

10 AOUT 1944

-Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction

Ci-joint fiches de renseignements, à joindre au rapport
sur l'arrondissement.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

M.M. LECOEUR, COLLET, CAREL.

S.N.C.F.
Région du Nord

10 AOUT 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

M.T.

Service Régional du Nord
10, Rue de la République
75111 PARIS

EX.N.g.p.4 A/1
D.52.276

—
Arrestation
par les autorités
allemandes

Prière de faire supprimer à
compter du 29 Juillet 1944 la soldé
du Chef de manœuvres Principal
MATZ, Maurice, de la gare du BOURGET
Triage incarcéré par les autorités
allemandes depuis le 28 Juillet
1944.

Il sera, en compensation, attribué à l'intéressé, suivant les modalités en vigueur dont vous avez eu connaissance, une allocation fixée à la totalité de sa rémunération d'activité et payable à Madame MATZ, domiciliée 15 rue Eugène Sue à DRANCOY (Seine) à qui vous voudrez bien faire mandater dès à présent les sommes acquises par l'agent au titre d'appointements pour la période du 1^{er} au 28 Juillet 1944 si celui-ci n'a pas perçu sa soldé de Juillet.

10/9
Leur marty
Je vous rappelle que la prime
de fin d'année devra, le cas échéant, être mise en réserve si l'agent n'est pas libéré au moment du paiement de la dite prime.

Signé: DELANNOY

S. N. C. F.

Région d

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

S. N. C. F.	Précis
11 AOUT 1944	
Services	18, Rue de l'Archevêché

NOM MATZ

Prénoms Maurice

Grade à la S.N.C.F. CMVP

Résidence de service BOURGET-Triage

Date d'entrée à la S.N.C.F. 3/7/1920

Date et lieu de naissance 21/9/91 à Wareméville (Marne)

Domicile civil 15 rue Eugène Sue à DRANCY (Seine)

Situation de famille marié, 1 enfant, âgé de 19 ans

Qualités professionnelles Bonnes

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) } Appelé le 5/10/12 - libéré le 24/7/19

Affiliation politique } (s'il y a lieu) }

Date de l'arrestation 28 Juillet 1944

Motifs de l'arrestation { Lors du débranchement d'un train de troupes
par suite d'enrayage nul par sabot électrique
et à la main un accostage brusque occasionnant
des blessures à un soldat allemand. Le Chef
de gare allemand considéra cet agent comme
responsable et le fit mettre en état d'arres-
tation par la Gendarmerie sous l'incu-
pation de sabotage.

Condamnation }

Date, tribunal, motif }

Eléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce }

Lieu d'internement Dépôt quai de l'Horloge à Paris.

Nom du défenseur

D. 1873 J. P. J. D. D. O. N.
11 AOUT 1944 N. Ducteur
D. Vermey

COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction 22 SEP 1944



Le Chef de la Subdivision de Personnel
Almetz

M.M.GP.4 A/1

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité H.T.

D. 52.276

D. 39.195

Arrestation par les
Autorités allemandes

Suite à nos lettres sans référence du
9 Août 1944.

Le Chef de manœuvres Principal HATEZ,
Maurice de la gare du BOUGET-TRIAIS et le
Brigadier de manœuvres HEMET, Léon de la
mme résidence qui étaient absents de leur
service depuis le 29 Juillet 1944, du fait
de leur arrestation par les autorités alle-
mandes ont repris leurs fonctions le 12 Août
1944 après libération.

23/9
Levain

Prévoir de rétablir leurs appointments
à compter du 12 Août 1944.

Signé: LERA T

S.N.C.F.

Région du Nord

S.N.C.F. Région	23 SEPT 1944 le
Administration de la Région du Nord 68, Rue de Dunkerque Tél. 110-10-10	

28 SEPT 1944

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41

D. N° 1873

Monsieur le Directeur
du Service central P.

Libération d'un agent
incarcéré par les
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements

concernant le chevalier Val

Matz Maurice du Boujet P

que je vous ai adressée le 11 Août 1944

Cet agent, incarcéré par les autorités d'occupation depuis le 28 Juillet 1944
a été placé au service le 12 Août 1944
et depuis son libération

LE DIRECTEUR
Signé: DUBOT

S. 1873

SKC

Maxant, Alfred

att
Dundas
J.C.

Renseignements à fournir

Région du Nord en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.P.
----- par les autorités d'Occupation.

S. 1873

DK?

Mase, Gilbert.

S.N.C.F.

Région d'

LE NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

S.N.C.F.
RÉGION du NORD

17 JUIL 1943

SA 22
BUREAU DE L'EXPLOITATION
SERVICES COMMUNES

NOM:

Prénoms

Gilbert, Benjamin;

manœuvre autorisé

Grade de la S.N.C.F.

Grépy-en-Vexin (Seine)

Résidence de service

15.9.1936

Date d'entrée à la S.N.C.F.

4.10.1913 à Vaucoise (Seine)

Date et lieu de naissance

23, rue Bungesser et Céla à Malnay sous

Domicile civil

Bea

Situation de famille

Marie - 2 enfants nés 190.9.38-30.4.40

Qualités professionnelles

très bonnes

Services militaires

2ème classe - 916 21

(grade, campagnes, citations,
blessures)

appelé le 20.10.34

libéré le 15.10.39

Affiliation politique (s'il y a
lieu)

Date de l'arrestation

2 juillet 1943

Motif de l'arrestation

Inconnu (agent prisonnier de guerre
non libéré par les autorités d'occupation)

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature suscepti-
bles de justifier un recours
en grâce

Lieu d'internement

aurait été dirigé sur Charleville

Nom du défenseur

0.1873

SCP Mr Duvillier
Président

17 JUIL 1943

Signé: DEGARDIN

12/11/45
dimanche matin
au "Demolition Special"
max et un "Demolition Special"
repas pale allemands et asperges
au Fronttotalag de Chalons
Visita nouveau
annuler la fiche

Le SCD est d'accord
pour annuler

CONFIDENTIAL
This document contains neither recommendations nor conclusions of the FBI. It is the property of the FBI and is loaned to your agency; it and its contents are not to be distributed outside your agency without the express written consent of the FBI. It and its contents are to be handled in accordance with your agency's security regulations.

CONFIDENTIAL

D.1873

att

Mazza, Antoine

RECHERCHES DES P.O. TRAVAILLEURS ET DÉPORTÉS POLITIQUES

DONT LES FAMILLES SONT SANS NOUVELLES OU QUI SERAIENT DÉCEDES.

Nous Prélevé, du (1) Prisonnier
Travailleur
Déporté

MAZZA Antoinette

Grade et résidence d'emploi

MR MV ES D. CHAP?

Date et lieu de naissance

21 Mars 1916 à PARIS XX^e

Signalement complet

Taille 1m64 yeux marrons, cheveux châtain clair.

Nom et adresse de la personne à prévenir Madame Veuve MAZZA

73 rue de Buzenval Paris XX^e

Renseignements sur le lieu de captivité (1) au 20/12/1944, dernière carte

N° du corps de groupe- n° du camp, du Kommando Stalag XX B
lieu de travail, etc... Kommando 369

ou
Nom et adresse de l'employeur
lieu de travail

Travaillait dans une ferme

ou
lieu de déportation avec la
dernière adresse complète

N° de matricule

5778 - FZ

Renseignements recueillis

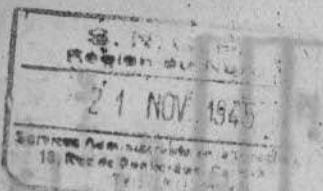
(joindre les documents ou copies communiqués par la famille ainsi que 2 photographies récentes, format carte d'identité.)

D'après un camarade que Madame MAZZA recherché ^{son fils} était encore vivant en Février 1945, le lieu sera précisé par Madame MAZZA.

P.S. Le camarade de MAZZA, évadé en Février 1945, signale qu'à cette époque MAZZA était en bonne santé, le Kommando devait être évacué vers STETTIN, mais n'a pas dû parvenir à cette destination, en raison de l'avance de l'Armée Russe.

Ci-joint en communication 2 photos format carte postale (les seules que possède la mère de MAZZA).

(1) Rayer les mentions inutiles.



21 NOV 1945

D.N.N 3/47 D.1873

transmis à M. le ~~dean~~ du S.C.P.
(section Pres)

comme mise à sa note P.C. n° 495

du 9-6-45

/ Le Directeur

SIGNE: QUDAT

1873

DR

Méjasson, René
(ou Paquet Coopéra))

• ARRONDISSEMENT
Nogent
Timbre de l'établissement d'attache
du MOULIN-NEUF

DEMANDE D'explications

ÉCRITE

(explications, observations, déclaration, etc.)

NOM et PRÉNOMS de l'agent MEJASSON René
auquel s'adresse la demandeTitre statutaire : Mineur aide-ouvrier Résidence : Moulin-Neuf

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

Vous vous êtes absenté sans autorisation du 22 avril
au 9 mai.

Prière de me donner le motif de cette absence

à Moulin-Neuf le 13 mai 1933
(Timbre et Signature)

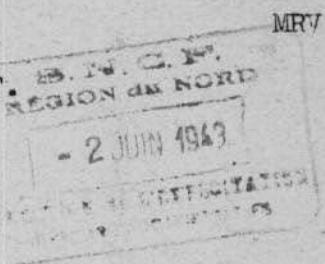
RÉPONSE DE L'AGENT DATÉE ET SIGNÉE

Le 19 Avril j'ai déposé une demande de congé de 8 jours et demi
pour assister à l'entrevue d'un camarade près de Bordeaux. Dans
la journée du 20 je fus arrêté par l'armée d'occupation, accusé de
vouloir franchir la frontière d'Espagne, et emprisonné pendant toute la
durée de l'enquête. C'est alors que je fus libéré le 7 Mai au soir
ce qui me permit de me représenter à mon service le 10 Mai au matin

à Erment le 10 Mai 1933
(Signature de l'Agent)

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



NOM : **MEJASSON**
Pré noms : **René, Constant**
Grade à la S.N.C.F. : **Minier aide-ouvrier confirmé**
Résidence de service : **Moulin-Neuf**
Date d'entrée à la S.N.C.F. : **20/9/1939**
Date et lieu de naissance : **14/10/22 à BRON**
Domicile civil : **13, rue de la Fresnais à BRON (3 et 0)**
Situation de famille : **Célibataire**
Qualités professionnelles : **Bonnes**
Services militaires : (**Réant**
(grade, campagnes, citations,
blessures))
Affiliation politique (s'il y a lieu) : (**Aucune à notre connaissance**
Date de l'arrestation : (**20 Avril 1943**
Motifs de l'arrestation : (**Présomption de passage en Espagne**
Condamnation : (**Réant**
Date, tribunal, motif : (**-**
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : (**-**
Lieu d'internement : **BORDEAUX**
Nom du défenseur : (**-**

P.S.- L'intéressé a été relaxé le 8 Mai et a repris son service le 10.

1873

*L.G. du 10/5/45
L. Guichard*

- 2 JUIN 1943

Siglé : CAMBOURNAC

o. 1873-

skc

Melet, Kleber
(See by author)

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



Nom

MELET

Prénom

Kléber

Grade à la S.N.C.F.

Homme d'équipe

Résidence de service

FIVES-SAINT-SAUVEUR - Détaché à la Reichsbahn
depuis le 12 Décembre 1942 à FALKENBERG

Date d'entrée à la S.N.C.F.

29 Décembre 1936

Date et lieu de naissance

23 Septembre 1913 à Vendin-le-Vieil (P.-de-C.)

Domicile civil

Rue du Pontlivoir N° 3 à Wambrechies (Nord)

Situation de famille

Marié sans enfant

Qualités professionnelles

Normales

Services militaires
(Grade, campagnes, citations, }
blessures)appelé en Octobre 1934 } 23 à C.O.M.A.
Libéré en Octobre 1935 }
Mobilisé du 26 Août 1939 au 17 Juillet 1940Affiliation politique
(s'il y a lieu).

Courant de Juin 1943

Date de l'arrestation

Détaché à la Reichsbahn ainsi qu'il est dit plus haut, MELET est incarcéré en Allemagne pour "conduite anti-allemande en abusant des facilités qui lui étaient accordées pendant son travail". L'E.D.L. ajoute que rien ne peut être dit en ce qui concerne la libération de cet agent.
(D'après certaines précisions fournies par un autre agent détaché à la R.B., MELET serait accusé d'avoir favorisé l'évasion de P.G. Français).

Motifs de l'arrestation

Condamnation

Date, tribunal, motif

Eléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce

Lieu d'internement

Nom du défenseur

libéré le 25 Mai 1945 D 1873

19 NOV 1943

SCP au Directeur
Le Directeur
SIEGE: CANROUBIAC

500 ex.

H.V.D. PARIS

E 3 P 3 Pwhk

-Traduction-

Paris, le 28 décembre 1943

Direction générale de la S.N.C.F.

PARIS

Concerne : les agents de la S.N.C.F. MARLIER Georges et MELET Kléber.

Réf. : Votre lettre W 4875 du 21.8.43.

Les deux agents de la S.N.C.F. MARLIER Georges et MELET Kléber, détachés à la gare de Falkenberg, ont été arrêtés par la Gestapo les 11 et 12 juin 1943 et se trouvent toujours détenus.

Nous n'avons pu savoir pour quelle date on peut compter sur leur libération.

signé : BIRKENDAHL.

Service central
du Personnel

1ère Division

P. 1895 W

Copie adressée à
Monsieur le Directeur de l'Exploita-
tion de la Région du Nord

comme suite à sa lettre du 16 août
1943.

Paris, le 7 janvier 1944

P. Le Directeur,

L'Ingénieur

signé :

DR/BB/41

D 1873

Copie à Monsieur le Chef de la Subdivi-
sion du Personnel XX

14 JAN 1944

Pour le tenir au courant.

L'Ingénieur en chef,

s. Jarry

26 février 1944

DR/N2/41 D.AW
Incarcération en
Allemagne d'agents
détachés à la D.R.B.

VR/ EX.N gp 5 A/6
du 17 Février 1944

Monsieur le Chef de la Subdivision
du Personnel EX.

Bien que l'aiguilleur de 2^e cl. DESSON, Jules, d'HAUTMONT, ait souscrit, avant son départ à la D.R.B., en faveur de sa femme, une délégation de solde pour toutes les sommes dues par la S.N.C.F., M. le Directeur estime que, sauf adversité, il n'y a pas lieu de verser à Mme DESSON la part de prime de fin d'année due à son mari au titre de l'exercice 1943, cette somme devant être mise en réserve afin de constituer un pécule pour le moment du retour de notre agent.

En ce qui concerne les 10 autres agents de l'Exploitation qui, détachés à la D.R.B. sont actuellement incarcérés en Allemagne, M. le Directeur a pris les décisions suivantes :

- versement, à partir du 1/1/44, date de la suppression de l'indemnité d'éloignement) d'une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité aux hommes d'équipe
DINDE, André d'HESDIN
LEMERCIER, Fernand de SAINT-POL
HODIQUE Victor, de LONGUEAU
et PREVOST Gérard, de NGYON,
tous célibataires sans charges et incarcérés pour un motif inconnu.
- versement à partir du 1/1/44 (date de la suppression de l'indemnité d'éloignement) d'une allocation mensuelle égale à la moitié (1) de la rémunération d'activité aux hommes d'équipe
MARLIER Georges de LILLE
MELET Kléber de FIVES-ST-SAUVEUR,
mariés et qui sont incarcérés pour leur conduite anti-allemande.
- versement, à partir du 1er janvier 1944, d'une allocation mensuelle égale au 1/4 de la rémunération d'activité au facteur confirmé DELCAUCHY, Serge, célibataire sans charge, arrêté pour un motif inconnu; si, avant son départ à la D.R.B. DELCAUCHY n'avait pas désigné de délégué, les sommes à lui revenir au titre de cette allocation mensuelle seraient à mettre en réserve jusqu'à son retour.
- suppression de l'indemnité d'éloignement sans versement d'aucune allocation à l'homme d'équipe DELHOMME, René, de GREIL, célibataire sans charges, condamné à 18 mois de prison pour complicité de vol.
- aucun versement d'allocation aux auxiliaires CABIOC'H Jean et LABOULY, Roger, de La Chapelle-Triage qui sont incarcérés pour un / ...

(1) de façon à ne pas verser à leur délégué plus aujourd'hui qu'auparavant

motif inconnu : il ne leur est attribué aucune allocation, non pas parce que appartenant à la classe 1942 ils sont soumis au S.T.O. et, de ce fait n'ont pas perçu d'indemnité d'éloignement, mais parce que ce sont des auxiliaires (les allocations mensuelles prévues par le barème du 22 septembre 1942 du S.C.P. étant réservées aux agents du cadre permanent.)

L'Ingénieur en chef,
signé : OUDOT.

1 SEP 1945

- M. Léonard, Goblet, Garek.
- Le Chef de l'Administration de LILLE.
- Le Chef des Services administratifs de la Direction.

N.C.	
Région du Nord	
- 3 SEPT 1945	
Services Administratifs de la Direction	
Région du Nord	
Tél. 31.31.16	

Le Chef de la Subdivision de l'escroquerie
Drewry

Ministre le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.

BL. 48.4/1
D. 48.031

Agent incarcéré
pendant son
détachement à
la Reichsbahn

Détaché à la Reichsbahn à
compter du 12 Décembre 1943, l'Homme
d'équipe M.L.T. Eliot de l'In-
stitut de Sauveur a été arrêté en allé-
giance vers la mi-juin 1945 pour avoir
favorisé l'évasion de prisonniers
de guerre français.

Etant donné le motif de son
incarcération, il a été décidé de
faire bénéficié d'ELIOT de sa solde
entiérale, déduction faite de l'ins-
écurité d'éloignement qu'il a dé-
claré touchée, pour la période du
12 Juin 1943 au 25 Mai 1945 inclus
veille du jour où il s'est rendu
à disposition de la Région du Nord.

Pour vous permettre de déter-
miner le content des sommes qui l'
reviennent, je vous adresse ci-jo-
nt la fiche de renseignements ho-
bituelle.

Signé: DELANNOY

D. 1873

DKC

Menuge, Raymond

S. N. C. F.

Région du Nord

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F. par
les Autorités d'Occupation

NOM M E N U G E

Prénoms Raymond

Grade à la S.N.C.F. Homme d'Equipe

Résidence de service AUBIGNY-en-ARTOIS

Date d'entrée à la S.N.C.F. 29/12/41

Date et lieu de naissance 29/5/18 à RANG-du-FLIERS (P.-de-C.)

Domicile civil AVERDOINGT par LIGNY-St-FLOCHET

Situation de famille Célibataire

Qualités professionnelles Bonnes

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) } Néant

Affiliation politique
(s'il y a lieu) }

Date de l'arrestation Début de Décembre 1943

Motifs de l'arrestation } Selon les dires de sa famille, cet agent
aurait été arrêté pour évasion par les
Autorités allemandes et condamné à 78
jours de détention.

Condamnation

Date, tribunal, motif }

Eléments de toute nature sus-
ceptibles de justifier un
recours en grâce }

Lieu d'internement En Allemagne.

Nom du défenseur 20 AVR 1944

D 1873

SCP au 507
Le Directeur

6100, 00001

OD
Copie adressée à
Le Directeur de l'Exposition
de la Région du NORD C O P I E
comme suite à sa lettre
du 3/1/1944. 8 JANVIER 1944
PARIS, le 15/1/44
Le Directeur,
n° P.3471 W
W 5572
HAUPTVERKEHRS DIREKTION PARIS
29, rue de Berri.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que je viens d'être avisé
que les hommes d'équipe désignés ci-
dessous, détachés à Bf BRAUNSCHWEIG
auraient été arrêtés par les Autorités
allemandes au début du mois d'Octobre
1943:

- CABIOCH, Jean, né le 23 Mai 1922
- DELCACHY, Serge, né le 5 Janvier 1922
- DINDE, André, né le 18 Août 1921
- HODIQUE, Victor, né le 7 Février 1913
- LABOULY, Roger, né le 13 Août 1922
- LEMERCIER, Bernard, né le 29 Août 1921

Leurs familles étant très inquiètes
sur leur sort, je vous serais obligé
de bien vouloir me faire connaître
s'il en est bien ainsi et afin de les
rassurer, les motifs ayant motivé ces
arrestations.

17 JANV.1944
DR/N1/41

/ Le Directeur Général
Le Directeur du S.C.P.
(s) BARTH

M.CHEVRIER
L'Ingénieur en Chef
(s) OUDOT

- 8 MAR 1944

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel

EX.N.gp.5.A/6

Par mes lettres DR/N.1/41 des
3 Janvier et 25 Février, je vous ai
avisé de l'arrestation par les Auto-
rités allemandes d'un certain nombre
d'agents du Service EX. de la Région
Nord détachés à Bf. BRAUNSCHWEIG.

Un nouveau cas d'arrestation
vient de m'être signalé; il s'agit
de l'homme d'équipe MENUGE, Raymond,
de la gare d'INBIGNY-en-ARTOIS,
détaché à BRAUNSCHWEIG le 16 Janvier
1943, et dont la famille a reçu le 8
Janvier une lettre écrite en allemand,
datée du 5 décembre 1943, l'informant
que notre agent était en prison en
attendant sa condamnation; toutefois,
cette lettre ne donne pas les motifs
de l'incarcération.

Pour me permettre de rassurer
cette famille, je vous serais obligé
de vouloir bien tenter d'obtenir de la
H.V.D.-PARIS quelques renseignements
au sujet de l'arrestation de MENUGE.

LE DIRECTEUR,

Signé : J.H.D.

11 MARS 1944

NAR 14000516

HAUPTVERKEHRS DIREKTION-PARIS
29, Rue de Berri

N° P2661WW5875

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé que l'homme d'équipe MENUYE Raymond, né le 29 mai 1918 et détaché à Bf BRAUNSCHWEIG, aurait été arrêté par les autorités allemandes.

Sa famille étant très inquiète sur son sort, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il en est bien ainsi et, afin de la rassurer, les motifs ayant entraîné cette arrestation.

Le Directeur Général,
Pour le Directeur Général

Le Directeur du Service Central du Personnel

Signé. LEFORT

Pn/MB 10.3.44

SERVICE CENTRAL
du PERSONNEL

Paris, le

1ère Division

COPIE adressée à

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région du Nord,

14 MARS 1944 suite à sa lettre du 8 Mars.

S. C.	Région
14 MARS 1944	
Services Région 18, Rue de	

Paris, le 15 MARS 1944

Le Directeur,

15/3

11 Mars 1944

N° P 2661 W

W 5875

HAUPTVERKEHRS DIREKTION-PARIS

29 rue de Berri.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé que l'homme d'équipe MENUGE Raymond, né le 28 mai 1918 et détaché à Bf BRAUNSCHWEIG, aurait été arrêté par les autorités allemandes.

Sa famille étant très inquiète sur son sort, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître s'il en est bien ainsi et, afin de la rassurer, les motifs ayant entraîné cette arrestation.

P. Le Directeur Général,
P. Le Directeur du Service
Central du Personnel,
signé : LEFORT.

SERVICE CENTRAL
du PERSONNEL COPIE adressée à

1ère Division Monsieur le Directeur de
----- l'Exploitation de la Région
 du NORD

comme suite à sa lettre du 8 Mars.

Paris, le 13 Mars 1944

P. Le Directeur,
signé : LEFORT.

DR/N Copie à Monsieur le Chef du Service EX
comme suite à sa lettre EX.N.gp.5 A/C du
8 mars 1944.

Le Directeur,

16 MAR 1944
Signé : OUDOT

H.V.D.-PARIS
E 16 Pla

Paris, le 16 mai 1944.

Direction Générale de la S.N.C.F.
PARIS

Votre lettre P 2661 W du 11 mars 1944.
W 5c75

Objet : Homme d'équipe MENUGE Raymond.

L'homme d'équipe MENUGE Raymond, né le 29 mai 1913 a été arrêté, le 11.10.43, à Braunschweig par la Gestapo. MENUGE et plusieurs autres sujets français sont accusés d'avoir aidé l'ennemi, le débat principal n'a pas encore eu lieu. Il faut s'attendre à ce que MENUGE encoure une peine sévère.

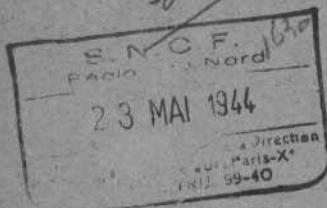
Signé : Dr. Lorenz.

N°P 2661 W

Copie à Monsieur le Directeur
de l'Exploitation de la Région
du NORD,
comme suite à sa lettre du 6 mars.

23 MAI 1944

L'Ingénieur Principal
au Service Central du Personnel



26
W 5
26-5
Le 23
Le 23
Le 23

PARIS, le 16 Mai 1944

Direction générale de la S.N.C.F.
PARIS

Votre lettre P 2661 W du 11 Mars 1944
W 5875

Objet : Homme d'équipe MENUGE Raymond

L'homme d'équipe MENUGE Raymond, né le 29 Mai 1918 a été arrêté; le 11.10.43, à BRAUNSCHWEIG par la Gestapo. MENUGE et plusieurs autres sujets français sont accusés d'avoir aidé l'ennemi, le débat principal n'a pas encore eu lieu. Il faut s'attendre à ce que MENUGE encoure une peine sévère.

Signé : Dr LORENZ

N° P 2661 W

COPIE à Monsieur le Directeur
de l'Exploitation de la Région du Nord
comme suite à sa lettre du 8 Mars.

23 Mai 1944

L'Ingénieur Principal
au Service central du Personnel,

....

DR/N2/41
D 1873 26 MAI 1944 COPIE pour Monsieur le Chef
du Service EX.

pour le tenir au courant.

Le Directeur,
Signé: OUDOT

OD
EL 17/5/44
H.V.D. Paris

-Abschrift-

C O P I E

Paris, den 16. Mai 1944

E 3 H P 16 Pla

an die
Generaldirektion der SNCF
PARIS
88, rue St-Lazare

P. 266L W
W 6875
11.5.1944

Betr.: Bahnhofarbeiter MENUGE Raymond

Der Bahnhofarbeiter MENUGE Raymond, geb. am 29. Mai 1918, wurde am 11.10.1943 von der Geheimen Staatspolizei in Braunschweig verhaftet. Gegen MENUGE und mehrere anders franz. Staatsangehörige ist Anklage wegen Feindbegünstigung erhoben. die Hauptverhandlung hat noch nicht stattgefunden. Mit einer strengen Bestrafung des MENUGE ist zu rechnen.

gez. Dr. Lorenz

H.V.D. Paris

- Traduction -

E 3 H P 16 Pla

Paris, le 16 Mai 1944

Direction générale de la SNCF
88, rue St-Lazare -PARIS

Objet: MENUGE, Raymond Homme d'équipe

L'homme d'équipe MENUGE Raymond, né le 29 Mai 1918 a été arrêté le 11.10.1943 par la Gestapo à Brunswick. MENUGE et plusieurs autres ressortissants français sont accusés d'intelligence avec l'ennemi. Les débats principaux n'ont pas encore eu lieu. Il est à prévoir que MENUGE sera puni sévèrement.

Signé: Dr. Lorenz

Liaison SNCF - HVD.

COPIE et traductions transmises

à Monsieur DOLLE

Ingénieur en Chef-Services M.T.

Région MOND

78, rue des Poissonniers à PARIS (18^e)

à titre de renseignement, l'agent dénommé ci-dessus
relevant de son secteur.

Paris, le 17 Mai 1944

L'Ingénieur en Chef, Chef du
Services de Liaison
(s)

27-11-44
SC.P
Lettre du
(D. An) Fundamente
Reaktion
d'abonnement

Paris, le 7 décembre 1945
8, rue de Londres (9^e)

S.N.C.F.

SERVICE CENTRAL
DU PERSONNEL1^{re} DivisionSection des prisonniers
et des déportés civilsMonsieur le Directeur de la Région
du NORD.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les agents désignés ci-après figurent sur une liste de personnes exécutées à la prison de BRANDENBURG-GORDEN :

M.M. ARBIOS Paul, auxil. La Chapelle Intre 22 ans -	exécuté le 13/9/44.
CABIOC'H Jean, auxil. La Chapelle Tge 22 ans	d°
DELCAUCHY Serge, fact.conf. d° 22 ans	d°
DINDE André; H.d'équipe Hesdin 23 ans	d°
DUCHEMIN Pierre, Aux. La Chapelle Int. 22 ans	d°
LABOULY Roger, aux. La Chapelle Tge 22 ans	d°
LEMERCIER Fernand, H. équipe St-Pol 23 ans	d°
MENUJE Raymond, H.d'équipe Aubigny-en-Artois 26 ans	d°
RICHARD Jean, Auxil. La Chapelle-Tge 22 ans	d°
HODIQUE Victor, H.d'équipe Longueau 31 ans	d°
DELVALLEZ Jean, Inspect.de ch.de.F. 38 ans - exécuté le 21/11/1944.	

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, les certificats de décès qui nous ont été remis par le Ministère de la Population - Secrétariat Général des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés - concernant les intéressés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire remettre ces pièces aux familles de ces agents.

Le certificat de décès concernant M. DINDE André a été adressé directement à sa famille, à la suite d'une visite de ses parents.

EX 21.12.41
S. Hebert

Le Chef de Section,

.....

- 7 JUIN 1946

Monsieur,

J'ai été douloureusement ému par la mort de votre fils décédé en captivité.

Au nom de la Société Nationale de la Région Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Je tiens à vous assurer que nous saurons garder le souvenir de votre cher disparu.

Recevez, Monsieur, avec mes hommages respectueux pour Madame MENUYE, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,

ALBERT

Monsieur MENUYE
à RICAMETZ
par St-POL-s-TERNOISE
(Pas-de-Calais)

Paris, le 19 JANV 1948

Agent exécuté par
les AllemandsV.R. : DR.N2/47
D. : 1873
du 22 Novembre 1947

S.N.C.F.
RÉGION DU NORD
21 JAN 1948
DIRECTION RÉGIONALE PERSONNE

Monsieur le Directeur,

lettre-Réponse

21
H

Comme l'indique la lettre de la Fédération Nationale des Travailleurs des chemins de fer que je vous retourne ci-jointe, le cas de l'ex-homme d'équipe MENUGE, Raymond, d'AUBIGNY-en-ARTOIS est identique à celui de l'ex-homme d'équipe confirmé DEMERCIER, Fernand de SAINT-POL et de l'ex-homme d'équipe à l'essai DINDE, André, d'HESDIN qui, envoyés l'un et l'autre comme MENUGE, en détachement à la Reichsbahn le 16 janvier 1943, ont, comme ce dernier, été incarcérés le 16 janvier 1943, sous l'inculpation de sabotage et propagande anti-nazie puis condamnés à mort et exécutés à la prison de BRANDENBURG le 13 septembre 1944.

Par analogie avec la décision prise en faveur des parents de MM. DINDE, et DEMERCIER, je vous propose de faire verser à titre de secours à M. MENUGE, ex-sous-chef de manœuvres retraité le 1er septembre 1941, la somme de 22.801 Frs soit la moitié de la rémunération de son fils pour la période du 16 janvier 1943 au 13 septembre 1944 inclus pendant laquelle M. MENUGE a perçu l'indemnité d'éloignement correspondant au dernier traitement du défunt, ce qui portera à la totalité des appointements pour cette période partant de l'envoi de notre agent en Allemagne, jusqu'à la date de son décès.

Je vous serais obligé de me faire savoir si vous approuvez cette proposition.

Gi-joint, formule P. XVIII-I comportant les renseignements recueillis sur la situation de M. MENUGE.

S.N.C.F.
RÉGION du NORD
DIRECTION RÉGIONALE
PERSONNEL

29 JANV 1948

Le Chef du Service de l'Exploitation,

Cecfandry

D.R.N2.47 - D.1873

Retour à M. Dégardou

J'apprécie votre proposition ci-dessous.

Le Directeur

S. HILBERT

M. le Directeur

24 JANV 1948

Comme l'écrivit ci-contre M^e Dégardin, le cas de M^e Menage est identique au cas de M^e Dinde et Lemercier.

La solution que vous avez adoptée pour le reçus-droit de M. Dinde (M) et Lemercier (N) est également valable pour cas de M. Menage : le cours correspondant à la 7/2 rémunération pour la période s'étendant de l'affection à la D.R.B. (16-1-43) au décret (13-9-44), soit 22.30 F.

C'est ce que M. le Chef du S^e EX vous propose.

Dès que vous aurez statué, je préparerai à votre signature la réponse au S.C.P. qui avait été avisé de ce cas par la Fédération des Cheminots.



S.N.C.F.

Service Central
du Personnel
1^{re} Division
N/Réf. P

OBJET
Rappel

S.N.C.F.
RÉGION DU NORD
Paris, 1^{er}
29 JAN 1948
DIRECTION RÉGIONALE
PERSONNEL

8 JANV 1948

Monsieur le Directeur
de la Région du Nord,

J^{ai} l'honneur de rappeler à votre bon souvenir l'affaire indiquée ci-dessous :
N/Réf. P₁₃₇ du 14 novembre 1947
relative à la situation de M.
MENUGE, dont le fils a été
fusillé par les Allemands.

Je vous serais très obligé de bien vouloir m'adresser votre réponse le plus tôt qu'il vous sera possible.

L L'Inspecteur

Clercomy

3 FEV 1948 COPIE pour M. le Chef du Service EX.

à titre de confirmation.

Le Dr. *Lev*

REBIRI

DR

DR/Mz/47

D.1873

VR: re 1281
des 14/11/47
et 28/1/1948

3 FEV 1948

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel,

J'ai l'honneur de vous retourner la lettre ci-jointe de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer concernant l'ex-homme d'équipe M. NUGG, Raymond, d'AUBIGNY-en-ARDOIS, qui avait été détaché à la Reichsbahn, incarcéré sous l'inculpation de sabotage et propagande anti-nazi, puis condamné à mort et exécuté par les allemands.

Après enquête sur la situation des parents de l'intéressé, je leur ai accordé un secours d'adversité de 22.801f représentant le montant de la rémunération de notre ex-agent pour la période du 16 janvier 1943, date d'admission de celui-ci à la D.R.B., au 13 septembre 1944, date de son décès. Les instructions utiles ont été données pour le versement rapide de cette somme entre les mains de M. NUGG père.

Par ailleurs, il n'est pas apparu qu'il appartenait à la S.N.C.F. de dédommager M. NUGG de la perte des vêtements de son fils.

Le Directeur,

DR

S 1873

8R²

Mercier, Maurice,

(son auteur) (verso)

S₂N₂C₂F₂

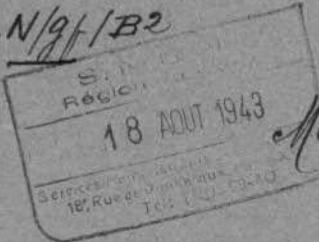
Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

Nom : MERCIER
 Prénoms : Maurice Gaston
 Grade à la S.N.C.F. : Chef de district de 1ère classe
 Résidence de service : VILLIERS-BRETONNEUX
 Date d'entrée à la S.N.C.F. : 3 janvier 1921
 Date et lieu de naissance : 13 avril 1902 à Lens (P.de.Calais)
 Domicile civil : Gare de Villiers-Bretonneux
 Situation de famille : Marié 2 enfants - 11 ans et 7 ans
 Qualités professionnelles : très bonnes
 Services militaires
 (grade, campagnes, citations,
 blessures) : { de Mai 1922 au Octobre 1923 au 52^{ème} Bataillon
 du Génie au Tréves (allemands).
 Affiliation politique (s'il y a lieu) : { aucune à notre connaissance
 Date de l'arrestation : 17 août 1943 à 7h45
 Motifs de l'arrestation : { arrêté à son domicile par la gestapo
 motif inconnu.
 50 personnes dont le chef de gare de Villiers-
 Bretonneux ~~ont~~ été arrêtées en même temps
 que MERCIER
 Condamnation :
 Date, tribunal, motif :
 Eléments de toute nature susceptibles
 de justifier un recours en
 grâce :
 Lieu d'internement : Dirigé sur Amiens dans la matinée du 17 août
 Nom du défenseur : A été ramené à la prison de Villiers-Bretonneux
 le même jour.
D 1873
 20 AOU 1943
*CL au Service
 de l'Intérieur*
 Signé : DECARDIN

Paris, le 18 Août 1943.

V.B.N/9f/B2



Monsieur le chef des Services
Administratifs

Je vous adresse ci-joint une notice
et ~~une~~ de renseignements concernant
M. Mercier Maurice, chef de district de
1^{re} classe à Villers-Bretonneux qui
a été arrêté par les autorités allemandes
le 7 août 1943.

L'intéressé qui avait été emmené à
Amiens a été ramené le même jour à la
prison de Villers-Bretonneux.

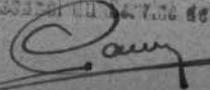
La famille a été invitée à lui apporter
une couverture et des objets de toilette.

38 personnes dont le chef de gare
de Villers-Bretonneux auraient été arrêtées
au même temps que le citoyen

Un fonctionnaire du 2^{ème} arrond.
V.A qui s'était rendu auprès des services de
la gestapo pour obtenir quelque renseignement
n'a pas été reçu par les autorités intéressées.

Une dénonciation a été faite auprès de
l'U.A.B d'Amiens qui a téléphoné
au service de la gestapo qui aurait
répondu que ces renseignements seraient
peut-être donnés vers la fin de la
semaine.

Le chef du Service des Informations
et du Personnel du Service de la Vie



S. N. C. F.
Région du Nord
21 AOUT 1943
Services numérotés de la Direction 18, Rue de l'Amiral-Roussin, Paris-X ^e Tél. 1111-5940

21 AOU 1943

Le Directeur

EX.N.G.P. 4 A/1

D.B.

MR/Nep41
A 1907

à Eisenbahn Betriebs Direktion
PARIS-Nord

Arrestation
par les Autorités
allemandes

Il m'a été rendu compte que
MM. LELOIR, Edmond, chef de gare de
5ème classe à Villers-Bretonneux et
MERCIER, Maurice, chef de district de
1ère classe à la même résidence, ont été
mis en état d'arrestation par les Auto-
rités allemandes dans la matinée du
17 Août 1943.

Bien que ne connaissant pas le mo-
tif de la mesure prise à leur égard,
j'exprime le souhait qu'il vous soit pos-
sible d'intervenir pour que ces deux
agents dont le bon esprit et la conçien-
ce professionnelle ne peuvent être mis en
doute soient libérés et mis à même de
reprendre rapidement leur activité à la
S.N.C.F., laquelle a actuellement un
grand besoin de ses cadres pour faire fa-
ce aux nécessités du service.

Le Directeur,
Signé : DEGARDIN

V.B.N.gp B/2

Lettre-réponse

154M - 4 SEPT 1943

S.N.C.F.	
Direction du Nord	
4 SEPT 1943	
Service Administratif de la Direction	
10, rue de Dunkerque, Paris-X ^e	
Tél. TRU 99-40	

Le

3 septembre 1943

Monsieur le Directeur,

Etions nos amis?
a ton fait qq chose en
voie de libération?

4/9/43

Comme je vous l'ai signalé par la production de la fiche de renseignements habituels, M. MERCIER Maurice, Chef de District de 1^{re} classe à Villers-Bretonneux, a été arrêté, le 17 août 1943 à 7 heures 45 à son domicile par les autorités allemandes.

Des renseignements qui m'ont été donnés, l'intéressé aurait été dirigé sur Amiens dans la matinée du 17 août et ramené le jour même à la prison de Villers Bretonneux.

M. MERCIER est un très bon agent qui n'avait, à notre connaissance, aucune attache politique.

Stant donné que le motif de l'arrestation n'est pas connu, je vous propose d'attribuer à l'intéressé une allocation mensuelle égale à la 1/2 rémunération augmentée des allocations familiales étant entendu que cette allocation serait révisée si les raisons ayant motivé cette arrestation étaient portées à notre connaissance.

11 SEP 1943

DR/N2/47

M. le Chef de la Subdivision
du Secrétariat et du Personnel V.B.

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Je suis d'accord.
L'ingénieur en Chef
Monsieur le Directeur de la Région NORD.

Signé: 01/001

Amiens, le 15 Septembre 1943

CONFIDENTIEL

Monsieur le Chef de la Division
de l'EntretienPARIS

VB.N° va2

Le 10 Ct, je vous ai fait connaître que Monsieur MERCIER Maurice, Chef de District de 1ère Classe à VILLERS-BRETONNEUX arrêté le 17/8/1943 par les autorités allemandes avait été transféré le 9 Ct de la prison d'Amiens vers Paris .

Je viens d'être avisé qu'il avait été dirigé sur un camp de représailles de COMPIEGNE sous le matricule #I8.I49.

Accusé d'avoir lu et diffusé des tracts il aurait toujours nié cette accusation.

Cet agent serait paraît-il très déprimé et son état de santé s'en ressentirait.

Je vous demanderai si étant donné la nature de l'inculpation, une démarche ne pourrait être tentée en vue d'obtenir sa libération; il est à craindre qu'il ne soit dirigé sur l'Allemagne.

l'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2ème Arrondissement,

le 15 Septembre 1943

2

W. B.

17 SEP. 1943

B2

Willy

Paris, le 18 Septembre 1943

VBN gp B²

Transmis à l'heure le Directeur
en le priant de veiller bien à intervenir
en faveur de M. Kerier pour tenter
d'obtenir au moins qu'il ne soit
pas envoié en Allemagne.

S.N.C.F.	
Région du Nord	
18 SEPT 1943	
Services Adm.	à Direction
18, Rue de	Paris-X ^e
	99-40

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

1819 *Genet*

En Ordre
S. du SCP

C.

9^e
à faire du lundi

1819 8

D.R/N.2/41-D. 2907 COPIE à Monsieur le Chef de la Subdivision du

Personnel EX.

pour le tenir au courant.

L'Ingénieur en Chef,

Signé, OUDOT

D.R/N.2/41-D.1873 COPIE à Monsieur le Chef de la Subdivision du

Secrétariat et du Personnel V.B.

pour le tenir au courant.

L'Ingénieur en Chef,

Signé, OUDOT

E.B.D. Paris-Nord

16 SEP 1943

30 H L 2 Bmas

TRADUCTION
(LPN 32.604)

Pré-
16 SEPTEMBER 1943
Services Hors 16, Rue des T.

16 SEPTEMBER 1943

à la Région du Nord de la S.N.C.F.

PARIS

PARIS, le 11.9.1943

Objet : Arrestation de cheminots français.

Votre lettre D.R.N. 2/41 D. 2907 du 21.8.43

Il ne faut pas s'attendre à ce que les deux agents français
LELGIR Edmond et MERCIER Maurice soient relâchés prochainement.

signé : B R U S T

Dest. : Région Nord (D.R.N.)
Monsieur Cartier
Archives.



20 SEP 1943

DR/N2/41
D.1873
D.2907
Agents arrêtés
par les
allemands.

Suite à mes transmissions du 20 Août 1943 des notices de renseignements concernant M.M. LELOIR Edmond, Chef de gare de 5^e classe et MERCIER Maurice, Chef de district de 1^{re} classe à VILLERS-BRETONNEUX, arrêtés le 17 Août 1943 par les autorités allemandes en même temps que 26 personnes de ce pays.

Le 21 Août 1943, je suis intervenu auprès de l'E.B.D. PARIS-NORD en vue de la libération de ces agents; à la suite de cette intervention l'E.B.D. m'a fait connaître qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que les intéressés soient relâchés prochainement.

J'apprends d'autre part que M. MERCIER serait actuellement détenu au camp de represailles de COMPIEGNE sous la matricule 18.149 et qu'il serait à craindre qu'il soit dirigé sur l'Allemagne.

Accusé d'avoir lu et diffusé des tracts, cet agent aurait toujours nié cette accusation; très déprimé, son état de santé laisse beaucoup à désirer.

Etant donné ces éléments nouveaux et en particulier l'éventualité d'un départ en Alle-

20 SEP 1943 Avisé MM. DEGARDIN GUILLAUME.

....

100-93205
magne, je vous demanderai d'intervenir à nouveau
d'une façon pressante auprès des autorités compé-
tentes en vue de la libération de nos 2 agents.

Le Directeur.

Signé: CAMBOURNAC

suivrez de l'agent et mission

et demanderai au Ministre

comme vous le demandez, je vous demanderai d'intervenir à nouveau
d'une façon pressante auprès des autorités compé-
tentes en vue de la libération de nos 2 agents.
Signé: CAMBOURNAC

J. CAMBOURNAC
CCS.D.
TOS.
M. BOURGEOIS
sel m.
- abus de puissance

suivrez de l'agent et, pour cela je m'assurerai
que l'agent et le ministre ne sont pas dans l'ambassade. C'est à ce
moment-là que l'agent et le ministre devront être
éloignés de l'ambassade. C'est à ce moment-là que
l'agent et le ministre devront être éloignés de l'ambassade.

Signé: CAMBOURNAC
et demanderai au Ministre de faire pression sur l'ambassadeur pour
que l'agent et le ministre ne soient pas dans l'ambassade. C'est à ce
moment-là que l'agent et le ministre devront être éloignés de l'ambassade.

Signé: CAMBOURNAC
et demanderai au Ministre de faire pression sur l'ambassadeur pour
que l'agent et le ministre ne soient pas dans l'ambassade. C'est à ce
moment-là que l'agent et le ministre devront être éloignés de l'ambassade.

Signé: CAMBOURNAC
et demanderai au Ministre de faire pression sur l'ambassadeur pour
que l'agent et le ministre ne soient pas dans l'ambassade. C'est à ce
moment-là que l'agent et le ministre devront être éloignés de l'ambassade.

Signé: CAMBOURNAC

Le
original remis à la force
On le doit estimer qu'il faut intervenir
avant l'E.B.D. pour que S.C.P.
se fera vers 27/9/45

LE DIRECTEUR,

à Monsieur le Chef de la Police
Allemande,
84, Avenue Foch - PARIS

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur
le cas de notre chef de district de la Voie de
Villers-Bretonneux (Somme) M. MERCIER Maurice,
qui a été mis en état d'arrestation par vos ser-
vices le 17 août 1945 à 7 h 45.

M. MERCIER est âgé de 41 ans et compte 22
années de très bons services à la S.N.C.F. Il m'a
été signalé par ailleurs qu'il serait très dépri-
mé et que son état de santé se ressentirait de sa
détention.

Aussi, et bien que ne connaissant pas le
motif de la mesure prise à son égard, je me per-
met de vous demander de vouloir bien intervenir
pour que cet agent, dont le bon esprit et la cons-
cience professionnelle ne peuvent être mis en
doute, soit libéré et mis à même de reprendre
rapidement son poste à la S.N.C.F. laquelle a ac-
tuellement grand besoin de ses cadres pour faire
face aux nécessités du service.

13 JAN 1944
S.N.C.P.

Région du NORD

D.R/N.3/41

D. 1673

D. 2907

Agents arrêtés par
les allemands.

S.N.C.P.
Région du Nord

13 JAN 1944

COPIE pour Monsieur le Chef du
Service V.B.
pour le tenir au courant, suite à sa
lettre V.B.N. gp.B/2 du 7 Janvier 1944.

Signé Le Directeur CAMBOURNAC 3 JAN 1944
Monsieur le Directeur du Service
central du Personnel,

Par ma lettre même référence du 20 Septembre
1943, je vous ai demandé de vouloir bien interve-
nir à nouveau d'une façon pressante auprès des
autorités compétentes en vue de la libération de
cet agent, ainsi que de M. LELOIR, Edmond, chef
de gare de 5^e classe à VILLERS-BRETONNEUX, arrêté
en même temps par les Allemands le 17 Août 1943.

Je vous serais obligé de me faire connaître
la suite réservée à votre intervention et, le
cas échéant, je vous demanderai de tenter une
nouvelle démarche. En attendant que ce fait
dans les circonstances, actuelle, l'absence de
ces deux agents gracie est inadmissible
aux intérêts du Service. Le Directeur

Signé : CAMBOURNAC

Un peu
pour un amie de venir
du temps. une apr aux
upis. à la que l'on peu
faire à nouveau pour
les mères.

- 6 JUIN 1944

B2

Monsieur l'ingénieur en chef,

5/

Je me permets de vous prier de vouloir bien
tenter une nouvelle démarche pour obtenir la libé-
ration de mon mari, arrêté le 17 août 1943 par les
autorités allemandes et actuellement encore détenu
au camp de concentration de Régallieu près de
Compiègne.

Les démarches faites jusqu'ici n'ont pas obtenu
de succès mais je conserve néanmoins l'espoir
la détention de mon mari pourrait ne pas se
longer jusqu'à la fin de la guerre.

Au cours d'une visite que je viens de faire à
la gestapo à Amiens les fonctionnaires de la police
m'ont laissé entendre qu'une nouvelle démarche
de la S.E.P.C. auprès des autorités allemandes pour-
rait aboutir à un heureux résultat.

Je vous prie, Monsieur l'Ingénieur en chef,
de bien vouloir tenter cette nouvelle démarche.
Je crois pouvoir, pour m'autoriser à vous adresser
cette demande, vous rappeler les bons services rendus
à la S.E.P.C. par mon mari et desquels monsieur
Pille peut témoigner, mais surtout je dois invi-

jeunes enfants.

je me permets de vous rappeler, Monsieur l'Ingénieur en chef, que les autorités allemandes n'ont reproché à mon mari que la lecture d'un tract, ce qu'il a d'ailleurs nie. Bien dans sa conduite n'a pu donner à croire qu'il luttait contre les autorités d'occupation ni même qu'il leur était sournoisement hostile. ~~ou~~ au contraire il n'avait eu, à l'occasion du service, que de bons rapports avec les fonctionnaires allemands de l'U.A.B d'Amiens, et l'un d'entre eux, monsieur Eit, inspecteur à la Reichsbahn vient tout récemment de témoigner à la police allemande de ses bons rapports. J'ajouterais que mon mari a été arrêté au cours d'une opération de police qui a visé les habitants les plus connus de Villers-Bretonneux et je crois que son titre de chef de district à la S.O.T.C.F a été une des causes de son arrestation.

J'ai l'assurance, Monsieur l'Ingénieur en chef, que vous voudrez bien intervenir pour que la détention de mon mari, à laquelle aucun terme n'a été fixé, ne se prolonge pas plus et vous prie de croire à la reconnaissance que j'en aurai, quel que soit le résultat de cette intervention.

Veuillez agréer, monsieur l'Ingénieur en chef, l'assurance de mes sentiments respectueux.

L. Mercier

Mme Mercier Maurice
lace de la gare
Villers-Bretonneux

(sonne)

VEN 5 JANV 44

Paris, le 7 janvier 1944.

VB.N/gp B/2



Monsieur le Directeur,

-1-

Je vous adresse ci-annexée une lettre que m'envoie Madame MERCIER, femme de notre Chef de district de Villers-Bretonneux, qui a été mis en état d'arrestation par les autorités allemandes dans la matinée du 17 août 1943 en même temps que le Chef de gare et 26 personnes de cette localité.

Vous êtes déjà intervenu le 21 août 1943 auprès de l'E.B.D. de Paris-Nord et le 20 septembre 1943 auprès de M. le Directeur du Service Central du Personnel pour tâcher d'obtenir la mise en liberté de M. MERCIER.

L'E.B.D. a d'ailleurs répondu le 11 septembre 1943 qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que cet agent soit lâché rapidement.

M. MERCIER donnait toute satisfaction et, compte tenu des indications données par sa femme dans la lettre ci-annexée, je vous demanderai de vouloir bien intervenir à nouveau d'une façon pressante pour obtenir la mise en liberté de cet agent.

Le Chef du Service
de la Voie et des Communications

Opman

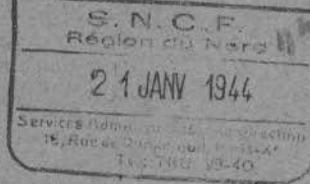
871
military

Monsieur le Directeur de la Région du Nord.

19
Service Central du
Personnel

Bureau des Prisonniers
8, rue de Londres
Tri. 91-73

Paris, le 20 Janvier 1944.



Monsieur le Directeur de
l'Exploitation de la
Région NORD

Par lettre D.R/N.2/41 D.1873 et 2907
du 13 courant, vous avez bien voulu nous
demander d'intervenir à nouveau d'une
façon pressante auprès des Autorités
compétentes en vue de la libération de
M.M. :

MERCIER Maurice, Chef de District
LELOIR Edmond, Chef de Gare
à VILLIERS-BRETONNEUX, arrêtés le 17/8/43.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à
la suite de nos interventions, la Délégation
Générale du Gouvernement Français
dans les Territoires Occupés, par sa
lettre DS 7632/43/S du 22/9/43, dont
ci-joint copie, nous avisait que M.M.
MERCIER et LELOIR avaient fait l'objet
d'une mesure de libération.

Nous avions considéré cette affaire
comme terminée.

Nous intervenons d'une façon ins-
tante auprès de la Délégation Générale,
en vue d'obtenir des précisions sur cette
affaire.

Le Chef du Bureau des
Prisonniers,

McCauley

DELEGATION GENERALE
du
GOUVERNEMENT FRANCAIS
dans les
TERRITOIRES OCCUPES

Paris, le 22/9/1943.

N° DS 7632/43/S

C O P I E

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à
votre lettre du 26 Août 1943, P.C.
41.191, concernant l'arrestation, par
les Autorités Allemandes, de M.M. :

MERCIER Maurice
LELOIR Edmond.

La Délégation Générale a immédiatement fait procéder à une enquête sur le cas des intéressés auprès de Monsieur le Préfet de la Somme.

Ce haut fonctionnaire vient de me faire connaître que M.M. MERCIER et LELOIR avaient fait l'objet d'une mesure de libération.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

signature :

Monsieur CAZALET
Chef du Service des Prisonniers de la S.N.C.F.
8, rue de Lomres - PARIS IX^eme.

Amiens, le 19 Février 1944

Monsieur PARADIS,

VB.N/va2Arrestation
d'agent par
les autorités
allemandesM. MERCIER
Maurice

Je viens d'apprendre officieusement que Monsieur MERCIER Maurice, chef de district de 2ème classe à Villers-Bretonneux, ne serait plus actuellement interné au camp de représailles de Royallieu près de Compiègne.

Il aurait été embarqué pour une destination inconnue.

aff. au commandant
l'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2ème Arrondissement,

VB.N/9ff132

28/2/1944

Transmis à Monsieur le Directeur
comme suite à précédentes correspondances
concernant M^r Mercier.

S. M. C.
Arrondissement de Paris
29 FEV 1944
Services Administratifs
18, Rue de l'Université

à la Voie et des Travaux

Alma

2/5

Extrait d'une lettre - aduersie par

M. Mielk attaché au district de Vilnius
Belorussie - à M. le Président du Comité
National de Solidarité le 1/1/44
(original entre les mains de M. Drouart)

- aduersie de M. Mercier en allemande :

Mercier, Maurice

SonderKommando,

Johann Georgenstadt

Erzgebirge in Sa

(Deutschland)

27 MAI 1944

27 MAI 1944

Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris-X^e
Tels: TRU 99-40

DR/N2/41

D 1873

Agent incarcéré
par les
Allemands.-

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel
(Service des prisonniers)

Suite à précédentes correspondances
concernant M. MERCIER Maurice, Chef de
District à VILLERS-BRETONNEUX.

L'intéressé a quitté le camp de
ROYALIEU, près de COMPIEGNE, à destination
de l'Allemagne.

Son adresse actuelle est la suivante

MERCIER Maurice
Sonderkommando
Johanngeorgenstadt
Erzgebirge in Sa
(Deutschland).

Le Directeur,

ALDO LEMAITRE

1873

skr

Meissner, Alfred.

von Galli

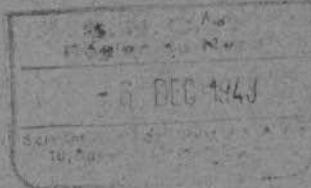
S.N.C.F.

— **Nord**

Région d _____

—:-:-:-

Relevés à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la
S.N.C.F. par les autorités d'occupation



NOM : : METZESSE

Prénoms : Alfred - Louis

Grade à la S.N.C.F. : Ouvrier

Résidence de service : AULNOYE

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 16 Octobre 1922

Date et lieu de naissance : 8 Novembre 1900 à L'VAL - Nord

Domicile civil : Rue du Dufaux -chez Mr. BRAGELLET à MAROUILLES
(Nord)

Situation de famille : marié -3 enfants - 18.11.- 7 ans

Qualités professionnelles : normales

Services militaires : appelé le 5.10.20 -Libéré le 25.9.22
(grade, campagnes, citations,
blessures) : 9^e Régiment de Dragons

1^{re} classe

Affiliation politique (s'il y a lieu) : {

Date de l'arrestation : 25 Novembre 1943

Motif de l'arrestation : { A été convoqué à la Commandantur de VALENCIENNES
le 25.11.43 Non rentré à son domicile à ce jour
(30.11.43) Motif inconnu jusqu'à présent.

Condamnation : {

Date, tribunal, motif : {

Eléments de toute nature susceptibles
de justifier un recours en
grâce : {

Lieu d'internement : {

Nom du défenseur : {

Observations : M. DUPONT, Chef des Ateliers à AULNOYE, intervient auprès du Service de Surveillance allemand de cet établissement en vue de connaître le motif de la mesure
prise à l'égard de l'intéressé. 6 DEC 1943 1873 S.C.P. 10/Division Le Directeur TIENÉ : GOUVERNEMENT

1873

DRE

att

meriau, Louis

Vol. 1

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

MERRIAUX

Louis

Aide ouvrier Menuisier

VALenciennes

12.2.37

1.7.1904 à RAISMES (Nord)

RAISMES rue Gambetta n° 2 (Nord)

marié 1 enfant 5 ans

Bonnes

appelé 21.10.39 libéré 15.10.51

507ème chars d'assaut - compagnie 1939-40

Affiliation politique (s'il y a lieu) : **Nous ne la connaissons pas**

Date de l'arrestation : **13 juillet vers 9 heures en service**

Motif de l'arrestation : **Avoir dérobé 10 kg d'avoine dans un wagon allié n° 171693 à destination de la Belgique.**

Condamnation :

Date, Tribunal, Motif :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : **VALenciennes**

NOM du défenseur :

S. 1875
1^{er} R.B.B. n'a été avisé.

27 juil 1940

Signé: LEMAIRE

S.N.C.F.
Région du Nord

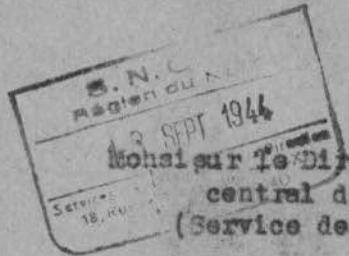
Le

18 SEPT 1944

G.

DR/N2/41
D.1873

Agent incarcéré
par les
allemands



Je suis avisé que les aides-ouvriers LENNE
Oscar et MERIAUX Louis, de VALENCIENNES, ont été
condamnés par le Tribunal allemand à une peine
de 4 semaines de prison à la suite du vol d'avoi-
ne qu'ils ont commis le 13 juillet 1944 à SAINT-
ALMAND-les-EAUX.

Leur libération était prévue pour le 10
août 1944.

Libéré le 10/8/44
rentré en S. le 18/8/44
S. C. P. avisé le 11/10/44
par liste n° 6

Le Directeur,

Signé: OUDOT

D. 1873.

D.R. 2

~~✓~~ Merlin, Léon. F. 1. F. 2 }
Urbain, Gaston. F. 1. F. 2 }
Collot, Georges, F. 1. F. 2 }
Darras, René, F. 1. F. 2

AGENTS se TROUVENT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **COLLOT, Georges, Achille**

Grade : **Lampiste appareilleur**

Etablissement⁽¹⁾ : **gare de SOMAIN**

Né le : **16/3/1897**

Commissionné le : **1/8/1922**

Situation de famille⁽²⁾ : **marié, sans enfant**
femme sans emploi

Absent du⁽³⁾ **4/10/1941 à 6 h.** au⁽⁴⁾ **10 octobre 1941**

Motif de l'absence⁽⁵⁾ : **arrêté le 3 par la Feldgendarmerie de DOUAI**
motif inconnu jusqu'ici

Rémunération mensuelle de l'agent⁽³⁾ :
Eléments fixes : 1530 francs

382

382

1198

Observations du service : **L'agent ~~est~~ considéré comme absent irrégulièrement**
et traité sans solde pendant son éloignement du Chemin de fer.

DR/N2/41 - D 1893

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 mai 1941.

nos procédures
meilleur sera accordé le cas échéant après examen
à une enquête sur de l'attribution d'un secours mensuel

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

29 oct 1941
Signé : CAMBOURNAC

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : DARRAS, René, Paul

Grade : Chef de train

Etablissement⁽¹⁾ : Gare de VALENCIENNES

Né le : 28 Octobre 1901 Commissionné le : 1er Juillet 1925

Situation de famille⁽²⁾ : L'intéressé est marié - sans enfant
femme sans emploi

Absent du⁽³⁾ 3 Octobre 1941 au⁽⁴⁾

Motif de l'absence⁽⁵⁾ :

Incarcéré par l'Autorité d'occupation (motif jusqu'ici inconnu)

↓
ancien militaire commun

Rémunération mensuelle de l'agent⁽⁶⁾ :

Eléments fixes : 1.940 francs

Observations du service : L'agent ~~René~~ considéré comme absent irrégulièrement
et traité sans solde pendant son éloignement du Chemin de fer.

DR/N2/41 - D 1873

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P. 5389 du 15 mai 1941. Un secours
mensuel lui sera accordé, le cas échéant, après examen.

29 DEC 1941

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Signe : CHABOTIN

AGENTS se TROUVENT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : MERLIN, Léon, Henri

Grade : Aiguilleur de 2ème Classe

Etablissement⁽¹⁾ : Gare de VALENCIENNES

Né le 10/2/1899 Commissionné le : 11/7/1923

Situation de famille⁽²⁾ : marié (femme sans emploi), 5 enfants

MERLIN Gaston né le 21/12/1919 ciseleur

Alice née le 5/1/1922 sans emploi

Paul né le 29/4/1924 aide-chaudronnier

Marie-Louise née le 19/9/1927 sans emploi

Michel né le 28/12/1931 -d°-

Absent du⁽³⁾ 3/10/1941 au⁽⁴⁾

Motif de l'absence⁽⁵⁾ : Arrêté par l'autorité allemande
motif inconnu jusqu'ici

Rémunération mensuelle de l'agent⁽⁶⁾ :

Eléments fixes : 1.767 francs

Allocations familiales : 755 francs

Observations du service : L'agent ~~est~~ est considéré comme absent irrégulier
et traité sans solde pendant son éloignement du Chemin de fer

29 DEC 1941

DR/N2/41 - D 1873 Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 mi 1941. *Nous ne*

mesme lui *avons accordé* le cas, *échéant*, *après examen*
à une enquête *en vue de l'attribution* *d'un second meuble*.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

AGENTS se TROUVANT dans l'IMPOSSIBILITE d'ASSURER
leur SERVICE du FAIT des AUTORITES ALLEMANDES

Nom et prénoms : **URBAIN, Gaston**

Grade : **Homme d'équipe**

Etablissement⁽¹⁾ : **Gare de SOMAIN**

Né le : **50 Décembre 1896** Commissionné le : **1er Août 1922**

Situation de famille⁽²⁾ : **Marié, sans enfant**

Femme sans emploi

Absent du⁽³⁾ **3 Octobre 1941 à 22 H.** au⁽⁴⁾

Motif de l'absence⁽⁵⁾ : **arrêt le 3/10 par la Feldgendarmerie de DOUAI**
Motif inconnu jusqu'ici

Rémunération mensuelle de l'agent⁽⁶⁾ :

Eléments fixes : 1550 francs

387

1163

Observations du service :

**L'agent ~~est~~ considéré comme absent irrégulièrement
et traité sans solde pendant son éloignement du Chemin de fer.**

DR/N2/41 - D 1873

Transmis à M. le Directeur du Service Central P.

Comme suite à sa lettre P. 5329 du 15 mai 1941. *Une précision
mensuel lui sera accordé le cas échéant après examen.
à une envoi en vue de l'attribution d'un solde mensuel*

LE DÉPARTEMENTAL DE L'EXPLOITATION

29 DEC 1941

Signe : CAMBONIAC

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

EX.N.g.p.4 A/4

B.46.410
19.928
52.536
52.668

Arrestation par les
Autorités Allemandes.

10 OCT 1941
SECTION de L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

Le 30 OCT 1941

19

Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction de l'Exploitation,

Les agents dont les noms suivent ont été mis en état
d'arrestation par les Autorités Allemandes, aux dates ci-
après :

- URBAIN, Gaston, Homme d'équipe à SOMAIN le 3 Octobre 1941
- COLLOT, Georges, Lampiste Appareilleur, à SOMAIN, le
3 Octobre 1941,
- MERLIN, Léon, Aiguilleur de 1ère Cl. à VALENCIENNES, le
4/10/41 à 3h15.
- DARRAS, René, Chef de train à VALENCIENNES le 5/10/41
à 16 h. 30.

Je vous indiquerai le motif de ces arrestations, et le
lieu d'incarcération des intéressés, dès que j'en aurai connais-
sance.

Ci-joint fiches demandées par lettre DR/N/T/2 du 31 Juillet 1941.

Je vous adresserai prochainement les fiches dont la four-
niture a été prescrite par le Service Central du Personnel.

Le Chef de la Subdivision du Personnel
Draury

16. Dez. 1941

Feldkommandantur 678

Lb-G-Nr. /41

Bescheinigung

Es wird hiermit Bescheinigt das der frz.
Stratsbürger

Merlin Léon Henri aus St-Saulve
geboren am 10.2.1899.... bis auf weiteres
inhaftiert ist. als Geisel

Feld Kommandantur 678

I.A.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

On certifie par la présente que
MERLIN Léon Henri, de St-Saulve, né le
10.2.1899, est interné comme otage jusqu'à
nouvel ordre.

Merlin, incarcéré par l'A.O. depuis le
3.10.41 sans motif connu. Son épouse
Marie, 5 enfants : 3 à charge (dont 1 fille
épousée malade) et 2 gagnent ensemble 1993^t
par mois.

A.F. (555^t) + 75% Rem (1.422^t) = 2.177^t
J'Exproprie 2.000^t par mois.
Je n'ai pas d'objection, et ce à compter du
1.11.41.

Thy 31-1-42

2. 2. 42

Recours = 2.000^t par mois à partir
du 1.11.41.
Signature "Camilleouane"

Je n'ai pas d'objection bien qu'a priori les deux situations étant identiques je n'aperçoive pas le motif du taux différent des secours proposés.

Le demander
Villeurbanne
Et ?

G.

DR/N.2

URBAIN et COLLOT, incarcérés par l'A.O.
depuis le 3/10/41, sans motif connu, sans solde.

Mmes URBAIN et COLLOT n'ont pas d'enfant et
ont vécu jusqu'ici sur leurs économies : elles
envoient deux colis par semaine à leur mari.

$A^1 = 75 \text{ c/o Rem} = 1.249\text{f}$ pour URBAIN
et 1.348f pour COLLOT

EX. propose un secours mensuel de 1.200f
pour COLLOT et de 1.000f pour URBAIN.

Je n'ai pas d'objection bien qu'a priori les
deux situations étant identiques je n'aperçoive
pas le motif du taux différent des secours proposés.

*Le demandeur
verbalement
à EX "Ondre" 13-2-42*



18-2. 41

Cher Monsieur

En retour les PXVII - 1 concernant
Urbain et Collot.

Pourriez-vous

- soit motiver la différence des
reours proposés,
- soit proposer des reours aux
tous plus rapprochés, par ex:

1.200^t ou 1.100^t pour Urbain
1.300^t ou 1.200^t — Collot.

ou 1.200^t pour tous les deux?

Bien à vous

Adolphe

U. Verat
Secrétaire à la Secr.
des Transports SNCF

Merleu, Seign
Aiguilleur 71
Valenciennes

Secours mensuel de 2.000 francs
à compter du 1/11/41.
(décision de M. le Directeur
du 2-2-42)

P.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région ou Service Central :

NORD

Division ou Service :

Exploitation

Arrondissement, Subdivision, etc. :

5^e Arr.

Mod. P XVIII - 1.

Proposition de Secours non renouvelable, de prêt ou d'avance

(Application de l'Instruction Générale N° 53, du 28 Novembre 1938.)

Nom et prénom de l'agent ou de l'ex-agent : DARRAS René Matricule : II9437
 Grade et résidence administrative : Chef de train VALENCIENNES Ancienneté des services : 18 ans
 Motif du départ (Retraite, réforme, démission, décès, etc...) arrêté par les autorités allemandes le 3/10/1941
 (1) Nom, prénom, âge, qualité du demandeur, degré de parenté, avec l'agent ou l'ex-agent
 Adresse postale du bénéficiaire : 11 rue Lesage à BRUILLES-les-MARCIENNES
 Gare où le paiement devra être fait le cas échéant : SOMAIN
 Etat-civil du demandeur (marié, veuf, veuve) : marié
 Situation de famille : Enfants adoptive { G¹ ans G² ans G³ ans G⁴ ans G⁵ ans G⁶ ans
 F13 ans F² ans F³ ans F⁴ ans F⁵ ans F⁶ ans 1
 Beaux-enfants { G¹ ans G² ans G³ ans G⁴ ans G⁵ ans G⁶ ans
 Descendants, ascendants { 1 enfant adoptive non connue de la SNCF mais complètement à charge. Mlle HACHE
 Collatéraux vivant normalement sous son toit { Jeannine, dont la mère est décédée et le père remarié. Elevée depuis l'âge de 2 ans 1

RESSOURCES ANNUELLES		DÉPENSES ENGAGÉES OU À ENGAGER		
		NATURE	RÉGLÉES	NON RÉGLÉES
Traitements ou pension	12.556	frais de pharmacie	80.00 environ	
Indemnité de résidence	5160	(traitement pour le cœur) pour Mme DARRAS	par mois	
Allocations familiales				
Allocations diverses	6.540			
Primes de travail				
Gratification annuelle				
AUTRES RESSOURCES		PIÈCES JOINTES		
Pension militaire		OBSERVATIONS		
Conjoint		— XXXXXXXXX		
Enfants		— Il paie un loyer annuel de: 840 Frs		
Autres personnes habitant avec l'agent		XXXXXX		
	TOTAL 25.030	XXXXXX		
A DÉDUIRE				
Arrérages de dettes				
Avances - Prêts				
RESSOURCES NETTES				
Total des dépenses justifiées par les pièces jointes	—	f. réglés au moyen de		
	—	f. non réglés.		

(1) Si le demandeur n'est pas l'agent ou l'ex-agent.

<p>Avantages en argent ou en nature accordés par la Caisse de Prévoyance ou en dehors de la S. N. C. F. (Assurances Sociales État - Département - Commune etc...).</p>	En cas de maladie du conjoint (ou d'un enfant) Prestations de la Caisse de Prévoyance ou des A.S.		EN CAS DE NAISSANCE				
	DÉTAIL DES SOMMES REÇUES OU A RECEVOIR						
	Prestations en espèces (A.S.)						
	JOURS	SOMMES	Remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques				
			Accouche-ment gratuit	Allocations communales départementales, patronales.	Prime d'allaitement	Assistance aux femmes en couches	Caisse de Prévoyance ou A.S. Conjoint.

AVIS DU CHEF LOCAL		SECOURS, AVANCES OU PRÊTS DÉJÀ ACCORDÉS AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES		
Qualité des services :	DATES			MONTANT
Cet agent assurait un bon service.				Néant
Justification de la demande (après vérification des motifs invoqués) :	<p>Le Chef de train DARRAS René a été arrêté le 3 Octobre 1941. Depuis cette date, Mme DARRAS n'a rien touché des appointements de son mari. Elle n'a pas de dettes, mais elle a dû vivre depuis le début d'Octobre sur les économies du ménage qui sont presque épuisées.</p> <p>Le Chef de train DARRAS était jusqu'au 10 Décembre 1941 à VALENCIENNES (caserne Vincent) où Mme DARRAS lui portait 2 fois par semaine un colis ravitaillement et du linge.</p> <p>Depuis le 10 Décembre 1941, le Chef de train DARRAS a été transféré à LILLIE (au Collège St-Louis de Gonzague 26 rue Négrier) où Mme DARRAS continue de lui porter un colis tous les quinze jours (seules visites autorisées). Ces visites occasionnellement des frais divers dont des frais de chemin de fer (40 F. pour chaque voyage à Lille) Mme DARRAS ne profitant plus des facilités de circulation. Mme DARRAS est souffrante et doit suivre un traitement sérieux pour le coeur, lui occasionnant des frais supplémentaires de pharmacie (environ 80 F. par mois) Elle pourrait fournir un certificat du Docteur si nécessaire.</p>			
Le	...			
SIGNATURE DU CHEF LOCAL :				

Etant donné la mauvaise situation financière de Mme DARRAS, et compte tenu de sa situation spéciale actuelle, je suis d'avis de lui proposer un secours qui, en même temps qu'une aide financière, lui apporterait un réconfort moral en l'absence de son mari.

Votre respectueux et dévoué,

Le Chef de Gare Ppal

"BLOEME"

VALENCIENNES le 19 Janvier 1942.

169
M. le Chef de la Subdivision du
Personnel à PARIS

AVIS du Chef d'Arrondissement

Secours (1) de

AVANCE (1) de

PRÊT (1) de

Lettre gp 4 A/II du 10 Ct. DARRAS a
été arrêté le 3/10/41 par les auto-
rités occupantes. Motif inconnu.

Avis favorable.

GRADE ET SIGNATURE :
Le Chef du 5ème Arrondissement
de l'Exploitation,
haut de

Le 24 JANVIER 1942

DÉCISION (1) } du Chef du Service
AVIS (1) }

Secours (1) de

Avance (1) de

Prêt (1) de

Category B -

a été incarcéré le 3 octobre 1941 par les
autorités allemandes.

Le motif de l'arrestation n'est pas connu,
mais il est certainement en relation avec
les opinions extrémistes de l'intéressé, ancien
dirigeant d'une cellule communiste qui
avait été puni pour sa révolte le

30 novembre 1938.
Madame Darras se trouve sans retourne
avec son enfant adoptif, mais elle ne nous
a rien demandé.

Le 13 FÉV 1942

Le Chef du Service de l'Exploitation
Chittenden

DÉCISION DU DIRECTEUR

Secours (1) de

Avance (1) de

Prêt (1) de

Le

19



25 FEV 1942

DR/N2/47

D. 1873

Le Chef des Services Administratifs

V.R.:

XXVIII-1 du 13.2.42 à Monsieur le Chef de la Subdivision du Personnel EX.

Mme DARRAS, René, femme du chef de train de VALENCIENNES incarcéré par l'A.O. depuis le 3.10.41, se trouve sans ressources avec son enfant adoptif mais ne nous a rien demandé.

M. le Directeur est prêt à examiner favorablement une demande de secours qui lui serait présentée.

Signé : Cudot

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

ARRONDISSEMENT

56. Inspection

N° Valenciennes 4 22 Janvier 42

IP. 444

Monsieur le Chef d'Arrondissement

à DOUAI.

P.3- Secours.

avocat favorable
Je vous adresse ci-joint les formulaires P XVIII- I établies au nom des Chefs de train DARRAS René et LEROUGE Emmanuel de Valenciennes actuellement détenus par les autorités allemandes.

L'Inspecteur Divisionnaire.

F. Huhe

26/2/42

DR/N.3

26.2.42
élevage mensuel de 1.200f
à partir du 1-11-42
"Cambounacé"
452

URBAIN et COLLOT, incarcérés par l'A.O.
depuis le 8/10/41, sans motif connu: sans solde.

Mmes URBAIN et COLLOT n'ont pas d'enfant et
ont vécu jusqu'ici sur leurs économies : elles
envoient deux colis par semaine à leur mari.

$A^1 = 75\% \text{ Rem} = 1.239f$ pour URBAIN
et $1.314f$ pour COLLOT

EX. propose un secours mensuel de 1.200f
pour COLLOT et ~~1.100f~~ pour URBAIN. Je suis d'accord.
Celui-ci pourrait être accordé à compter du 1-11-42. 07

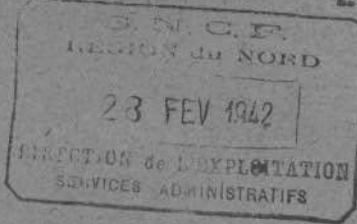
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^eTél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33Adresse Télégraphique
NAFERNORDEX.N.gp.4A/4
D.46.410

Le 27 FEV 1942 19



Monsieur le Chef des Services
Administratifs
de la Direction de l'Exploitation

Incarcération par
les autorités

allemandes Par lettre EX.N.gp.4A/4 - D.46.410 du

--- 30 Octobre 1941, je vous ai signalé que les
agents dont les noms suivent avaient été mis
en état d'arrestation aux dates ci-après par
les Autorités allemandes :

- URBAIN, Gaston, Homme d'équipe à SOMAIN -
3 Octobre 1941 -
- COLLOT, Georges, Lampiste-appareilleur à
SOMAIN - 3 Octobre 1941 -
- MERLIN, Léon, Aiguilleur de 1^e Cl. à
VALENCIENNES - 4 Octobre 1941
- DARRAS, René, Chef de Train à VALENCIENNES
- 3 Octobre 1941 -

J'apprends que COLLOT et URBAIN, libérés le 6 Février 1942 ont repris leurs fonctions le 7 Février 1942. Le motif de leur arrestation est toujours inconnu.

Nous ne savons pas, également, pour
quels faits le Chef de train DARRAS a été
incarcéré mais, en ce qui concerne MERLIN,

d'après une pièce communiquée récemment par sa femme, il serait retenu à titre d'otage.

J'interviens auprès du bureau de la solde pour le rétablissement des appointements de COLLOT et URBAIN à compter du 7 Février 1942.

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Oberry

S.N.C.F.
Région du Nord
Le Directeur
de
l'Exploitation



Le - 3 MAR 1942

DR/N.2741
D 1843
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

^{aux}
Suite à ~~la~~ fiche de renseignements

concernant le l'amié du appareiller Collot, George, et
l'homme d'équipe Urbain Gaston de Somain
que je vous ai adressées le 29 Décembre 1941

Ces agents, incarcérés par les autorités
d'occupation depuis le 4 et 30 octobre 1941,
ont été libérés le 6 Février 1942 et ont
pris ^{leur} service le 7 Février 1942

Le Directeur de l'Exploitation,
Signé : Oudot

18 COPIE pour Monsieur le Chef des Services Administratifs
de la Direction de l'Exploitation,



Réret

EX.N. gp.4 A/1 -D.I9.928

Incarcération par les
Autorités Allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité M.T.,

L'Aiguilleur de 1ère classe MERLIN, Léon, de
VALENCIENNES, qui était absent de son service depuis
le 5 Octobre 1941, du fait de son arrestation par les
Autorités allemandes, s'est remis à disposition de sa
gare d'attache le 18 Mars 1942, après libération.

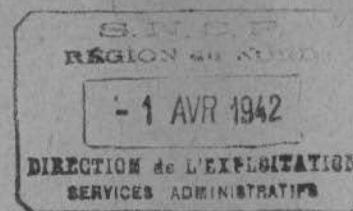
Prière de lui rétablir ses appointements à
compter de cette date.

Signé : MERLIN

30/3
merlin
gare

S.N.C.F.
Région ~~du~~ Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation



Le 1 AVR 1942

DR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-

nant l'agent de la classe Merlin
de Valenciennes

que je vous ai adressée le 29 décembre 1941

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 3 octobre 1941,
a été libéré le 18 mars 1942 et a repris
son service le 18 mars 1942

Le Directeur de l'Exploitation,

Sig. Chodat

La situation est la même que celle
indiquée sur ma note ci-dessus du 17-2-42.
Mme Darras a fait le 28-3-42 une
demande de secours : contrairement à ce
qui elle écrit, elle n'en a pas présenté en
Décembre 1941.

Vous pourriez lui accorder maintenant
le secours de 600^t une fois donné que vous
envisagiez le 20-2-42.

14/4/42 Amoros

~~Dir - 600^t~~

16^{me}
Weyant

Le chef de train Darras est incarcéré par l'A.O. depuis le 3-10. Il parce qu'ancien militaire communiste. Sans solde.

Nous le connaissons à ce titre ; mais il n'avait pas appelé l'attention sur lui au service depuis la guerre et assurait un bon service : par suite, l'Ex n'a pas proposé son licenciement.

Mme Darras a la charge d'une enfant adoptée de 13 ans. Elle a presque épargné 300 économies et porte tous les 15 jours ses colis à son mari. Elle ne nous a rien demandé.

Catégorie B : secours non périodique sur demande.

Ex ne fait aucune propriété
parce qu'il n'intervient n'a rien demandé.
Si une vente, n'importe quel résultat
un peu moins de 4 ou 500 ?

In Darras 17/2/42 b

Quel intérêt demander un secours ? Il lui accordera : concurrence à 600 francs par an

VB

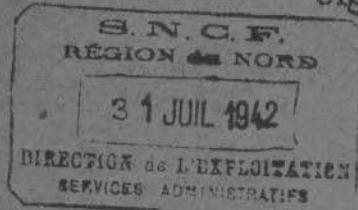
Lettre du 27.7.42 de Mme Barras René,
11 rue Léage, à Bruxelles, par Lourain (Nord), à M.
le Directeur, pour demander une enquête de sa
situation en vue de recevoir la solde de son mari
(stage à P. G.) ou un autre moyen secours.

Transmis le 31 JUIL 1942

à M. Chervier

pour enquête, nouvel examen de la
situation et, s'il y a lieu, établissement d'un
P ~~XVIII~~ - I.

Signé : Oudot



SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
COMITÉ NATIONAL RÉGION DU NORD

DE SOLIDARITÉ DES CHEMINOTS
EN FAVEUR DES VICTIMES
DE LA GUERRE

SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION
Rue des Poissonniers, 78 — PARIS (18^e Arrond^e)
COMITÉ RÉGIONAL
DU NORD

20 E 39804 Mod M.T.I

Perronelle
Leurent *Vérouard*

Ancien militant communiste, qui ne s'était laissé pas faire remarquer au service depuis la guerre, Darras est incarcéré par les A.O. depuis le 3-10-41.

Sa femme, qui a la charge d'une fille adoptive (13^e mois), ne reçoit plus d'allotissement militaire depuis le 1-5-42; elle ne vit que grâce à des subsides fournis par des amis.

Tous lui avez accordé un secours de 600^{fr} le 15-4-42.

Le nouveau secours de 600^{fr} proposé ci-dessous par l'E.T.X. pourrait être accordé.

— 8/10/42
M. Darras Folay

A | Il est demandé que Madame Darras ait toute prière d'être tenue officielle

B | Au surplus, l'as-t'il pas à cœur
qui justifie un secours périodique
permanant?

10/10/42

M. L. Director

A/ & mon avis, c'est à M^{me} Davis, à minister, car
il est un effet abnormal qu'il ne brache rien.
officiellement

B) Nous avons appliqué le barème du 5/1/62 : communiste comme catégories B - autres non précisées.

Mais si nous appliquons le projet de barème. Fatah, nous pourrons le classer dans la catégorie (2^e colonne) qui donnerait les $\frac{3}{4} + AF$ soit 1515^t par mois à partir du 1/9/92.

Port a fi picide et qui fait l'objet
de tout domm, nous pourrons jet-
~~ter~~ la Catégorie A4

S.N.C.F.
RÉGION d'ANJOU
1. 11. 1962
CITATION
DIRECTEUR
SERVICES
b. Ondrej

be rendered for smaller farms, would however bring in a loss (because of the fixed costs). - further at the September 2000 meeting in the town hall.

Le P~~XVIII~~^{VIII}-1, sur lequel M'Andot a porté à secours mensuel de 1515⁺ à partir du 1-9-42. Le 12-X-42, signé "Andot" 71, a été retourné le 13-X-42 à l'EF.

Dos ríos est
2^{do} campo de
3^{do} división 5^{ta} b 3

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

SUBDIVISION DU PERSONNEL DE L'EXPLOITATION

Paris, le 29 OCT 1942 19

NOTRE référence ENR: pp. 41/1. D. 12.927 D. 52.532 S. 52.688 Réquisition par les autorités allemandes.	S. N. VOTRE référence RÉGION DU NORD 31 OCT 1942	SECTION de l'EXPLOITATION SERVICES ADMINISTRATIFS
---	--	--

Monsieur le chef des Services Administratifs
de la Direction

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint les fiches "F3" concernant les
agents ci-après qui ont été incarcérés
par les autorités allemandes pendant
une certaine période :

Collot Georges, lampiste appareilleur à Bourg
Merlin René Arquillier de T. ébéniste à Valenciennes
Urbain Gaston, menuisier ébéniste à Lourches

Le chef de la subdivision du Personnel

30*
en atté. [unclear]
fiches F3 envoies [unclear]
au SCP le 31/10/42

7-11-42

Tel. de M. Bled (S.C.P.)

Fiches F1 dé Urbain
Collot
Merlin

En raison de leur rédaction,
le S.C.P. ne les insère pas au fichier
central et les considère comme
annulées.

ESSAI 40

Mr M. Millet

Pr. en prendre note au dossier
D (1873, Tarras, etc, je crois).

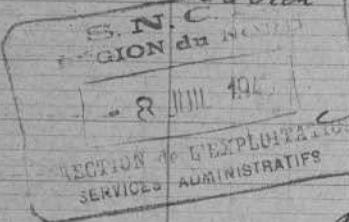
Urbanis 4f

111
1873

87
D

Darras René Paul

16^{me} bordeau 13 à Monsieur le Directeur
Camp de Pithiviers à Directeur en chef de la Sucrerie
L'Ormette Région Nord - Paris



Monsieur le Directeur

Veuillez m'excuser de la respectueuse liberté
que je prends de vous écrire pour venir solliciter de votre
haute bienveillance de l'agir pour appuyer ma demande
de libération dont j'ai fait le 3 juillet 1943.

J'étais à la cie du Nord comme conducteur au dépôt
de Bapaume et cela le 7 juillet 1924

Ne pouvant être maintenu dans ce service j'acceptai
l'emploi d'homme d'équipe qui m'était offert au triage
de Lourches et cela de Janvier 1924 à Octobre 1924

Par la suite je reprenais mon emploi de conducteur et cela
en Octobre 1924 jusqu'au 7 juillet 1937 date à laquelle
j'étais nommé chef de train au dépôt de Valenciennes

J'ai toujours eu à cœur mon métier de cheminot
et crois avoir eu et conservé l'estime de mes chefs

Je fus arrêté le 3-10-41 et cela au local des agents
de trains de Valenciennes et remis aux autorités occupantes

où je restai comme otage jusqu'au 28.4.48 (du 3.10.47
au 10.12.47 à Valenciennes et à Lille du 12.12.47 au 28.4.48)
puis remis aux autorités françaises et cela au camp
administratif de Doullens jusqu'au 1^{er} 4.48 puis
transféré ici à Fismes (Marne)

Je serais très heureux de pouvoir reprendre mon service
et de me trouver auprès de ma femme dont la santé
est très délicate, ainsi qu'àuprès de notre fils dont
nous avons repris avec nous depuis quatorze ans, celle-ci
ayant perdu sa mère à l'âge de deux ans et ne pouvant
elle-même n'effectuer que de rares travaux.

Je vous demanderai ~~au~~ ^{de} le Directeur d'administration
avec bienveillance ma requête.

Je veux conserver l'espoir que par votre interven-
tion que j'obtiendrai une date favorable pour ma
libération.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur
avec mes remerciements anticipés le plus profond
respect de votre tout dévoué serviteur

Darras - Acné
Fismes le 8 juillet 1953

16 VIII 1915

DR/N°141 REC 16 JUIL 3

D 1873

Communiqué à l'le le chef
du Service Ex.

En le priant de vouloir
bien faire connaitre son
avis à l'le le Directeur.

~~Division du Sec Général~~
~~2^{me} subdivision~~
~~1^{re} section~~
1915 Janv

1 H A 1915

16 JUIL 1943

DR N° 141

21873

Communiqué à l'U. le chef
du Service Ex.

En le priant de vouloir
bien faire connaître son
avis à l'U. le Directeur.

EX.N.gp.4 A/1
D.46.410

Paris, le 27 juil. 1943

Agent incarcéré
pour activité
politique
Monsieur le Directeur,

DR.N2.41 D.1873

En vous retournant la lettre ci-jointe par laquelle le Chef de train DARRAS, René, de VALENCIENNES, interné administrativement depuis le 3 Octobre 1941 sollicite votre intervention en vue de sa libération, j'ai l'honneur de vous faire connaître que suivant les renseignements fournis par M. le Chef de l'Arrondissement de l'Exploitation de DOUAI et M. le Préfet du Nord, DARRAS était avant les hostilités un Communiste militant très actif - Ex-Conseiller municipal déchu de son mandat et Secrétaire de la Cellule communiste de MARCHIENNES, il tenait des réunions chez lui avant la dissolution du parti.

DARRAS se livrait, en outre, dans nos emprises à une propagande qu'il semblait avoir toutefois cessé depuis la guerre et c'est pour cette raison que je n'ai pas cru devoir vous proposer son licenciement en application de la loi du 14 Octobre 1940. Il demeure très suspect.

En résumé, si nous pouvons à la rigueur remettre cet agent en service au cas où les Pouvoirs Publics décideraient de le remettre en liberté, une démarche en vue de sa libération me paraît dans les circonstances actuelles inopportunne.

/ Le Chef du Service de l'Exploitation

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD

LE DIRECTEUR
DE
L'EXPLOITATION

18, Rue de Dunkerque
PARIS - X^e

Tél. : TRUDAINE
99-40, 99-41, 99-42, 99-43
Inter 33

Adresse Télégraphique
NAFERNORD

DR/N2/41 D

1873

M. le Directeur
bientôt succéder à M. le Directeur de
l'Institut. Et le 27^{me} de ce mois-ci. 1878/163
Le Directeur, J. Lemoine

19

à Monsieur DARRAS René
Mle 1079 - Baraque 13
Camp de PITHIVIERS. -

(Loiret)

En réponse à votre lettre du 8

Juillet 1943, je vous informe qu'il n'a pas été reconnu possible d'accueillir favorablement la demande que vous avez présentée.

Mod. E. 3223 - 45818 - S.C.I.P.-Paris - 441 - 20/E 46693

COPIE à Monsieur le Chef du Service EX.

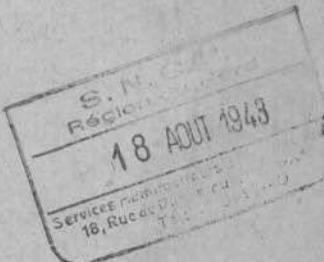
19 AOU 1943

comme suite à sa lettre gp 4 A/1 D.46410 du
27 Juillet 1943.

O.

Le Directeur,
Signé : Oudot

18 AOU 1943



Le Directeur

À Monsieur DARRAS, René,
Aile 1079 - Baraque 13

Camp de PITHIVIERS
(Loiret)

D.R/N.2/41-D.
1873

En réponse à votre lettre du 8

Juillet 1943, j'ai le regret de vous faire connaître que, la S.N.C.F. n'étant pas intervenue pour faire prononcer votre internement administratif, il ne nous est pas possible d'intervenir dans le sens que vous désirez.

Le Directeur
Signé : DEGARDIN

24 COPIE pour Monsieur le Chef des Services
Administratifs de la Direction.

en lui précisant que DARRAS a été libéré du
Camp de séjour surveillé de VOVES, le 7 Mars 1944
Ci-joint, fiche F.2

Le Chef de la Subdivision du Personnel

Le Chevalier

7 MARS 1944

EX.N.G.P. 4 A/1
D. 45.410

23.3.44. 104

Arrestation par les
Autorités allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité R.E.

Suite à ma lettre EX.N.G.P. 4 A/4
du 30 Octobre 1941.

Le Chef de Train DARRAS, René, de
VALINCOURT qui était absent de son ser-
vice depuis le 4 Octobre 1941 du fait de
son arrestation par les Autorités alleman-
des a repris ses fonctions le 9 Mars 1944
après libération.

Priez de lui rétablir ses appoin-
tements à compter du 9 Mars 1944.

Signé : CHEVILLER

Paris, le

7 NOV 1944

EX.N. gp.4 A/1
D.19928Arrestation par
les Autorités
allemandes

8 NOV 1944

Services militaires
18, Rue de Dunkerque - Paris X^e
Tél: TRU 59-48

Monsieur le Directeur,

LETTRE-REPONSE

u Vendredi
8/11/44

L'aiguilleur de 1^{ère} classe MERLIN, Léon de Valenciennes (nommé chef aiguilleur le 1^{er} Mai 1942) a été incarcéré par les Autorités allemandes du 5 Octobre 1941 au 17 Mars 1942.

Conformément à nos errements de l'époque, MERLIN a été traité sans soldes pendant sa détention.

L'arrestation de cet agent paraissait tout d'abord avoir pour origine l'activité politique, mais il ressort de l'attestation dont ci-joint copie, que MERLIN a été incarcéré comme otage.

Il s'en suit donc que si l'agent avait été incarcéré postérieurement au 1^{er} Septembre 1942, nous lui aurions accordé une allocation égale à la totalité de sa rémunération.

Le memento du 28 Septembre 1942 précisant que le cas des agents incarcérés par les Allemands antérieurement au 1^{er} Septembre 1942 pourra faire l'objet d'un examen rétroactif, je vous propose d'accorder à MERLIN une allocation égale à la totalité de ses appointements pour la période du 5 Octobre 1941 au 17 Mars 1942, déduction faite, bien entendu, des secours se montant à la somme de 8.000f qui ont été versés à sa femme.

Le Chef du Service du Personnel aff

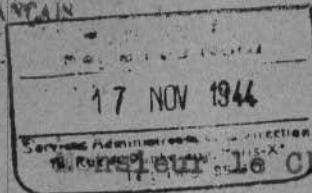
leffaw

T 8/11/44

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région NORD

DR/N2/47
D 1873



18 NOV 1944

REPONSE

Que l'aiguilleur MERLIN, de
VALENCIENNES, soit été incarcéré par les
Allemands comme otage ou pour motifs
politiques, sa rémunération doit lui
être remboursée rétrospectivement pendant
la durée de sa détention dans les condi-
tions fixées par la note P 1259 du
8.11.44 de M. le Directeur du Service
Central du Personnel.

Le Directeur,

Signé : HÉBERT

1873

SKC

Messaint, Paul

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

NOM M E S S E A N T

Prénoms Paul,

Grade à la S.N.C.F. Sous-Chef de Manoeuvres

Résidence de service LENS

Date d'entrée à la S.N.C.F. 17 Septembre 1924

Date et lieu de naissance 21.3.1903 à AIRE-sur-la-LYS (Pas-de-Calais)

Domicile civil Grand'Hue à LOISON-sous-LENS (Pas-de-Calais)

Situation de famille Marié, 1 enfant âgé de 15 ans.

Qualités professionnelles Bonnes

Services militaires
(Grade, campagnes, citations,
blessures) Appelé le 10.5.1923, libéré le 10.5.1924.

Affiliation politique
(s'il y a lieu).

Date de l'arrestation Nuit du 11 au 12 Janvier 1944. Libéré le 18 Janvier 1944 - s'est remis à disposition de sa gare d'attache le même jour.

Motifs de l'arrestation Inconnus
- Une démarche à l'E.B.D. LILLE est en cours.

Condamnation

Date, tribunal, motif

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Lieu d'internement Inconnu.

Nom du défenseur S 1873

7 FEV 1944
JCP au Service
de l'Intérieur

Signé CAMBOURNAC

Copie pour Monsieur le Chef des Services Administratifs de la Direction
Ci-joint fiches de renseignements

5 FEV 1944

1. au nom de la subdivision du Personnel

Wauw

5 FEV 1944

EX-N.GP. 4 A/1

D.33.075

Arrestation par les
Autorités Allemandes

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité E.T.

Le Sous-Chef de Manoeuvres MESSANT, Paul,
de LENS, a été absent de son service du 12 Janvier
au 17 Janvier 1944 inclus du fait de son arres-
tation par les Autorités Allemandes.

Prière de lui supprimer ses appointements
pendant cette période.

Je vous indiquerai ultérieurement s'il y a
lieu à paiement d'une allocation.

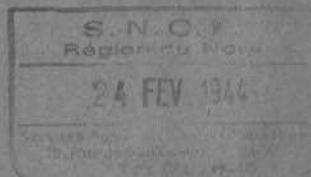
572

Signé: D.H.

Wauw

Le Chef de l'Administration du Personnel

Clerc



P.5/1 du 22 Janvier 1944

EX.R.C.P. A/1
D.53.073Arrestation par les
Autorités allemandesMonsieur le Chef de l'Arrondissement
de l'Exploitation de DOUAISI

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus concernant le Sous-Chef de Manoeuvres HESCHANT, Paul, de LENS, qui a été absent de son service du 12 Janvier au 17 Janvier 1944 inclus du fait de son arrestation par les Autorités allemandes.

M. / 2
L'arrond.

L'E.R.D. LILLE ayant confirmé qu'aucun motif d'inculpation n'a été retenu contre cet agent, j'interviens auprès de M. le Chef de la Subdivision de la Comptabilité M.T. pour que soit payée à HESCHANT une allocation égale à la totalité de la rémunération dont il a été privé pour la période précitée.

Sur cette allocation seront opérées les retenues pour Caisse des Retraites et Caisse de Prévoyance, lesquelles retenues seront versées à ces Caisses. Il y aura lieu également à retenues fiscales et à déclaration au Fisc.

(Signé) CHEVREUIL

D. 1873 DR

Meunier, Alfred.

S.N.C.F.
Région Nord

Traktion
4ème Arrondt

Renseignements à fournir à l'agent de la S.N.C.F.
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation 1944

NOM	MUNICIPAL	QUARTIER
Prénom	Alfred	Quartier
Grade à la S.N.C.F.	6 EN	
Résidence de Service.	SAINT-JEAN	
Date d'entrée à la S.N.C.F.	1941-11	
Date et lieu de naissance	1900-12-20	
Domotile civil.	1 Rue Henri Marie PELLING (clou)	
Situation de famille.	Marié - 1 enfant de 17 ans	
Qualités professionnelles	Très bonne	
Services militaires (guerre, campagne, citations, récompenses)	{ 10.11.0) Service militaire au 10ème Régiment 10.11.0)	
Affiliation politique (s'il y a lieu)	{ nous n'en connaissons pas.	
Date de l'arrestation	25.7.	
Motif de l'arrestation.	{ alors qu'il quittait son domicile vers 17 heures, il fut pris depuis une route traversant la ville, à l'angle de laquelle il fut arrêté par des hommes, de bicyclettes, revêtus d'uniformes, de bavoirs et de gants.	
Condamnation.		
Date, tribunal, motif		
Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce		
Lieu d'internement.		
Nom du défenseur.		

Q. 1873

8 Aout 1944

SCP au Dufour
Duclos

Signé: LEMAIRE

S. N. C.

A/M

PARIS, 1^e

Région du NORD

Matériel et Traction

Subd^{ee} du Personnel

A.3 N° 161

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

8 SEPT 1944

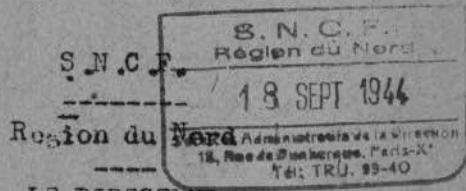
Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, Paris X^e
Tél: 140 9940

MUNIGER Alfred, ouvrier à Aulnoye -
Incarcéré par les autorités allemandes le 25.7.1944 -

Suite à ma transmission du
4.8.1944 de la riche chamois et des
notices de renseignements.

Je vous informe que cet agent a
été relâché le 5 Août 1944 et a
repris son service le 7.

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel



le 18 SEPT 1944

LE DIRECTEUR

DR/N 2/41
D. N° 1873 Monsieur le Directeur
Libération d'un agent
incarcéré par les
Allemands.

Suite à la fiche de renseignements
concernant Louvier Meunier, Alfred
à Guignoye
que je vous ai adressée le 8 Août 1944
Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 25 Juillet 1944
a été libéré le 1 Août 1944
et a repris son service le 7 Août 1944

LE DIRECTEUR,
Signé: OUDOT

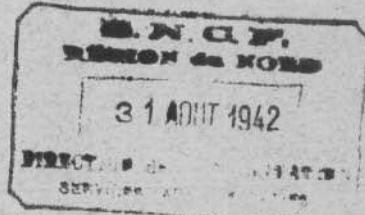
D.1873

DR2.

Miannay, Sosthème

Région du Nord.

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



Nom : MIANNAY
 Prénoms : Sosthène
 Grade à la S.N.C.F. : Chef de District de 2^e classe
 Résidence de service : WINCOURT
 Date d'entrée à la S.N.C.F. : 17 Juillet 1929
 Date et lieu de naissance : 15 Avril 1906 à Mers-les-Bains (Somme)
 Domicile civil : Gare de WINCOURT
 Situation de famille : Marié sans enfant
 Qualités professionnelles : Très bonnes
 Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : Classe 1926/1 - a accompli 18 mois de service du 15 Mai 1927 au 10 Novembre 1928 au 31^e génie au Maroc (sursitaire 10/5/26 au 10-5-27)
 Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant
 Date de l'arrestation : 26 Août 1942
 Motifs de l'arrestation : (A été arrêté en gare de Wincourt vers 9 h. M. MIANNAY a pu dire au cantonnier BOUTIN qu'il (croisait comprendre) qu'en lui reprochait de cacher une mitrailleuse ^{chez lui} une perquisition opérée à son domicile n'a rien donné mais les Allemands ont néanmoins emporté de la correspondance familiale (laquelle, aux dires de Mme MIANNAY, n'a rien de compromettant. Renseignements pris auprès de la Kommandantur d'Abbeville : c'est sur l'ordre de la Kommandantur d'Amiens que M. MIANNAY a été arrêté. Il a été transféré à Amiens vers 12 h. M. MIANNAY a pu présenter aux Autorités Allemandes un reçu de dépôt d'un fusil de chasse d'une mairie de Paris.)
 Condamnation :
 Date, tribunal, motif :
 Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :
 Lieu d'internement : ANTOING Prison de Frieden
 Nom du défenseur : SCP. M. Léon Troj J. B.
 Date : 31 AOÛT 1942
 Signature : G. BOURGEOIS

Amiens, le 28 août 1942.

V.B.N. va/2

Monsieur PARADIS
Chef de la Subdivision du Secrétariat
et du Personnel Voie à PARIS.

29 AOUT 1942
132
A
Suite à ma note du 26 courant, relative à
l'arrestation de Monsieur MIANNAY.

Je vous informe que j'ai fait faire une démarche
par notre interprète, près du Capitaine de la Gestapo,
Rue Debray à AMIENS.

Cet officier a déclaré que l'arrestation avait
été ordonnée par les Autorités supérieures et qu'il ne
pouvait rien dire pour le moment.

Comme des agents de l'Exploitation avaient
également été arrêtés, je me suis rapproché de ce service
pour savoir si une démarche semblable avait été tentée de
leur côté.

Elle fût évidemment tentée, mais ne fut pas
plus heureuse que celle, entreprise par nous. Le fonctionnaire
de l'Exploitation qui fit la démarche apprit cependant
que des renseignements pourraient être donnés d'ici une
huitaine de jours.

Je vous tiendrai au courant aussitôt.



L'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2ème Arrondissement

VBN/gfz

81911942
Transmis au Monsieur le chef des
Services administratifs
pour le tenir au courant.

*10-4
L. Mart*

Jan

Monsieur l'Ingénieur

J'ai rendu visite à M^{me} Miannay et aux parents de M.
Miannay - M. Miannay, Père, va
à la prison de Fresnes vers le 15
juin. Il fait remettre à son fils
des habits et du linge - Il n'a jamais
vu le roi ni compris avec lui -
Il sait que son fils y est parce
qu'à chaque visite on remet à
M. Miannay Père le linge à laver.

Il ne connaît pas le motif
de l'incarcération et ne sait pas si
son fils est jugé -

M. Miannay Père a pu se rendre
jusqu'au bureau de l'assemblée
avec ses permis à l'Assemblée
mentale le 27 juillet 1942 -
auquel il était admis pour l'anné
1942 tout en liberté - M. Miannay
n'a demandé - s'il n'était pas

DRP

possile de lui délivrer ses premiers
1/2 Annés supplémentaires -
Les parents et deux parents de
m. Miamay chef du District, sont
sinistres complets ; m^{me} Miamay a
sa petite fille agu^e de 6 semaines
sous-à Langpi - m^{me} Miamay ne
touche plus le châtellement de
son mari - Si il était possile
de faire délivrer ses premiers 1/2 Annés
à m. Miamay Puis entre Langpi
et Paris, ce serait pour lui une
aide appréciable -

Abb. 22/10/42

Raymond

Je vous transmets ci-joint,
avec avis favorable, ^{la demande} une forme
à $\frac{1}{2}$ tarif hors compte, présentée par
M^{me} Loyez, Sous Ingénieur chef de Section
à Abbeville, en faveur de M^{me} Miamont,
père du chef de district de Woincourt,
actuellement incarcéré par les
autorités occupantes.

Tenant compte de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve M. Giannay, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître la suite qu'il y a lieu de donner à cette demande,

28 OCT 1942
L'Ingénieur de la Voie,
Chef du 2^e Arrond^e

Transmis à M. le Prof des Services administratifs en le joignant de vouloir bien me faire connaître la date qu'il convient de réservé à cette demande, que je vous transmettrai.

Région NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

LETTER-REPLY



MV

VB.N.GP.F²

Monsieur le Directeur,

10/11
18

Suite à la demande de secours ci-jointe, présentée en faveur de M. MIANNAY Sesthène, Chef de District de 2^{ème} classe à WOINCOURT.

M. MIANNAY a été arrêté, le 26 août 1942, par les Autorités occupantes, sans motif connu. Il a été incarcéré à la prison d'Amiens et transféré à la prison de Fresnes.

L'intéressé est âgé de 36 ans, marié et père d'un enfant de 1 mois 1/2. Il ne reçoit aucun salaire depuis son arrestation.

Etant donné que le motif de l'arrestation n'est pas défini et que l'intéressé ne s'est jamais signalé par des menées politiques extrémistes, j'estime qu'il peut être classé, au point de vue secours, dans la catégorie A, paragraphe 1^e de l'annexe à votre lettre du 5 janvier 1942.

Je vous propose, en conséquence, de lui attribuer un secours qui se décomposera comme suit :

Part sur la rémunération : $\frac{34585 \times 75}{100 \times 12} = 2161$ francs

ce qui donne, pour la période du 26 août au 30 septembre :

$\frac{2161 \text{ f} \times 6 \text{ j}}{31 \text{ j}} = 418 \text{ f},20 + 2161 \text{ f} = 2579 \text{ f},20.$

Par ailleurs, à partir du 1^{er} octobre 1942, M. Miannay étant depuis le 3 septembre 1942 père d'un jeune enfant, nous aurons à lui payer mensuellement un secours de 2 408 Frs se décomposant comme suit :

- Part sur la rémunération	2 161 f
- Allocution de salaire unique et allocution familiale 2 964 : 12	<u>247 f</u>
	<u>2 408 f</u>

Je vous serais obligé de vouloir bien autoriser le paiement de la somme de 2 579 f et me confirmer que vous êtes d'accord pour attribuer un secours mensuel de 2 400 f à partir du 1^{er} octobre 1942.

Votre bien dévoué,
Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

18/11/42 La proposition de secours ci-contre de M.

DIRECTION
SERVICE
Guillame en faveur de M. Miamay Isabelle, cheffe de
district à Woincourt, incarcérée par les A.O. depuis le
26-8-42 sans motif connu, est conforme au barème
Nord du 5-1-42 ($A^1 = A.F. + 75\%$ rémunération):
 - 2500^f pour la période du 26/8 au 30/9/42,
 - 2400^f par mois à compter du 1-10-42.

Mais le barème Fatalot (encore en discussion pour
ce qui concerne les communistes) prévoit que, s'il y a doute
sur le motif de l'incarcération, « on ne versera
temporairement aux agents mariés que la 1/2 de la / M
« rémunération ». /

Si vous décidiez d'appliquer ce barème à compter du
jour de l'arrestation de M. Miamay, le secours serait à
limiter à :

- 1700^f pour la période du 26/8 au 30-9-42,
 - 1675^f par mois à compter du 1-10-42
 Je vous prierai de porter votre décision sur le
P VIII-1 ci contre.

Le père de notre agent, chez qui réside Mme Miamay
et son bébé (2 mois), a utilisé ses 4 permis à 1/2 tarif
pour effectuer tous les 15 jours le voyage Longpré-Paris A.R.
afin de porter des fruits et du linge à son fils incarcéré à
la prison de Fresnes. Il demande quelques permis à 1/2 tarif
supplémentaires. V.B. suggère de lui délivrer des permis
gratuits au titre exceptionnel.

Je ne suis pas d'accord dans cette voie : M.
Miamay père a épuisé son crédit 1942 au titre de père d'agent;
la somme nécessaire pour le voyage est à prélever sur
le secours mensuel que nous accorderez à sa femme.

Le 16/11
L'ordre

Accord

M) Je le trouve possible dans l'attente que vous me le direz
d'autre part (voir M page 2 du moment)
N) D'accord.

O

Paris 18 Novembre 1942



le Chef des Services Administratifs

Suite à précédentes correspondances
concernant M. Riamay Stothéus, Chef
du district de 2^e cl. à Wincourt
incarcéré le 26/10/42 par les autorités
allemandes.

Je suis avisé ce jour par téléphone
que l'intéressé a été libéré hier
soir 16 Novembre 1942, mais n'ai
pu obtenir aucun renseignement sur la
moment de l'arrestation.

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir
à ce sujet en vous faisant connaître
la date de reprise de service de M. Riamay
qui se trouverait alors en état de
service.

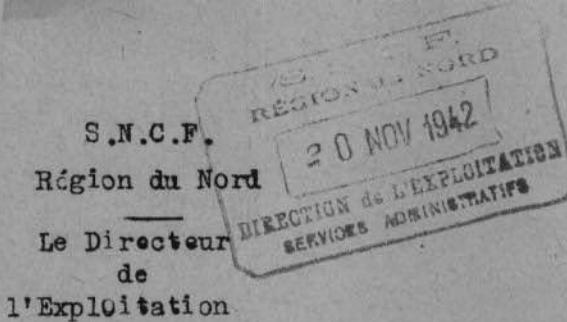
Le chef du Personnel du Service de la Vie

Guerry



ENASSER

M. Garant au bourg de Fégréac (Loire. Inférieure.)



20 NOV 1942

Le

Région du Nord
Le Directeur de l'Exploitation

DR/N. 2741
21/11/42
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

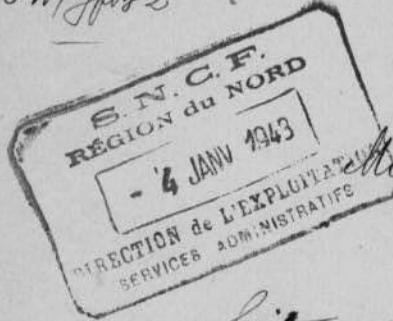
Suite à ma fiche de renseignements
concernant M. Miannay, Léonie
chef de district de recla Woincourt
que je vous ai adressée le 31 Août 1942

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 16 Août 1942,
a été libéré le 16 Novembre 1942 et a re-
pris son service

Le Directeur de l'Exploitation,
Signé : CAMBOURNAC

Paris, le 2 Janvier 1943

VBN/2682



Monsieur le chef des Services Administratifs

Suite à la précédente correspondance concernant
l'¹^{er} officier d'ordonnance, chef de district à
Vincennes, qui avait été arrêté par les
 autorités allemandes et incarcéré du 26
août 1942 au 16 novembre.

Le chef du 3^{ème} arrondissement V.B.
me informe que l'intéressé a été en repos
pour maladie du 1^{er} novembre au 13 décembre
inclus. Il a été en congé du 14 au 16 et
a repris son service le 17 décembre.

M'allowez de vous faire déclarer
que je ne pourrai diri de déclarer
que je suis en état de faire la déclaration.

4 Jan 43
Mr. Martyn

Le chef de la Subdivision des Services
et du Personnel des Services Administratifs

cette décision et préciser que dans ce cas la classe de voiture de la femme serait la même que celle dont bénéficie le mari, c'est-à-dire au moins la 2me classe.

de
G. L. (G. L.)
Ne paraît pas devoir
être mis au P.T de Conf.
Gouvernement qui enverra une
note aux M. qui ont sous le
territoire
MASSEN
26/8 pour
M. M

M. le Directeur

27 AVR 1943

M. Miannay déclare avoir bénéficié d'un non-lieu. Les commandants d'Abbeville et d'Amiens l'ignorent. Il paraît d'autant moins indiqué de faire une démarche auprès de la Gestapo de Paris que les A.O. nous aviseront de toutes les condamnations prononcées.

Je suis d'avis d'admettre la déclaration de M. Miannay et d'approver la proposition de M. Guillaume, conforme aux instructions du 22-9-42 du SCP (annexe D : 1^{re} colonne du barème).

Paris, le 14 avril 1943.



V.B.N. gp B/2

Monsieur le Directeur,

Lettre-Réponse

Suite à précédentes correspondances concernant M. MIANNAY, Sosthène, chef de district de 2^e classe à WOINCOURT, arrêté par les autorités allemandes du 26/8/42 au 16.II.42.

Par décision du 16/II/42, vous avez décidé d'attribuer à l'intéressé durant son incarcération une allocation mensuelle de 1.675 francs qui correspondait à environ la moitié de sa rémunération.

Or, M. MIANNAY a été libéré par les autorités allemandes sans avoir subi aucun jugement et il n'a pu nous dire le motif de son arrestation. Vous trouverez ci-joint les déclarations faites à ce sujet par notre agent.

J'estime de ce fait que l'intéressé doit être considéré comme ayant été incarcéré sans aucune raison valable comme il le déclare et je suis d'avis en conséquence de lui attribuer le paiement de la rémunération complète pendant toute sa période d'absence ainsi que les avantages accessoires prévus par la note n° 3III du 9.9.42 de M. Barth, Directeur du S.C.P.

19 AVR 1943

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si vous êtes d'accord.

DR/N2/41-D 1873

M. le Chef du Service V.B.

D'accord, puisque "nou connu comme communiste", M. Miannay a été "libéré sans qu'une inculpation ait été retenue contre lui".

Le Directeur

SIGNE : CASOURNAC

Opéra

13

Monsieur le Directeur de la Région Nord.

— Application de l'astreinte aux agents de la voie, non pas seulement sur les deux nuits encadrant la journée de repos périodique (dimanche), mais sur la totalité du repos périodique, c'est-à-dire pendant la journée du dimanche et les deux nuits qui l'encadrent.

Les représentants de la Région font connaître que des instructions ont été données pour que la situation au point de vue astreinte soit la même durant la journée du dimanche et les deux nuits qui l'encadrent. D'ailleurs, en principe, les agents des brigades de la voie ne sont plus astreints durant cette période.

La délégation proteste une fois de plus contre l'interprétation du système d'astreinte imposée au personnel, à savoir :

— Paiement de l'astreinte sur 5 nuits seulement au lieu du paiement sur toutes les nuits de la semaine, cette interprétation étant basée sur le fait qu'à la durée du repos périodique, la Région Nord ajoute la descente de service en prétendant confondre cette dernière dans le repos périodique.

Les Délégués du Personnel :

DELOISON,
TAVERNIER,
BOURON.

*L'Inspecteur
du Contrôle du Travail :*

ARENE.

*Les Représentants
de la Région :*

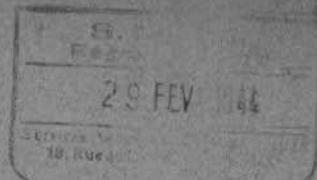
JOASSART,
SCEUR.

1873

DR.

Michel, Linke

Montgomery, Quebec



S.N.C.F.

Région d. Nord

renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la
S.N.C.F. par les autorités d'occupation.

Nom MICHEL

Prénoms Emile Clément

Grade à la S.N.C.F. : ouvrier (ajusteur)

Résidence de service : Lens Traction

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 12.10.1937

Date et Lieu de naissance : 10.6.1914 à Liévin (PdC)

Domicile civil : Avion, rue Charles Ferrand

Situation de famille : marié 1 enfant (sans)

Qualités professionnelles : Bon agent

Services militaires : Soldat de 1^e cl. appelé le 15.10.35
 (grade, campagnes, citations, : libéré le 15.10.37
 blessures) : Rappelé le 27.8.39. Démobilisé le 1.5.40

Affiliation politique (s'il y a lieu).... :

Date de l'arrestation : Nuit du 17 au 18.2.1944

Motif de l'arrestation : sabotage. Pièce flagrant délit de
detournement de rail. Port d'arme.

Condamnation :

Date, tribunal, motifs :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

Lieu d'internement : Arras

Nom du défenseur :

Q. 1873
29 FEV 1944

SCP au Directeur
Directeur
Signé : G. H. [Signature]

COPIE pour B. MICHEL

A. 6092/3

BOUAI, le 29 Février 1944.

Monsieur PARMANTIER
Chef du Service du matériel et de la Traction
à LA CHAPELLE.

Dans la nuit du 17 au 18 courant MICHEL, Emile et CANON, Edmond, ouvriers au dépôt de LENS, ont été arrêtés à proximité de la gare de VIMY alors qu'ils sabotaient la voie.

Le 22 février à 7 h 45, 6 voitures montées de soldats allemands armés sont entrées au dépôt de LENS.

L'atelier a été immédiatement serré et tous les agents se trouvant dans le dépôt ont été amenés soit dans l'atelier, soit à proximité des lavabos et gardés à vue.

Les chefs-plantens, plantens, surveillants, manœuvres, ont été aussi maintenus et tout travail a cessé dans ~~l'atelier~~ le service intérieur comme à l'atelier.

A l'intérieur de l'atelier les allemands ont répartis les ouvriers par petits groupes gardés et les ont fait défiler devant CANON et MICHEL qu'ils avaient amenés avec eux menottes aux poings.

MICHEL et CANON n'ont pas semblé désigner qui que ce soit à leurs gardiens.

Pendant ce temps, un lieutenant a demandé à M. FOSSE si les agents suivants étaient présents : CAZIN, QUEVA, LAMOURETTE, BUCQUET, CASTREMAN et DUPONT.

M. FOSSE répondit que CAZIN et QUEVA étaient présents.

Après le passage des ouvriers devant MICHEL et CANON les allemands appellèrent CAZIN et QUEVA. CAZIN qui se trouvait dans l'atelier répondit et reçut des coups pour avoir refusé de présenter ses peings aux menottes. QUEVA qui se trouvait dans le groupe placé près des lavabos fut appelé à cet endroit et ne fit pas de difficultés pour suivre les allemands.

Après ces opérations les soldats allemands s'en allèrent; il était 9 h 15.

L'Ingénieur de la Traction
Chef du 2^e Arrondissement
s: GRAVELINE.

MT/N

A.3 N° 8515

COPIE à monsieur le Directeur
à PARIS

A titre de confirmation des renseignements donnés au cours de la conférence hebdomadaire du 29 écoulé et comme suite à ma transmission A.3 N° 8413 du 22 Février.

La Chapelle, le 1er Mars 1944

L'Ingénieur en Chef
Chef du Service
du Matériel et de la Traction,

signé : PARMANTIER

Michel. Emile
dépot de Lens
fusillé le 3. Mars 1914

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION du NORD

SERVICE DU MATERIEL
ET DE LA TRACTION

R. C. Seine 276.458 B

LA CHAPELLE, le 6 MARS 1944

7 MARS 1944

M.F. 8

LC

Monsieur le Directeur
à PARIS

A³ N° 8548

M. Nettard
M. le Directeur
et au commandant
Guérin
des P. ?
7/3

J'apprends par un Avis paru dans le journal "Le Grand Echo" du 5 Mars et signé par le Généralleutnant BERTRAM, que les ouvriers MICHEL Emile et CANON Edmond, du dépôt de Lens, arrêtés par les autorités Allemandes à la suite de l'acte de sabotage commis dans la nuit du 17 au 18 février entre Vimy et Avion, ont été condamnés à mort le 1^{er} Mars par un Conseil de Guerre allemand et fusillés immédiatement.

L'Ingénieur en Chef
Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Millet

8/3
M. Millet
par
Yerres
Yerres sur la liste des fusillés

10 MAR 1944

1/N2/41

1873

3 incarcérés
es Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P
(Service des Prisonniers)

Suite à mes transmissions du
29 Février 1944 des notices de rensei-
gnements concernant les ouvriers CANON
Edmond et MICHEL Emile du dépôt de LENS.

Les intéressés ont été condamnés
à mort le 1^{er} Mars 1944 par un conseil
de guerre allemand et fusillés immédia-
tement.

Le Directeur,
Signé : LEMAIRE

DR/J2/41

22 Mars 1944

D. AW

Monsieur le Directeur,

Note A.3 n° 8679 du 17 Mars de M. FLORENTIN.

Les ouvriers MICHEL et CANON, de LENS T., surpris le 18/2/44 en flagrant délit de sabotage de la voie, ont été fusillés par les A.O. le 1/3/44.

Les ouvriers CAZIN et QUEVA, du même dépôt, ont été arrêtés par les A.O. le 22/2/44, vraisemblablement parce que soupçonnés d'avoir participé au sabotage précité (officiellement, aucun motif ne nous a été donné de ces arrestations).

Ces 2 agents sont mariés et ont chacun un enfant : de 10 ans (CAZIN) ou 8 ans (QUEVA).

Quelle allocation mensuelle verser à leur famille?

1°- Considérant que "le motif des incarcérations est incertain", on peut verser une allocation = 1/2 rémunération (M du mémento ci-dessous de la réunion tenue le 22/9/42 au S.C.P.).

2°- Si, "en l'absence d'une certitude, on a des raisons sérieuses de croire que le motif de l'incarcération est de ceux pour lesquels on accorde normalement au moins les 3/4 de la rémunération" on peut verser une allocation = 3/4 rémunération (M du mémento précité).

Or, votre prédécesseur a déjà (annexe N) assimilé le soupçon de participation à un acte de sabotage à la "détention d'armes et de munitions" prévue à la calenne 2 du barème annexé au mémento précité.

Une allocation = 3/4 rémunération pourrait donc être versée aux 2 familles.

Le Service M.T. propose cette 2ème solution pour QUEVA : vous serez sans doute d'avis de l'adopter.

Par contre, en ce qui concerne CAZIN, titulaire d'une Fiche F.I (suspect) (annexe 0) parce que sympathisant communiste soupçonné de freiner le rendement de ses camarades par son mauvais exemple, le Service M.T. est d'avis de n'accorder aucune allocation. Le Service M.T. me précise que CAZIN a été le principal meneur de la grève qui a eu lieu du 16 au 18 Octobre 1943 à LENS : il s'est d'ailleurs opposé vivement à M. PARMANTIER qui s'était rendu sur place dans un but d'apaisement et a alors fait échouer les efforts de M. le Chef du Service M.T. en vue de la reprise du travail.

Pour ce motif, et CAZIN pouvant être considéré comme "communiste incarcéré" (col. 4 du barème annexé au mémento précité) nous n'aurons peut-être pas d'objection à cette solution.

Bien entendu, la situation de Mme CAZIN sera examinée et, en cas de besoin, une préposition P.XVIII-l vous sera adressée en vue de lui accorder un secours substantiel une fois donné.

L'Ingenieur en Chef
signé : OUDOT.

COPIE pour D. MICHEL.

DELEGATION GENERALE
DU GOUVERNEMENT FRANCAIS Paris, le 3 Mai 1944
dans les
TERRITOIRES OCCUPES

N° DS 5061/44/S Monsieur,
Prière de rappeler la
référence ci-dessus.

Par votre communication du 7 Mars 1944
n° P.C. 42.075, vous avez bien voulu attirer
mon attention sur le cas de MM. CANON, Edeuard,
et MICHEL, Emile, condamnés à la peine capitale
par les Autorités Allemandes.

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que l'exécution des intéressés, le 3 Mars 1944, a été portée à ma connaissance par M. le Préfet du Pas de Calais.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

signature.

Monsieur CAZALET
Chef du Service des Prisonniers
de la S.N.C.F.
8, rue de Londres à PARIS (9^e)

P.C. 42.078 Copie transmise à M. le Directeur
l'Exploitation de la Région du Nord.
A titre d'information
Paris, le 8 Mai 1944
(s) CAZALET.

BR/N2/41
D. 1873 Copie à M. le Chef du Service M.T.
Suite à sa lettre A.3 8548 du 6/3/44
P. Le Directeur,
signé : GUDOT.

1873

DRR

michel, Roger

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités d'occupation

Nom: Michel

Prénoms Roger Jules

Grade à la S.N.C.F. Auxiliaire manœuvre

Résidence de service Douai

Date d'entrée à la S.N.C.F. 25-11-1942

Date et lieu de naissance 22-6-1921 à Sin le Noble (Nord)

Domicile civil Sin le Noble, 33 Rue du Jardinage

Situation de famille marié 1 enfant

Qualités professionnelles manœuvre

Services militaires
(grade, campagnes, citations,
blessures)

Affiliation politique (s'il y a lieu) dans mes connaissances pas

Date de l'arrestation 4-5-1944

Motif de l'arrestation inconnu

Condamnation

Date, tribunal, motif

Éléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce

Lieu d'internement Lille

Nom du défenseur

Michel a été libéré le 26 mai 1944
18/3 15 JUIN 1944 SCL au Sénéchal
de District
Signé: LEMAIRE

Société Nationale
des
Chemins de fer Français
Région du Nord
Service du
Matériel et de la Traction
N° 2704-48

Douai le 26 Juin 1944

MT 8

Dépôt de Douai

DA

A 6301/6

N.C.F.
- 6 JUIL 1944

Monsieur Graveline
Ingénieur de la Traction
DOUAI.

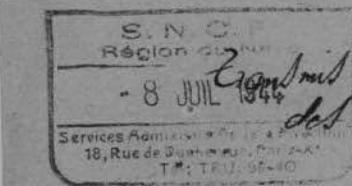
R> Suite à votre transmis de la
note A.3.N°9530 du 19/6/44 concernant
l'Aux. Manoeuvre MICHEL Roger incarcé-
ré par les autorités allemandes.

Je vous transmets ci-joint-s
les explications écrites de l'inté-
ressé.

Transmis à Monsieur
le Chef du Service M.T | Le Chef de Dépôt,
Subdivision du Personnel |
à La Chapelle |
Dugay

Suite à sa note A3 n°9530 du 19/6/44.
Michel a été en congé régulier les 26-27
et 29 Mai, en repos le 28 Mai.

Douai, le 30/6/44



Transmis à Mandelieu le Chef
des Services Administratifs et Financiers
à Paris.

En l'informant que cet agent, encausé
le 4 Mai 1944, a été libéré le 25 de
même mois et a reçu son liberté le 30.

Y. Chapelle le 7 JUIL 1944
L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel

le 7
Unterstaat
cl



REGION NORD
SERVICE TRACTION

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

T P 1

O/W 47066. — 1-48. — Delmas, Bx. — 363-2.

Nom, prénom, M. MICHEL Roger

N^o Caisse de Ret.

Grade, Etablissement, Arrond^e AUX MV DOUAI DEPOT 2^e ARRT

Veuillez relater, ci-dessous les raisons pour lesquelles vous vous êtes absenté de votre travail du 2/5/1944 au 25/5/1944.

DOUAI, le 23 JUIN 1944
LE CHEF DE DEPOT:

Date et signature du Chef d'Etablissement

J'étais malade du 6/5/44 à 18^h dans la ville où je résidais à mon domicile et où demandai si je n'avais jamais travaillé en Allemagne sur ma réponse négative ils me déclarèrent que ayant un mandat d'arrêt ils m'emmènent à la Kommandanture où l'on me dit que devais me rendre en Allemagne comme chauffeur pour contrôler si j'étais en voie de courrir avec l'officier allemand qui me interroge et je lui expliquai que je fus transféré à malgré cela je fus transféré à la prison de Laincy et j'en sortis le 12 à 13^h pour être dirigé sur Lille où je passai la visite ensuite je fus mis en hospitalisation à l'hôpital militaire et j'en sortis le 25 mai à 16^h...

Date et signature de l'agent

Le 26 juin 1944 Michel Roger

D.1873

MR2

Michelot, Emile

REGULARISATION

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

Nom : MICHELOT
Prénoms : Emile
Grade à la S.N.C.F. : Ouvrier de 2e classe SM
Résidence de service : Maubeuge
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 7 décembre 1919
Date et lieu de naissance : 6 décembre 1889 à Hon-Hergies par Bavay (Nord)
Domicile civil : 19 rue Ste Aldegonde à Rousies (Nord)
Situation de famille : Marié 1 enfant 18 ans (adoptée comme pupille de la nation)
Qualités professionnelles : forgeron
Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : { Soldat de 2e classe - 49 ème bataillon de chasseurs à pied du 6-10-1910 au 25-7-1912 rappelé le 2-8-1914 au 7-2-1919
Affiliation politique (s'il y a lieu) : { Néant
Date de l'arrestation : { Fusillé par les Allemands le 2 septembre 1944
Motifs de l'arrestation : { (soldat en embuscade)
Condamnation : { -
Date, tribunal, motif : { -
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : { -
Lieu d'internement : { -
Nom du défenseur : { -

DR N2.11
D 1873

Service Central du Personnel 1^{re} Division
Le Directeur
18 AOUT 1945

Dec. 1873

skc

McComet, Robert.

S.N.C.F. NORD

S.N.C.F.
RÉGION du NORD

- 2 AVR 1943

MRV

Région d

Renseignements à fournir DIRECTION DE L'EXPLOITATION
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

SERVICE ADMINISTRATIFS

MICONNET

NOM : Robert, René

Pré noms : Cantonnier

Grade à la S.N.C.F. : Laon-Centre

Résidence de service : 1er Janvier 1937

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 13 Août 1911 à FRESSANCOURT (Aisne)

Date et lieu de naissance : LAON (Aisne) 9, rue Badéré

Domicile civil : Marié, 2 enfants - 7 ans 1/2 et 3 ans 1/2

Situation de famille : agent ordinaire

Qualités professionnelles : soldat de 2^e Cl. au 61^{ème} Rég^t d'Artillerie
du 15 Octobre 1932 au 15 Octobre 1933

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : Néant

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Le 21 Mars 1943 vers 20h, arrêté à son domicile

Date de l'arrestation : s'est approprié un morceau de grillage encore adhérant à la clôture entourant la salle des fêtes de la Cité de Laon, utilisée comme magasin par les autorités d'occupation.

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce :

7
Maison d'arrêt de Laon

Lieu d'internement :

Nom du défenseur :

DR/NC/11. D 1873

- 2 AVR 1943

SCP - au Sos
Directeur

Signé : CAMBOURNAC

M.L.

RAPPORT d'enquête de M. MOINET, Inspecteur Divisionnaire à St-QUENTIN,
relatif au Cantonnier MICONNET Robert du District de LAON.

Date de l'incident : 28 Mars 1943 vers 20 heures.

Lieu de l'incident : Cité de Laon.

Nature de l'incident : Vol d'un morceau de treillage à la clôture entourant la Salle des Fêtes.

Agent fautif : MICONNET Robert, Cantonnier.

Exposé des faits : Il s'agit d'un treillage installé par les Autorités Allemandes.

M. MICONNET a reconnu le fait et a déclaré qu'il avait l'intention de confectionner une cage à poulets et qu'il n'avait pu se procurer le treillage nécessaire dans le commerce.

Notre agent a été condamné à une peine de 2 mois d'emprisonnement par jugement rendu le 8 Avril 1943 par les autorités allemandes. Il ne nous a pas été possible d'obtenir une copie du jugement.

Antécédents : M. MICONNET est marié et père de 2 enfants âgés respectivement de 8 et 4 ans. Entré à la S.N.C.F. le 4 Juin 1936, en qualité d'auxiliaire cantonnier, il a été affecté le 4 juin 1937.

Il donne satisfaction dans son service. Il a toutefois encouru un blâme avec inscription au dossier le 20.9.41 pour avoir abandonné momentanément son travail et, se trouvant dans le triage de la gare de Laon, n'avoir pas voulu décliner son identité à un S/Chef de gare qui le questionnait.

Il s'est également montré incorrect envers celui-ci.

Propositions : Le treillage appartenait aux Autorités Allemandes et, de ce fait, aucun dommage n'a été causé aux installations de la S.N.C.F.

Son acte ayant été commis à l'intérieur des emprises de la S.N.C.F., je propose d'infliger, à titre de sanction administrative, un blâme avec inscription au dossier.

St-QUENTIN, le 3 Mai 1943.

L'Inspecteur Divisionnaire,

Meich

RÉGION NordSERVICE VB.

7 P. 1

DEMANDE D'EXPLICATIONS ÉCRITES

O/E 35962 - François - 4-42

M

Nom, prénom Miconnet Robert René

N° Caisse de Ret.

Grade, Établissement, Arrond¹ Cantonnier 352 district de Laxou

EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE

RÉPONSE DE L'AGENT

Vous êtes absent des chantiers depuis le 29 mars au matin, et nous avons appris que vous avez été arrêté le 28 mars au soir par les autorités allemandes pour l'interrogation de citoyen près de la ville des fêtes, avec l'intention de vous procurer du travail. Veuillez me fournir vos explications sur ce sujet et notamment l'exactitude de mes renseignements.

Date et signature du Chef d'Établissement 30/3/43 L. Leroy

Je désigne officiellement Robert Miconnet pour vous faire une cage à poulets recevez sienement mes sincères voeux

officiellement Robert

Date et signature de l'agent

3

Le 29 mars 1943 le cantonnier Mecmet n'avait pas pris son service à la 2^e Bdr. nous avons procédé à une rapide enquête auprès de sa femme qui demeure 9 rue Bd de la Côte du Nord, de Lann.

Mme Mecmet nous a déclaré que son mari avait été arrêté le 28 mars vers 20 h par les autorités allemandes à l'heure où il procédait à l'enlèvement d'unes morceaux de treillage encore adhérant à la clôture entourant la salle de fête de la côte, utilisée par les allemands à usage de magasin.

Mecmet avait été déporté aussitôt en la maison d'arrêt de Lann, où nous avons pu recueillir sa déclaration suivante. Des renseignements officiels que nous avons pu recueillir notre agent avait jugé dans la proportionnalité d'arrêter M. Mecmet et maintenu dans en l'ant de 4 à 8 ans. Lann, 29/3/43. *Le Corroy*

Propose et avis de fonctionnaire administratif concernant la faute commise par le cantonnier Mecmet.

Le Chef du Section *Ministère*

1/47

guyot

J'annexe au dossier un rapport d'enquête de M. Mecmet à l'unité 122.

N° 122 Il s'agit d'une clôture installée par les autorités allemandes. Il n'y a donc pas eu dégât aux installations de la S.N.C.F. Par jugement du 3 avril l'intéressé a été condamné à une peine de 6 mois de prison. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des autorités d'occupation la copie du jugement.

Il s'agit d'un agent donnant satisfaction. La peine qui il effectue constitue une sanction sévère.

Je propose de n'infier qu'un blâme sans inscription au dossier en raison de ce que l'acte a été commis dans les emprises de la S.N.C.F.

DATE - VISA	ÉTABLISSEMENT	CIRCONS. DU MOUVEMENT ou SECTION DE LA VOIE	SERVICE GÉRANT
		7 MAI 1943	30 Avril 1943 5 Mai <i>Le Corroy</i>

Paris, le 24 Mai 1943.

V.B.N. gp B/2

Lettre - réponse

Monsieur le Directeur,

2
Le 1er avril 1943, il a été adressé à M. le Chef des Services Administratifs la fiche de renseignements et la fiche individuelle concernant M. MICONNET, Robert, cantonnier à Laon qui a été arrêté par les Autorités d'occupation, le 28 mars 1943, pour avoir dérobé un morceau de treillage à la clôture entourant la salle des fêtes de la Cité de Laon, utilisée comme magasin par les allemands; ce treillage appartenait aux autorités d'occupation.

L'intéressé a été condamné par les autorités allemandes, le 8 avril 1943, à 2 mois d'emprisonnement.

Dans les explications écrites qu'il a fournies cet agent reconnaît qu'il a voulu prendre du treillage parce qu'on n'en trouvait pas dans le commerce et qu'il le destinait à la confection d'une cage à poulets.

M. MICONNET est marié et père de deux enfants âgés de 8 et 4 ans. Il a encouru un blâme avec inscription au dossier depuis son entrée à la Région le 1er janvier 1937. Il a obtenu l'indice de prime de fin d'année N en 1942. Il donne satisfaction dans son service.

La condamnation infligée à notre agent est sévère eu égard à la faute commise et vient s'ajouter à la suppression totale du salaire pendant la période d'incarcération.

L'enquêteur et le Chef du 3ème Arrondissement sont donc d'avis de faire preuve de beaucoup d'indulgence à l'égard de l'intéressé. Aussi je suis d'avis de les suivre et je propose d'infliger une sanction légère qui pourrait, par exemple, être limitée au blâme avec inscription au dossier.

*à l'ordre du maire
de la mairie
de la ville*
Je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre décision.

Votre bien dévoué,
Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Guinot
T.S.V.P. *****

P.S. - Conformément aux directives données par la note confidentielle du 1er avril 43, des indications ont été données à la famille pour faire la demande en vue de bénéficier des allocations à la famille et, le cas échéant, du subside à accorder par le secours national.

57
V.BN/qp.132

Paris, le 22 Juin 1943

Monsieur le chef des Services
Administratifs



Suite à votre note DR/N°141 D 1873
du 28 Mai 1943, concernant l'officier
Robert, canadien à Lady qui a été incarcéré
par les autorités d'occupation pour vol
de treillage - ~~dans le cadre de l'occupation~~
Le morceau de treillage mesure
5" x 0"50

Par ailleurs, je vous informe que
l'intéressé a été libéré le 29 Mai et
a repris son service le 31.

ref 16
uniflex

1
Jacques

28 JUIN 1943
d 1873

28 JUIN 1943

M. le Directeur

Suite à la lettre jointe du 24-5-43 de
M. Guillaume.

D'après les renseignements complémentaires
fournis par le Service VB, le morceau de village
soustrait mesurerait 5^m x 0^m 50. Ces dimensions
sont bien ~~elles~~ que elles permettent la confection
d'une cage à poulets et les déclarations de
Milonnet sont donc à considérer comme exactes.

Bien que les faits aient été commis
sans les empêches de la Cité, on peut consti-
tuer que ils sont étrangers à la SNCF.

Etant donné que Milonnet n'a touché
aucun salaire pendant ses 2 mois de détenu-
tion et que son absence irrégulière entraînera
automatiquement la réduction de 2/12 de sa
prime de fin d'année, je n'ai pas d'objection
à ce que, comme le propose M. Guillaume, la
sanction à infliger à Milonnet, qui s'est mis par sa
faute dans l'impossibilité d'assurer son service,
soit limitée au B.A. - Tant au plus pourrait-on aller
12. Ci-dessous, à votre signature, avis de libération
de l'intéressé adressé au B.C.P.

28/6 *Denis*

h. d'ac
Liaisons avec au D.A. I

25
28/6
3



S.N.C.F.
Région ~~64~~ Nord

Le Directeur
de
l'Exploitation

DR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands



Le 29 JUIN 1943

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-
nant le cantonnier Micouillet,
Robert-de-Troy,
que je vous ai adressée le 2 Avril 1943.

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 21 mai 1943,
a été libéré le 29 mai 1943 et a repris
son service le 31 mai 1943.

Le Directeur de l'Exploitation,

Signé : CHABOURNAC

100 1873

2.
ff. 13^e du 21. 5. 43
faire Micouret

30 JUIN 1943
M. Guillaumé

Le Directeur est d'accord pour
limiter au 13^e la punition à infliger au
cautionnaire Micouret, Robert, de Lyon.

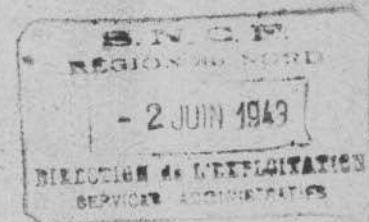
Signé : Oudet

Dec. 1873.

skr

Mulhamont, Andie

-

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation

Nom : MILHAMBON

Prénoms : André

Grade à la S.N.C.F. : Auxiliaire

Résidence de service : LE BOURGET

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 22 février 1943

Date et lieu de naissance : 5 janvier 1924 à Valenciennes

Domicile civil : Drancy, 2 rue de la Mascotte

Situation de famille : Célibataire

Qualités professionnelles : satisfaisantes

Services militaires : (engagé le 5 juin 1942
(blessures) démobilisé le 5 décembre 1942

Affiliation politique (s'il y a lieu) : (")

Date de l'arrestation : 22 mai 1943 dans la soirée

Motifs de l'arrestation : inconnu

Condamnation : (")

Date, tribunal, motif : (")

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : (")

Lieu d'internement : (")

Nom du défenseur : (")

DRIVE/41
21873
- 2 JUIN 1943

SCP au Directeur
Directeur
Signé. G. GOURNAC

Le Boujet 22 Juin 1943

Monsieur le chef de district
Principale

Je déclare André Milhamont avoir
été arrêté le samedi 22 ^{mai} ~~juin~~
1943 à 22^h 30 en gare du
Boujet par ceux des
autorités Allemandes ces tout
ce que je peux faire comme
explication si vous voulez
d'autres explications adressées
vous rue de Lauvois, chambre
23 aux grands bureaux
Allemand

Veuillez agréer mes salutations
distingues

Milhamont André

V.B.N/37132

57

Paris, le 1^e juillet 1943

Millamont
André

Transmis à Monsieur le chef des
Services Administratifs

Pour le tenir au courant.



27
n° 100

Doct

N.-Va I

Paris, 26 Juin 1943

1- Monsieur Paradis,

Suite à ma note du 31

Mai dernier signalant l'arrestation, par les autorités allemandes, de M. Meilhamont André, auxiliaire au Poudr, je vous informe que l'intéressé a été libéré le 5 courant, et a repris son service le 15 courant. J'aurai à faire connaître le motif de son incarcération, il nous a remis la lettre ci-jointe.

Cependant, suivant les déclarations du père de l'intéressé, il aurait fait, dans un train, des réflexions défavorables pour les Allemands.

Ingénieur de la Vale

number

28 JUIN 1943

S.N.C.F.
Région du Nord

S.N.C.F.
RÉGION du NORD

- 2 JUIL 1943

Le 2 JUIL 1943

Le Directeur
de
l'Exploitation

DIRECTEUR

DR/N.2/41
D. N° 1873
Libération d'agent
incarcéré par
les Allemands

Monsieur le Directeur du Service
Central P.

Suite à la fiche de renseignements concer-

nant l'auxiliaire Milhamont ^{Audi}
-du Bouget

que je vous ai adressée le 2 Juin 1943.

Cet agent, incarcéré par les autorités
d'occupation depuis le 1er Mai 1943,
a été libéré le 5 Juin 1943 et a repris
son service le 11 Juin 1943.

Le Directeur de l'Exploitation,

Siglo : Chigot

1873

DR 2

Shille, Edmond.

Nom M I L I E
Prénom Edmond
Grat à la S.N.C.F. A U X A I G
Résidence de service Béthune
Date d'entrée à la S.N.C.F. 10-3-44
Date et lieu de naissance 15-10-1917 à Servy tte
Domicile civil Bucquots-rue de la mer.
Situation de Famille célibataire
Qualités professionnelles Bonnes
Services militaires 2em Cl./a 110 RI - campagne 1939/40
 (grades, campagnes, citations, blessures)
Affiliation politique (s'il y a lieu)
Date de l'arrestation 1-9-1944
Motif de l'arrestation inconnu
Condamnation *fusillé par les Allemands le 2.9.1944 à Ecaus*
Date, tribunal, motifs
Éléments de toute nature susceptible de justifier un recours en grâce
Lieu d'internement
Nom du défenseur

DRN2/PI.1873Service Central du Personnel (1^{re} Division)

Le Directeur 31 Mars 1945

Signé : HÉBERT

B.

S.N.C.F.

Service Central
du Personnel

Section des Prisonniers
et Déportés

Tél. TRI.91-73

Paris, le 24 Avril 1945

8, Rue de Londres (9^e)

28 AVR 1945

Services Administratifs de la Direction
18, Rue de Dunkerque, PARIS-X^e
Tél. TRI. 89-40

Monsieur le Directeur
de la Région du NORD,

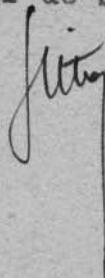
Réf. Pm N° 699/44.599

J'ai l'honneur de vous demander de
vouloir bien me faire adresser la fiche de
renseignements d'usage concernant:

M. MILLE Edmond, Auxiliaire Aide-ouvrier
à BETHUNE,

fusillé par les Allemands le 2 Septembre
1944.

Le Chef de Section,



1873

DR 2

Mille, Georges.

Sous pseudonyme.

S.N.C.F.

Région du NORD

Renseignements à fournir
 en cas d'arrestation d'un agent ~~de la S.N.C.F.~~
 par les Autorités d'occupation

Nom : MILLE

Prénoms : Georges

Grade à la S.N.C.F. : Gardien des cités de cheminots à ARRAS

Résidence de service : ARRAS
 au Conseil d'Administration

Date d'entrée ~~en S.N.C.F.~~ des Cités : Octobre 1935

Date et lieu de naissance : 7 Juin 1911 à PARENTY (P. de C.)

Domicile civil : Rue du Labyrinthe à Achicourt

Situation de famille : Marié (5 enfants) 3 - 5 - 7 - 9 et 12 ans

Qualités professionnelles : Gardien

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) :
 Sapeur Rég. spahi-Incorporation le 29 Juillet 1929
 comme engagé. Libéré en septembre 1934. Pas de citation ni blessure

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Front national

Date de l'arrestation : 26 Juin 1943

Motifs de l'arrestation : Arrestation par l'armée allemande et déportation en Allemagne.

Condamnation : "

Date, tribunal, motif : "

Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce : "

Lieu d'internement : "

Nom du défenseur : "

Reentrée en France le 6. Juin 1945
 S.C.D. avisé le le 4. 9. 1945

29 JUIL 1943
RETOUR à Monsieur le Chef de la Subdivision
du Secrétariat et du Personnel V.B.

après avoir pris note; vous voudrez bien me
faire connaître la date de libération de
l'intéressé.

L'Ingénieur en chef,
- J. Deny

S. P. C. F.
RÉGION DU NORD

29 JUIL 1943

DIRECTION DE L'EXPLOITATION
SERVICES ADMINISTRATIFS

ARRAS, le 30 Juin 1943

Cités d'Arras

Incarcération d'agents

Monsieur DELPIERRE,

Incarcération d'agents locataires de maisons de la cité d'Arras.

Je vous informe de l'arrestation par les autorités occupantes du gardien de cités MILLE, Georges, locataire du logement n° 44 rue du Labyrinthe qui est incarcéré à la maison centrale de Douai.

D'autre part, le Service de l'Exploitation m'avise de l'incarcération de l'un de ses agents M. DUQUENOY, Emile, chef de manutention locataire de la maison n° 3, avenue de Sancy.

Deux autres locataires seraient sous le coup de mesures identiques mais je n'ai pas eu confirmation de leur service.

" AUDRAN"

1er Juillet 1943

Transmis à Monsieur l'Ingénieur pour la suite à donner.

" DELPIERRE "

Arras, le 7 Juillet 1943

V.B.N. va 5

Copie à Monsieur le Chef de la Division de l'Entretien, pour le tenir au courant. M. MILLE est auxiliaire du conseil d'administration des cités d'Arras et non pas agent de la S.N.C.F. L'arrestation de M. MILLE serait liée à une question d'agitation à tendance communiste.

Le Chef du 5è arrondt V.B.
signé :

VB.N.gp.B2

Paris, le 20.7.1943

COMMUNIQUE à Monsieur le Chef des Services Administratifs, pour avis.

signé : PARADIS

S.N.C.P.
Région Nord
Service V.B

4ème liste des agents déportés en Allemagne qui sont libérés

NOM PRINOM	GRADE	ETABLISSEMENT d'ATTACHE	DATE DE RENTREE en FRANCE	OBSERVATIONS
MILLE Georges	Gardien des cités d'Arras	Conseil d'administration des cités d'Arras	6 juin 1945	
JOLY Georges	Surveillant S.E	District de Lens	26 juin 1945	
BEAURAIN André	Mineur ouvrier confirmé	Ateliers de la voie Moulin-Neuf	3 juin 1945	
GARDAUT Roland	Aide-ouvrier confirmé	-d°-	10 juin 1945	
DELANNOY Louis	Garde	District de Berguette	1er juillet 1945	
MASSON François	Auxiliaire	District de Méru	25 avril 1945	n'a pas repris de service à la S.M.C.F.

D.R. N.2.41

D.1873.⁽⁵⁾-D.508

- 5 SEPT 1945

Service Central du Personnel 1^{re} Division. (Section des Prisonniers et Déportés)

1 ~~to~~ Directions
S. C. Avery

Dec. 1873

DR

Mont, bride, Victor

you absent

S.N.C.F.

Région du NORD

renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la
S.N.C.F. par les autorités d'occupation

Nom : M. L. O. N. T.
Prénoms : OVIDE VICTOR ALBERT
Grade à la S.N.C.F. : Marocaine
Résidence de service : 1400 de Béthune
Date d'entrée à la S.N.C.F. : 15 - II - 40
Date et Lieu de naissance : 16 - 10 - 1914 à FOUGERES
Domicile civil : Rue de la Mairie à FOUGERES
Situation de famille : Marié, pas d'enfant
Qualités professionnelles : bonnes
Services militaires : (grade, campagnes, citations, blessures) : soldat de 1ère classe du 17-9-39 au 22-1-40
base parisienne n° 24 de Tunisie-Campagne 39-40
Affiliation politique (s'il y a lieu) : n'ont
Date de l'arrestation : 11 - II - 43
Motif de l'arrestation : inconnu - a été incarcéré après interroga-
tion à la gendarmerie de Béthune, suite à la
charte le 16-11-43 de la 217 TA 66 dans le
cuvelage de la plaque tournante.
Condamnation :
Date, tribunal, motifs :
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours :
en grâce :
Lieu d'internement : prison de Béthune
Nom du défenseur :
D. 1873

SCP au Directeur
à Directeur
Signé : CAMBOURNAC

20/11/43

U. ce diueur

C'est le 2^e agent qui a été arrêté
par le shute de cette machine.
Ajoute le docteur piaident.

9

libéré le 17. 11. 43

Auparavant le 18/11/43

Le SCP est au courant

7

S.N.C.P.
Région du Nord

Renseignements à fournir en cas
d'arrestation d'un agent de la S.N.C.P.
par les autorités d'occupation

XXXXXXXXXX

Nom M I O N T
Prénom Ovide
Grade à la S.N.C.P. manœuvre spécialisé
Résidence de service BÉTHUNE
Date d'entrée à la S.N.C.P. 15 novembre 1940
Date et lieu de naissance 16 Octobre 1914 POUQUERUIL
Domicile civil rue de la Mairie POUQUERUIL
Situation de famille marié
Qualités professionnelles bonnes
Services militaires soldat de 1ère classe 1939/1940
(grade, campagnes, citations,
blessures).
Affiliation politique(s'il y a lieu aucun affiliation politique-agent très
calme
Date de l'arrestation 3 Juillet 1944 à 20 h 30
Motif de l'arrestation *accusé de prétendument faire partie des F.A.T. 16/07/43*
Condamnation *Demandede fait à l'EUAM et à l'EBD*
Date, tribunal, motif
Éléments de toute nature suscepti- :
tibles de justifier un recours
en grâce
Lieu d'internement prison de Béthune
Nom du défenseur

----- 20 JUIL 1944

6.1873

*SGP au Service
de Justice*

Signé: OUDOU

RECHERCHE DES P.O. TRAITS, UNEES ET DEPARTES POLITIQUES
DONT LES FAMILLES SONT SANS NOUVELLES OU QUI SE FAISENT FAIRE

Prénom du (1) Prénom
Nom Prénom du (1) Prénom
Légitime Prénom

MIONT **Ovide**

Grade et résidence d'emploi

Manceuvre spécialisé dépôt de Béthune

Date et lieu de naissance

16-10-1914 à Fouquereuil

Signalement complet

taille 1 m.65 cheveux blonds ,yeux bleu pâle
visage ovale , taint clair.

Nom et adresse de la personne à prévenir

Mme MIONT, rue de la Mairie ,
Fouquière-les-Béthune (P-de-N)

renseignements sur le lieu de captivité

lieu du corps de troupe lieu de captivité lieu de travail, etc

voir ci-dessous

Nom et adresse de l'envoyeur
lieu de travail

de

lieu de résidation avant la
dernière adresse complète

de

Nom et prénom

de

Reçu le 20 juillet 1944

Quatre des documents ci-dessus sont envoyés à la famille de M.
que 2 p. photographies (référant à son carte d'identité)

A été arrêté à son domicile par la Feldgendarmerie et incarcéré à
la prison de Béthune le 5-7-1944 ; a été ensuite conduit à la prison
de Loos ; parti de cette dernière le 1-8-1944 en direction de
l'Allemagne ; aucune nouvelle depuis.
Mme MIONT n'a pas de photos à nous communiquer.

Les mentions suivantes

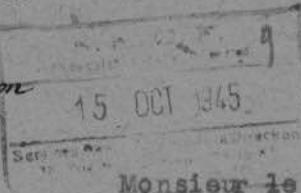
Société Nationale
des
Chemins de fer Français
Région du Nord
Service du
Matériel et de la Traction
R. C. Série 276448 B

LA CHAPELLE, le

MT. 8

SC

13 OCT 1945



A.S N°

Monsieur le Chef des Services
Administratifs
à PARIS

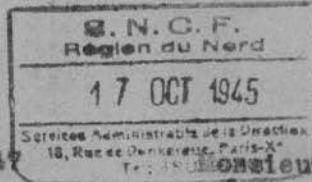


RECHERCHE DES DÉPORTÉS POLITIQUES DONT NOUS
SOMMES SANS NOUVELLES

Je vous adresse, ci-joint, en double exemplaire, la note prévue par l'avant-dernier alinéa du § 1. A de la lettre Pe 495 du 9.6.45 de M. le Directeur du Service Central du Personnel concernant le manœuvre spécialisé MIONT Ovide, du dépôt de Béthune, dont nous sommes sans nouvelles.

Vous trouverez ci-annexé une lettre de Mme MIONT qui déclare ne posséder aucune photographie de son mari.

L'ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel



D.R/N.2/47
D. 1873

17 OCT 1945

Monsieur le Directeur du Service

Central du Personnel

V.R.: Pe 495 du
9/6/1945

(section Pm)

Vous voudrez bien trouver ci-joint une notice relative à M. MIONT, Ovide, manœuvre spécialisé au dépôt de BETHUNE, qui, arrêté le 3 juillet 1944, avait été déporté en Allemagne.

Nous n'avons plus aucune nouvelle de cet agent depuis le 1er septembre 1945.

Mme MIONT a déclaré qu'elle ne possède aucune photographie récente de son mari.

Le Directeur,
Signé: OUDOT

Société Nationale
des
Chemins de fer Français
Région du Nord
Service du
Matériel et de la Traktion
R. C. Seine 276448 B

LA CHAPELLE, le - 7 JANV 1946 GT

M.T. 8

8 JANV 1946

Monsieur le Chef des Services
Administratifs, à PARIS

A3 n° 678

Recherche des déportés politiques dont
nous sommes sans nouvelles.

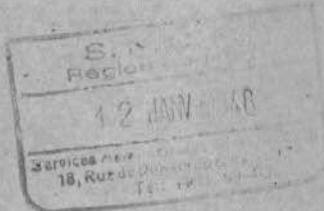
Suite à ma lettre A3 5921 du 13.10.1945 par laquelle je vous ai fait parvenir la fiche de recherche prévue par la lettre Pe 495 du 9.6.45 du Service Central du Personnel concernant le manœuvre spécialisé MIONT Ovide, du dépôt de Béthune.

Je vous donne ci-dessous, à toutes fins utiles, copie de la lettre que vient de recevoir Mme MIONT, de l'Amicale du Train de Loos, dont le siège est à Pont-à-Marcq (Nord) :

" Votre mari était à Cologne d'abord, puis à Sacasenbausen (Orienenburg), près de Berlin. Il était à ce moment-là au block 35. Ce block était classé disciplinaire et on y subissait les pires sévices. Nous pensons que votre mari aura eu beaucoup de difficultés à surmonter cette terrible épreuve. Nous vous donnerons tous les renseignements détaillés au fur et à mesure qu'ils nous parviendront.

" Croyez Madame, en nos sentiments respectueux et en notre dououreuse sympathie".

L'Ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel



12 JANV 1946

DR/N2/41

D.1873

(Recherche de déportés
politiques)

VR: Pe 495 du 9/6/45

Monsieur le Directeur du Service
Central "P"
(Section Pm)

Suite à ma transmission du 17 octobre 1945.

Mme MIONT, femme du manœuvre spécialisé MIONT Ovide, du dépôt de BETHUNE, a reçu de l'Amicale du train de LOOS dont le siège est à PONT-à-MARCQ (Nord) la communication suivante :

" Votre mari était à COLOGNE d'abord, puis à " SACASENBAUSEN (Orianenburg), près de Berlin. Il " était à ce moment là au block 35. Ce block était " classé discipline et on y subissait les pires " sévices. Nous pensons que votre mari aura eu " beaucoup de difficultés à surmonter cette terri- " ble épreuve. Nous vous donnons tous les rensei- " gnements détaillés au fur et à mesure qu'ils " nous parviendront.

" Croyez Madame, en nos sentiments respectueux et en notre douloureuse sympathie.

Le Directeur.
Signé : HEBERT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU NORD SERVICE DU MATÉRIEL & TRACTION

R. C. Seine 276.448 B

LC

V/réf. :

S. N. C. F.
RÉGION DU NORD
14 NOV 1947
Objet :
DIRECTION RÉGIONALE
PERSONNEL

N/réf. :

A3. N° 481

DA

Paris, le

13 NOV 1947



Monsieur l'Ingénieur en Chef
Attaché à la Direction
à PARIS

DECES OFFICIEL D'UN AGENT DEPORTE NON
RENTRE

Je vous adresse ci-joint un
extrait d'acte de décès concernant le
manoeuvre spécialisé MIONT Ovide, de
Béthune (2e Traction) et, pour être
soumise à la signature de M.le Directeur,
la lettre de condoléances destinée à
Mme MIONT.

*L'ingénieur Principal
Chef de la Subdivision du Personnel*

15 NOV 1947

DR/N2/47

DECES OFFICIEL
d'AGENT DEPORTE

TRANSMIS à

Monsieur le Directeur du Service
Central du Personnel.
(Section des Prisonniers et des Déportés)

~~Pour le tenir au courant.~~

Le Directeur,

signé : HÉBERT

PARIS, le 15 NOV 1947

Madame,

DR/N2/41

Je viens d'apprendre la nouvelle officielle du décès de votre mari survenu en déportation.

Au nom de la Société Nationale, de la Région du Nord et en mon nom personnel, je m'associe à votre deuil et vous exprime mes sentiments de vive condoléance.

Veuillez agréer, Madame, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de ma profonde sympathie.

Le Directeur,
Signé : HÉBERT

Mme MIONT Ovide,
rue de la Mairie
à FOUQUIERES -lez-BETHUNE
(Pas-de-Calais)

Transmis à
Monsieur le Directeur
du Service Central du Personnel.
(Section des Prisonniers et déportés)

DR/N2/41

D. 1873

Comme suite à sa lettre Pm 3816
du 15-5-45.

P. le Directeur,

Signé: Gouff

Oct. 1873

DR

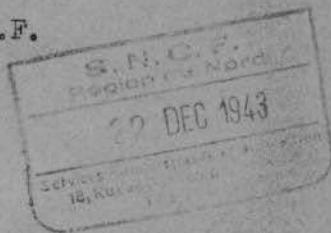
misery, Revd.

of

S.N.C.F.

Région du Nord

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les Autorités d'occupation



NOM : MISERY

Prénoms : René, Léon

Grade à la S.N.C.F. : Cantonnier

Résidence de service : BOHAIN

Date d'entrée à la S.N.C.F. : 1er Août 1940

Date et lieu de naissance : 12 Novembre 1919, BOHAIN (Aisne)

Domicile civil : 8 Cité Béghin à BOHAIN (Aisne)

Situation de famille : Marié sans enfant

Qualités professionnelles : Bonnes

Services militaires (grade, campagnes, citations, blessures) : Néant

Affiliation politique (s'il y a lieu) : Néant à notre connaissance

Date de l'arrestation : 17 décembre 1943 à 22 h 30 à son domicile

Motifs de l'arrestation : Incertain; une trentaine de personnes étrangères à la S.N.C.F. ont été également arrêtées dans la même localité. (Nous faisons le nécessaire auprès de l'U.R.I. de St-Quentin pour obtenir des renseignements sur le motif de cette arrestation).

Condamnation :

Date, tribunal, motif :

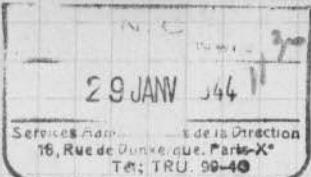
Eléments de toute nature susceptibles de justifier un recours en grâce. :

Lieu d'internement : Incertain

Nom du défenseur : D. 1873

22 DEC 1943

SCP 4^e Division, Libéré le 3.4.1944
4^e Directeur [Reprie servie le 4.4.44]
Signé, CAMBOURGNE



Paris, le

28 Janvier 1944

V.B.N. 2/2

~~CONFIDENTIELLE~~

Lettre-réponse

Monsieur le Directeur,

Suite aux fiches de renseignements qui vous ont été fournies le 20 décembre 1943 concernant M. MISERY René, cantonnier à BOHAIN, qui a été arrêté par les autorités d'occupation le 17 décembre 1943.

D'après les renseignements complémentaires qui me sont adressés par M. le Chef du 3^{ème} arrondissement, l'arrestation de l'intéressé aurait été effectuée dans les circonstances suivantes:

Le 17 décembre, vers 22 heures 30, un civil allemand, un sergent des G.F.F.F et trois gendarmes allemands se présentèrent chez M. MISERY Virgile, père de notre agent, où ils perquisitionnèrent dans toute la maison et mirent en état d'arrestation M. MISERY. Apercevant notre agent qui demeure chez son père en attendant de trouver un logement, ils lui demandèrent son identité et l'invitèrent à les suivre.

M. et M. MISERY, père et fils, furent emmenés en camion à St Quentin en compagnie d'une vingtaine de personnes habitant Behain, arrêtées par les autorités allemandes, dont certaines pour présomption d'activité communiste et les autres pour "marché noir".

Le cantonnier MISERY René, n'avait pas été, à notre connaissance, affilié à ce parti et ne se livrait actuellement à aucune activité pour ce parti.

A Je suis d'avis, en conséquence, d'attribuer à cet agent une allocation mensuelle à la 1/2 rémunération et vous prie de veuillez bien me confirmer accord.

Votre bien dévoué,

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

- 3 FEV 1944

Monsieur le Directeur de la Région NORD.

DR/N2.47 -
D.1873

Le

Monsieur le Chef du Service VB,

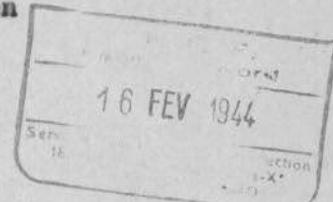
J'approuve votre proposition "A" puisque nous ne connaissons pas le motif exact de l'incarcération. Le taux de l'allocation mensuelle pourra être revisé si des précisions vous sont fournies ultérieurement.

Le Directeur,
Signé : CAMBODRNAC

~~REPOSE~~

Copie à Monsieur HARDY qui devra également prendre note que:
- la prime de fin d'année ne sera pas réduite en raison de l'absence étant entendu toutefois que si l'agent n'était pas libre au moment du paiement de cette prime, celle-ci serait mise en réserve et non payée aux ayants droit;
- le congé annuel de l'année où l'agent reprendra son service ne sera pas réduit;
la famille conservera le droit aux facilités de circulation, aux fournitures de l'économat, à l'approvisionnement en combustible.

Enfin, pendant son absence, l'agent continuera à avancer en échelon.
(à retourner pour ordre, sous pli confidentiel)



Copie à Monsieur le Chef des Services Administratifs,

15 FEV 1944 pour le tenir au courant.
Le Chef de la Subdivision du Secrétariat
et du Personnel du Service de la Voie

Le 15 FEV 1944

V.B.N. gp B/2

Ode
CONFIDENTIAL

Monsieur ROUSSEL,

Je vous informe qu'il a été décidé d'attribuer à M. MISERY René, cantonnier à BOHAIN, arrêté par les autorités allemandes le 17 décembre 1943, une allocation mensuelle correspondant à la 1/2 rémunération et ce, depuis la date de la mise en état d'arrestation de l'intéressé.

16/2
WWII
L'imputation est à faire au chapitre 1er, article 18, paragraphe 3.

Par ailleurs, les dispositions complémentaires ci-après sont à prendre à l'égard de l'intéressé:

- les retenues pour la Caisse de Prévoyance et la Caisse des Retraites devront être opérées lesquelles seront versées à ces Caisses.

En outre, l'allocation versée subira les retenues fiscales et sera déclarée au fisc.

A retourner pour ordre, sous pli confidentiel, après nécessaire fait.

Le Chef de la Subdivision du Secrétariat
et du Personnel du Service de la Voie

Lipie. Parach.

DR. N°. 41-D 1873

- 4 NOV 1946

18, Rue de l'Étoile, 75
Tél. RUE 95-10

Retour à M. Paradis

D'accord, à titre exceptionnel, parce que
M. Herry paraît bien avoir été victime d'une
arrestation arbitraire de la part des Allemands.

Signé: OUDOT

M. le Directeur

90-444

Arrêté le 17-12-43 par les A.O. qui effectuaient une perquisition chez son père, le cordonnier Misery, de Bohain, a été libéré le 3-4-44 (lendemain du jour du décès de son père) sans avoir été interrogé ni condamné.

Cet agent paraît bien avoir été victime d'une arrestation arbitraire.

Vous seriez certainement d'avis, comme M. le Chef du Service V. B., de ne pas punir Misery et de porter rétroactivement son allégeance mensuelle de la 1/2 à la totalité de la rémunération d'activité.

Le ~~Joint~~ projet de réponse dans ce sens.

24 AVR 1944

Clément

D.R. N 2/41 - D 1873

à M. le chef du Service V.B.

D'accord

Signé: LEMAIRE

U